

## Ouverture solennelle de la Session Parlementaire Ordinaire de juin 2016



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours d'ouverture*

Lundi 06 juin 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a procédé à l'ouverture solennelle de la Session Ordinaire de juin 2016. Ces cérémonies ont vu la participation de différentes personnalités, à commencer par les Députés eux-mêmes. Les Membres du Gouvernement, les Membres du Corps de Défense et de Sécurité, les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire accrédité à Bujumbura étaient aussi de la partie.



*Vue partielle des invités de marque*

Dans son discours, l'Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que les vacances parlementaires n'ont pas été de tout repos pour les Députés qui ont plutôt sillonné leurs circonscriptions respectives à l'écoute de leur électeur. Les Représentants du peuple en ont profité pour relayer le message du Chef de l'Etat demandant aux élèves et étudiants de participer activement pendant les prochaines grandes vacances, à côté des autres citoyens, aux travaux de construction des écoles d'enseignement des métiers qui doivent être terminées avant la rentrée scolaire prochaine.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Au registre de la diplomatie parlementaire, le Numéro Deux Burundais a signalé des missions de travail et de formation qui ont été effectuées à l'extérieur du pays.

Concernant l'analyse et le vote des lois, au total 11 Projets de lois ont été envoyés par le Gouvernement, a déclaré le Président de la Chambre basse du Parlement burundais qui a aussi ajouté que ces projets de lois sont déjà en cours d'analyse au sein des Commissions permanentes.



*Le Bureau de l'Assemblée Nationale*

Notons que ces cérémonies d'ouverture de la Session ordinaire de juin 2016 ont coïncidé avec le départ du Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale pour une mission de travail. Honorable Agathon RWASA s'était en effet envolé pour la Namibie où il devrait prendre part aux travaux de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE.

Je vous propose, dans les pages suivantes, l'intégralité du discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

**Christine NAHIMANA**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE L'HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE JUIN 2016**

BUJUMBURA, le 06 juin 2016

**Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Monsieur le Président de la Cour Suprême ;  
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;  
Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;  
Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;  
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;  
Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;  
Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale ;  
Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;  
Distingués invités, Tout Protocole Observé,  
Mesdames, Messieurs ;**

C'est aujourd'hui, le premier lundi du mois de juin 2016 que l'Assemblée Nationale procède à l'ouverture des travaux de sa deuxième session ordinaire de l'année 2016, conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi.

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous vous souhaitons la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe et vous remercions très sincèrement pour avoir bien voulu rehausser de votre présence cette cérémonie.

Nous profitons de cette occasion pour vous exprimer notre sincère reconnaissance pour votre précieux soutien au bon déroulement des activités de

cette prestigieuse institution publique.

Nous souhaitons également aux Honorables Députés un bon retour des vacances parlementaires. Nous les félicitons pour avoir profité de cette période de repos pour effectuer des descentes sur terrain dans leurs circonscriptions électorales respectives.

**Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Ces descentes sur terrain ont permis aux Députés d'échanger avec les citoyens sur certaines questions qui les préoccupent aussi bien au niveau de leurs localités qu'au niveau national, notamment en ce qui concerne les réalités politiques, sociales, économiques et sécuritaires du pays.

Ainsi, les Honorables Députés ont participé, le 2 mai 2016, à la célébration, dans tout le pays, de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs.

Dans ce cadre, en tant que le Président de l'Assemblée Nationale, nous nous sommes joints à la population de la Mairie de Bujumbura, tandis que le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu dans la Province de Ngozi.

A travers les discours de circonstance qui ont été prononcés à cette occasion, nous avons pris connaissance des défis auxquels le monde des employeurs et des travailleurs fait face aujourd'hui.

Toujours dans l'exercice de nos fonctions de Président de l'Assemblée Nationale, nous nous sommes rendus, le 07 mai 2016, dans la zone de Muyira, en commune de Kanyosha, province de Bujumbura, où nous avons apporté une assistance matérielle et morale aux familles des victimes et des rescapés de l'accident de roulage survenu le 09 avril 2016 qui a emporté vingt (20) vies humaines.

Le 14 mai 2016, en compagnie des parlementaires élus dans la circonscription de Kayanza et du Ministre de l'Energie et des Mines, Monsieur Côme MANIRAKIZA, nous nous sommes joints à la population de la commune de Gihanga, en province de Bubanza, dans la marche organisée à l'occasion du mauvais souvenir de la tentative du

coup d'Etat du 13 mai 2015 et pour montrer combien la population est contre tout esprit de putsch au Burundi.

Ce même jour, nous avons effectué une visite auprès des populations du village de paix de Kagwena de la Commune Gihanga, province de Bubanza, pour écouter leurs doléances.

Du 09 au 13 mai 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a effectué une visite de travail dans les provinces de Ngozi, Kirundo et Muyinga. En compagnie des parlementaires élus dans ces trois circonscriptions concernées, il a tenu des réunions avec les administratifs et a effectué des visites auprès de certains établissements scolaires et sanitaires, en vue de recueillir les doléances des populations de ces localités.

En dates des 18 et 19 mai 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, accompagné par certains Députés, s'est rendu dans la province de Bujumbura. Les communes visitées étaient Isare, Mubimbi, Mutimbuzi, Kabezi, Kanyosha et Nyabiraba.

Dans ses rencontres avec toutes les parties prenantes dans la vie de ces localités, les domaines tels que l'environnement, la santé, la sécurité, l'agriculture et l'élevage ainsi que l'infrastructure routière ont été débattus, avec le système éducatif et l'éducation des jeunes élèves au centre de ces débats.

Ainsi, les Directions Communales de l'Enseignement, (DCE), desdites communes ont été visitées pour recueillir leurs doléances.

Le 30 mai 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a poursuivi sa visite dans la province de Cibitoke, plus précisément dans les communes de Bukinanyana et Mabayi où il s'est entretenu avec la population pour écouter ses doléances. Il l'a exhortée de continuer de sauvegarder la paix et la sécurité et de participer aux travaux de développement de la province.

Le 1er juin 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale était en visite dans la province de Karuzi, où il a rencontré les administratifs et les chefs des différents services. Les points principaux débattus étaient centrés sur la valorisation du secteur agricole, et la prise en compte chez

la jeunesse, de l'éducation familiale basée sur le respect des mœurs et de la culture burundaise. En outre, cette jeunesse doit fournir des efforts pour la réussite en classe.

En date du 14 mai 2016, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, s'est rendu dans la commune de Gahombo, en province de Kayanza, où il s'est joint à la population locale dans les travaux de construction du Centre d'Enseignement des Métiers de Gahombo. Après ces travaux, il a participé, aux côtés de la population et des administratifs locaux, à une marche organisée à l'occasion du mauvais souvenir de la tentative de putsch du 13 mai 2015 et pour montrer combien la population est résolument opposée aux coups d'Etat au Burundi.

En date du 19 mai 2016, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu dans la province de Kirundo, où il a participé aux cérémonies marquant le 10ème anniversaire de l'association : « Solidarité avec les Prisonniers et leurs Familles S.P.F. NTABARIZA », en sigle.

Le jour suivant, il s'est rendu dans la province de Muyinga, où il s'est joint au Président du Sénat et à tous les élus de cette circonscription, dans deux réunions des administratifs des communes de Gashoho et de Gasorwe.

Cela étant, au cours de ces descentes, les Députés ont pu constater des cas d'abandon scolaire à grande échelle, notamment dans les provinces de Bujumbura et de Muyinga.

L'Assemblée Nationale lance un appel au Gouvernement pour que les mesures adéquates soient prises afin de bannir dans l'urgence cette mauvaise pratique et garantir le retour de tous les enfants à l'école à la prochaine rentrée scolaire.

Au passage, nous voudrions à ce niveau relayer le message du Chef de l'Etat demandant aux élèves et étudiants de participer activement pendant les prochaines grandes vacances d'été, à côté des autres citoyens, aux travaux de construction des écoles d'enseignement des métiers qui doivent être terminées avant la rentrée scolaire prochaine.

Il convient de souligner encore une fois l'importance des écoles d'enseignement des métiers, qui

vont accueillir les élèves qui n'auront pas réussi le concours post-fondamental, ce qui caractérise la grande différence et le grand avantage, entre l'ancien système de l'Ecole Primaire et le nouveau système de l'Ecole Fondamentale.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion, pour s'associer et encourager les lauréats de la première promotion de l'Ecole Fondamentale, pour qu'ils préparent avec assiduité, intelligence et sagesse, et le premier concours post-fondamental, qui aura lieu du 08 au 10 juin 2016.

Cette étape historique et décisive dans le système éducatif du Burundi, doit être bien réussie.

**Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, des missions de travail et de formation ont été effectuées à l'extérieur du pays.

C'est ainsi que du 29 avril au 13 mai 2016, des Députés burundais Membres du Parlement Panafricain ont participé à la deuxième Session ordinaire de la quatrième législature de ce Parlement qui s'est tenue à Midrand, dans la ville de Johannesburg, en Afrique du Sud.

De retour à Bujumbura, au cours d'un point de presse, ces Députés ont présenté les recommandations formulées par le Parlement Panafricain dans le rapport de la mission d'information effectuée au Burundi, du 23 au 28 novembre 2015, par six membres de sa Commission permanente de la Coopération, des Relations Internationales et de Règlement des Conflits.

Ainsi, parmi les recommandations formulées figure celle qui invite l'Union Africaine et l'Organisation des Nations Unies à soutenir, nous citons, **« les principales institutions nationales burundaises, créées pour trouver des solutions aux conséquences des conflits, en particulier la Commission Nationale du Dialogue Interburundais, CNDI en sigle, et la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle, ainsi que le système judiciaire du Burundi. »**, fin de citation.

Du 04 au 05 mai 2016, une délégation de l'Assemblée Nationale a participé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à la 10ème Conférence Parlementaire Afro-Arabe.

Du 30 mai au 04 juin 2016, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, s'est rendu à Antalya, en République de Turquie, pour participer au Forum des Parlementaires pour la revue à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et sans littoral.

**Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Au cours du mois de mai 2016, le Palais des Congrès de Kigobe a abrité deux importants événements.

Le premier est celui qui s'est déroulé le 16 mai 2016 et qui consistait à rendre hommage à l'ancien Président et Sénateur, Son Excellence Jean Baptiste BAGAZA, qui était décédé le 04 mai 2016 dans un hôpital à Bruxelles.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour adresser encore une fois à sa famille et à toute la Nation Burundaise ses sincères condoléances. Le pays retiendra de lui ses grandes réformes économiques et sociales qu'il a menées lorsqu'il était à la tête du pays, de 1976 à 1987.

Le second événement qui s'est déroulé au Palais des Congrès de Kigobe est la prestation de serment, en date du 23 mai 2016, du nouveau Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO, en remplacement de son prédécesseur qui a été appelé à d'autres fonctions.

**Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Conformément à la Constitution, l'Assemblée Nationale va poursuivre au cours de cette session l'analyse et le vote de lois, le contrôle de l'action gouvernementale, les enquêtes parlementaires, les descentes sur terrain, la diplomatie parlementaire et le renforcement des capacités des Députés et du personnel d'appui.

En ce qui concerne l'analyse et le vote des lois, l'Assemblée Nationale se penchera sur les projets de lois inscrits à l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le Gouvernement et qui sont les suivants :

1. Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
2. Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;
3. Le Projet de loi portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture ;
4. Le Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi ;
5. Le Projet de loi régissant les Sûretés Mobilières Conventionnelles au Burundi ;
6. Le Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;
7. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi, de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les Membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats Membres d'autre part signé à Cotonou, le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
8. Le Projet de loi régissant les activités bancaires ;
9. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi, de l'Accord sur l'Etablissement d'une Force en attente d'Afrique Orientale ;
10. Le Projet de Règlement et Compte Rendu Budgétaire Exercice 2014 ; et
11. Le Projet de loi portant Prévention, Protection et Répression des Violences basées sur le Genre, qui a été retransmis pour un nouvel examen.

Permettez-nous de rappeler, que ces projets de lois que nous venons de citer, sont déjà en cours d'analyse, au sein des Commissions permanentes.

Afin que tous ces projets de lois soient présentés en séance plénière pour une dernière analyse sanctionnée par un vote, nous invitons les Honorables Députés à continuer leurs travaux en Commissions pour que d'ici fin juin, nous ayons pas mal de projets de lois déjà présentés en séance plénière.

L'Assemblée Nationale ne doute pas qu'elle bénéficiera de l'habituelle collaboration des Membres du Gouvernement au moment opportun.

Par ailleurs, nous voudrions rappeler que cet ordre du jour n'est pas exhaustif, puisque le Gouvernement pourra, au besoin, le modifier et y ajouter éventuellement d'autres projets de lois.

**Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

L'Assemblée Nationale suit attentivement, l'action de tous les acteurs concernés par le dialogue interburundais, mené, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Grâce aux efforts fournis jusqu'à présent, le pays se trouve sur la bonne voie.

L'Assemblée Nationale saisit donc cette opportunité, pour féliciter le Gouvernement, la Commission Nationale du Dialogue Interburundais et la Facilitation de la Communauté Est-Africaine, représentée par le Président de la République de l'Ouganda, Son Excellence Yoweri Kaguta MUSEVENI, et l'ancien Chef d'Etat de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence Benjamin William MKAPA, pour le pas déjà franchi.

Toutefois, il est nécessaire que la Commission Nationale du Dialogue Interburundais puisse présenter un rapport relatant les grandes préoccupations des Burundais exprimées dans les différentes séances de dialogue déjà organisées.

L'Assemblée Nationale réitère ses remerciements les plus sincères à la Communauté Est-Africaine pour avoir été toujours aux côtés du peuple burundais, surtout durant les moments les éprouvants de son histoire, car c'est en des moments pareils que l'on reconnaît les vrais amis.

L'Assemblée Nationale adresse ses félicitations à Son Excellence Benjamin William MUKAPA pour la sagesse et le savoir-faire avec lesquels il a dirigé la première session du dialogue externe interburundais qui a eu lieu du 21 au 24 mai 2016 à Arusha, en Tanzanie.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour lui exprimer son soutien et l'encourager à aller de l'avant dans cette mission lui confiée par la Communauté Est-Africaine.

L'Assemblée Nationale apprécie très positivement ce dialogue interburundais tenu à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour consolider la paix et renforcer la culture démocratique au Burundi.

L'Assemblée Nationale encourage les différents acteurs concernés par le dialogue à continuer sur cette bonne lancée et à œuvrer pour la réalisation des idéaux de paix, de réconciliation et d'unité nationale.

En effet, si la maîtrise de l'histoire de notre pays exige la clarification des faits qui nous ont endeuillés et divisés de façon récurrente, la réconciliation et le pardon mutuel constituent une nécessité incontournable pour que nous continuions ensemble à bâtir une Nation forte, paisible et prospère.

C'est d'ailleurs dans cet esprit de quête d'une paix durable que l'Assemblée Nationale recommande aux partis politiques, aux médias, aux organisations de la société civile et aux confessions religieuses d'associer, dans leurs luttes ou dans leurs messages, les principes de liberté, de tolérance, de civisme et de respect de la loi, qui sont les axes fondamentaux de la démocratie.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour encourager les différents acteurs impliqués dans le dialogue interburundais à adopter un comportement responsable afin que plus jamais les périodes électorales ne soient des moments de violences.

L'Assemblée Nationale se solidarise avec le Gouvernement et les forces de défense et de sécurité dans leurs efforts fournis et les progrès très remarquables déjà réalisés dans la protection des frontières du pays et la sécurisation de tous les Burundais, dans toute leur diversité, et de tous les habitants du Burundi.

L'Assemblée Nationale sollicite l'engagement de la Communauté Internationale qui, heureusement, se rend compte progressivement des défis que le Burundi est en train de relever afin de clore définitivement le chapitre des conflits fratricides répétitifs et de créer un climat favorable au développement durable.

C'est pour cela que l'Assemblée Nationale invite toute la Communauté Internationale, notamment les pays et les organisations qui doutent encore de la volonté du peuple burundais à relever les défis auxquels il fait face actuellement, à soutenir

les institutions démocratiquement mises en place par le peuple lui-même au cours des élections de 2015.

L'Assemblée Nationale invite également tous les partenaires du Burundi à appuyer les structures nationales chargées du dialogue et de la réconciliation, en l'occurrence : la Commission Nationale du Dialogue Interburundais et la Commission Vérité et Réconciliation.

Pour sa part, l'Assemblée Nationale compte continuer à participer à ce processus de dialogue et de réconciliation en adoptant les lois nécessaires et équitables, en sensibilisant la population sur la bonne conduite citoyenne et patriotique, ainsi qu'en usant de tous les mécanismes qui lui sont reconnus par la Constitution pour veiller à la réalisation des objectifs d'une paix sans faille et du développement durable.

**Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Nous saisissons cette opportunité pour adresser nos vifs remerciements à tous les amis du Burundi, pour leur importante contribution et à la consolidation de la culture démocratique dans notre pays. Nous les invitons à poursuivre leurs efforts sans relâche.

Nous exprimons notre sincère reconnaissance à tous les partenaires de notre Parlement pour leur appui multiforme destiné à renforcer l'exercice du pouvoir législatif au Burundi.

Nous réitérons notre profonde gratitude à vous tous qui êtes venus rehausser de votre présence cette cérémonie. Nous souhaitons aux Honorables Députés pleins succès dans l'accomplissement de leurs missions constitutionnelles au cours de cette session. Nous les encourageons à garder, aujourd'hui plus qu'avant, leur dévouement et leur détermination à s'acquitter de leurs missions.

C'est sur ces paroles que nous déclarons ouverts les travaux de la Session parlementaire ordinaire de juin 2016.

**Nous vous remercions.**

## DESCENTES

## Descente du Président de l'Assemblée Nationale à Bubanza

Samedi 25 juin 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a inauguré le pont qui relie les zones de Bubanza et Muramba, c'est en commune et province de Bubanza. Ce pont avait été détruit par les fortes pluies qui se sont abattues sur cette localité.



*Le Président de l'Assemblée Nationale inaugurant solennellement le pont*

Pour rappel, le Président de l'Assemblée Nationale, lors de l'inauguration de différentes infrastructures sociales dans cette province, le 31 mars 2016, avait promis de réhabiliter ce pont dont les travaux seront achevés avec le mois de juin. Chose promise, chose faite, ainsi donc, pour ce jour « j », la population de cette localité était venue pour marcher sur ce pont qui n'était plus fonctionnel depuis déjà 8 mois et dont le coût de réhabilitation s'élève à plus de 41 millions de Francs burundais.



*Le Gouverneur de la province de Bubanza en train de prononcer le mot d'accueil*

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza a remercié le Président de l'Assemblée Nationale qui ne cesse d'appuyer la province dans différents projets de développement. Il a fait savoir que quatre ponts avaient été détruits pendant la période des pluies. Il a également demandé du soutien financier pour la réhabilitation de ces trois autres ponts qui ne sont plus usagés. Le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a aussi remercié tous ceux qui se sont donnés pour la réhabilitation de ce pont.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer son discours*

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est réjoui que les travaux de construction de ce pont soient achevés dans les délais prévus. Il a indiqué que ce travail s'est bien réalisé parce que les gens se sont mis ensemble et ont uni leurs forces. Il a ajouté que quand les gens se mettent ensemble, ils peuvent réaliser de grandes choses.

Il a également fait savoir que ce pont est d'une grande importance pour le chef-lieu de la province de Bubanza qui s'approvisionne en marchandises en provenance de la zone de Muramba et les camions qui les acheminent doivent passer par ce pont. En répondant à la doléance du Gouverneur, il a promis de réhabiliter le pont de la rivière Kidahwe, qui relie les zones de Bubanza et Buvyuko et que les travaux seraient terminés d'ici le mois de septembre.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse ont d'abord effectué les travaux communautaires au stade de Bubanza*

Avant l'inauguration de ce pont, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord effectué les travaux communautaires de samedi 25 juin 2016 au Stade de Bubanza en construction. Il s'agissait de faire le béton destiné à la construction des colonnes de la tribune. Le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a indiqué que la province est calme et a parlé d'un projet de camp de travail pour les jeunes pendant la période de vacances qui allait bientôt commencer.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer son discours après les travaux communautaires*

Le Président de l'Assemblée Nationale a demandé à la population de s'adonner aux travaux de développement et aux parents, de s'approprier de la politique de l'école fondamentale. Il a soutenu le projet du camp de travail et a promis son appui. Il n'a pas manqué de demander à toute la population de répondre massivement aux cérémonies de la célébration du 54ème anniversaire de l'Indépendance du Burundi, le 1er Juillet 2016.



*Le Président de l'Assemblée Nationale a remis des prix aux équipes qui ont joué.*

Par la suite, au cours de l'après-midi de samedi 25 juin 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a assisté à la demi-finale et à la finale du tournoi de football entre les zones de la commune de Mpanda. Le premier match qui a opposé la zone de Gifugwe à la zone de Nyamabere a été remporté par cette dernière sur un score de trois buts à zéro. Le second match a opposé la zone de Butembe à la zone de Murengeza et s'est soldé sur un score de quatre buts à zéro en faveur de la zone de Murengeza. Les quatre équipes qui ont participé aux deux matches ont reçu des prix de la part du Très Honorable Pascal NYABENDA, l'équipe de Murengeza, quant à elle, a remporté la coupe.

**Arlette AKIMANA**

## Le Président de l'Assemblée Nationale participe à une réunion de sécurité en commune de Gihanga



*Vue partielle de la population de Gihanga dans une réunion de sécurité*

Mardi 28 juin 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a participé à une réunion ordinaire de sécurité tenue à l'intention de la population de la commune de Gihanga en province de Bubanza. Etaient également présents les Parlementaires élus dans la circonscription de Bubanza et les représentants de différents secteurs de travail à Bubanza.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, a fait savoir que la paix et la sécurité règnent au niveau de toute la province. Il a aussi signalé que des mesures administratives ont été prises pour éviter que la récolte soit gaspillée surtout par des commerçants qui veulent tout acheter et laisser la population dans la famine.

Les Administrateurs des communes ont présenté à tour de rôle la situation sécuritaire qui prévaut dans leurs communes respectives. C'est notamment le problème du vol dans les ménages et dans les champs ainsi que la consommation des boissons prohibées. Ils ont aussi fait savoir qu'ils sont en train de mener des sensibilisations pour lutter contre la polygamie, l'une des principales causes de l'insécurité dans les ménages.

La population a, à son tour, eu l'occasion de présenter ses doléances et préoccupations dont le manque d'eau potable et d'électricité dans certaines localités. C'est aussi le problème de l'Hôpital de Mpanda qui risque de suspendre ses activités suite au manque de moyens matériels et financiers. Elle a alors demandé aux Parlementaires et aux natifs de Bubanza de faire tout leur possible pour éviter la fermeture de cet hôpital combien utile pour elle.



Au milieu le Président de l'Assemblée Nationale, à sa droite le Gouverneur de la province de Buzanza et à gauche, l'Administrateur de la commune de Gihanga.

Le Président de l'Assemblée Nationale a conseillé à la population de changer de mentalité et surtout en matière de l'agriculture et de l'élevage. La commune de Gihanga présente beaucoup de potentialités que la population devrait exploiter et cela pourrait contribuer à son développement, a-t-il ajouté.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a donné l'exemple du riz cultivé par la grande majorité de la population de la commune de Gihanga et a demandé à la Société de Riziculture et de Développement de l'Imbo (SRDI) de travailler sur ces potentialités afin de contribuer au développement de cette province.

Il a aussi conseillé à la population de pratiquer l'élevage moderne puisqu'il y a pour le moment un homme d'affaire qui vient d'installer une usine de transformation du lait et qu'elle aura ainsi un marché d'écoulement de ce produit. Il a encouragé la population à mettre sur pied de petites unités de transformations locales qui appuieront le développement de la commune.

En ce qui concerne l'électricité et l'eau, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis de continuer le plaidoyer auprès des services habilités.

A propos de l'Hôpital de Mpanda, il a promis d'effectuer une descente pour s'enquérir de la situation. Et d'ajouter qu'il s'est déjà entretenu avec le Ministre de la Santé Publique sur ce sujet.

Pour terminer, le Numéro Deux Burundais a invité la population à s'adonner aux travaux communautaires et a recommandé aux administrateurs communaux d'organiser des camps de travail pour occuper les jeunes pendant les vacances.

**Florine MUKESHIMANA**

## Rapport des activités réalisées par les Honorables Députés des régions Est et Sud du pays au cours des vacances parlementaires de mai 2016.



Vue partielle des Honorables Députés

Les Honorables Députés élus dans les circonscriptions de Cankuzo, Ruyigi et Rutana d'une part, et ceux de Rumonge, Bururi et Makamba d'autre part, ont profité des vacances parlementaires pour se rapprocher de leur électorat. Les rapports des activités réalisées ont été l'objet de la séance plénière de mercredi 13 juillet 2016, séance présidée par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Edouard NDUWIMANA.



L'Honorable Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale dirigeant les activités du jour.

Effectuer des travaux de développement communautaire, accueillir les hautes autorités du pays dont le Président de la République et le Président du Sénat, organiser des rencontres avec les responsables des différents services, tel est l'essentiel des activités accomplies par les Parlementaires de la région Est, si on en croit les propos de l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA qui a présenté le rapport.

Lors des échanges avec les populations, les Honorables Députés ont pris note des doléances de leur électorat, notamment la pénurie des médicaments, le manque d'informations concernant l'Ecole Fondamentale et l'adoption d'une loi contre l'union illégale. En matière des infrastructures sociales, la population demande à qui de droit de construire la route reliant Gisuru à la République Unie de Tanzanie via Kinyinya. Ils n'ont pas oublié

de demander à leurs représentants la construction des marchés modernes.



*L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA présentant le rapport de la région Est.*

Les Parlementaires de la Région Est ont également volé au secours des démunis de la région naturelle de Buyogoma, surtout ceux des communes de Butaganzwa, Butezi et Bweru. A Cankuzo, les Parlementaires ont distribué les houes aux différentes associations de la commune de Kigamba. Toujours à Cankuzo, des vivres et des tôles ont été distribués par les Parlementaires en compagnie du Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement, en même temps parrain de la province, Ingénieur Jean-Bosco NTUNZWENIMANA.

Pour la région Sud, les Parlementaires des circonscriptions de Bururi, Rumonge et Makamba étaient porteurs des messages de paix. En général, la paix règne dans la grande partie de la région même si des cas d'insécurité ont été signalés dans certaines communes de la province de Bururi, mais actuellement tout est en ordre, selon l'Honorable Odette HABONIMANA. Le constat a été que la population est déjà sensibilisée sur l'intérêt des travaux communautaires à travers lesquels elle construit les infrastructures sociales notamment les écoles, les hôpitaux et les routes.

Dans le domaine politique, la population se plaint du fait que toutes les lois régissant le pays sont en langue française alors que la majorité de la population ne parle que le Kirundi. La population demande aussi au Gouvernement de collecter à temps les fonds qui seront utilisés pendant les élections de 2020 au lieu de compter sur les aides étrangères.



*L'Honorable Odette HABONIMANA présentant le rapport de la région Sud.*

Les pêcheurs attendent impatiemment la promulgation de la loi qui leur régit. Les populations de la province de Rumonge demandent aussi la protection du lac Tanganyika en respectant les cent cinquante mètres exigés pour construire et de doter la nouvelle province de Rumonge de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB). Cette dernière devrait finaliser les dossiers en cours, surtout en commune de Makamba. Les besoins en énergie électrique ont également été signalés dans toutes les provinces visitées.

Précisons que toutes ces doléances seront condensées dans un livret qui sera présenté à qui de droit.

**Pétronie BUCUMI**

**Les Honorables Députés des circonscriptions du Nord et de l'Ouest du pays présentent le rapport des réalisations lors des vacances parlementaires du mois de mai.**



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Le rapport présenté jeudi 14 juillet 2016, en premier lieu, a été produit par les Honorables Députés et Sénateurs ressortissant des circonscriptions de Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga.



*Honorabile Ibrahim UWIZEYE, Rapporteur de la mission*

Selon l'Honorable UWIZEYE Ibrahim, toutes les communes des provinces ont été couvertes par les descentes des Parlementaires et dans certains cas, ces descentes ont été rehaussées par le Très Honorable Révérien NDIKURIYO, Président du Sénat et le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Edouard NDUWIMANA. Les personnes rencontrées sont notamment les conseillers collinaires, les conseillers communaux, les responsables administratifs et financiers, les responsables religieux ainsi que les représentants des commerçants. Ensemble avec les populations ils ont effectué des travaux communautaires, c'était en fait une occasion d'échanger et de discuter sur les points en rapport avec le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Au menu de ces descentes figuraient les défis auxquels les populations de cette région sont confrontées. C'est notamment le taux élevé d'abandon scolaire qui s'élèverait à 1,000 cas au cours de cette année en province de Muyinga. Les causes éventuelles à la base de ce taux d'abandon sont les grosses non désirées et d'autres parents qui ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école.

Toujours à Muyinga, la population souhaite avoir une université pendant que la province de kirundo qui a déjà ses infrastructures qui vont servir d'université demande un stade moderne. Sur le plan sécuritaire, la région Nord jouit d'une certaine stabilité en marge des refoulés qui viennent du Rwanda et de la Tanzanie. Les populations souhaitent qu'il y ait des dispositions juridiques allant dans le sens de décourager et de sanctionner les abandons scolaires et le concubinage.



*Honorabile Sauda MBONEKO, Rapporteur de la Région Ouest*

En deuxième lieu, au niveau des provinces de l'Ouest, l'Honorable Sauda MBONEKO, au nom des Honorables Députés et Sénateurs des provinces : Mairie, Bujumbura, Cibitoke et Bubanza, a indiqué que les activités accomplies lors des vacances parlementaires sont liées aux rencontres avec les responsables des administrations des entités locales, les responsables des services publics et privés œuvrant dans la zone Ouest.

Des problèmes liés aux frontières entre les provinces de Bujumbura et de la Mairie, d'une part et celles de Bujumbura et Bubanza, d'autre part, ont été soulevés. Les populations de la région ont déploré le fait qu'ils subissent des conséquences des aléas climatiques notamment dans les communes de la province de Bujumbura dont la commune de Mutimbuzi, plus précisément à Gatumba.

Au niveau sécuritaire, l'Honorable Sauda MBONEKO a indiqué que la sécurité est bonne et que les jeunes ont besoin d'une formation patriotique pour qu'ils ne se rallient pas aux mouvements insurrectionnels. A Bubanza, les préoccupations sont liées aux enseignants de l'école fondamentale qui ont besoin des connaissances pour qu'ils aient les capacités requises pour dispenser une formation de qualité ainsi que le matériel didactique qui est quasi inexistant.



*Vue partielle des Honorables Députés*

La grande préoccupation des populations de Cibitoke est liée à l'entreprise de cimenterie BUCECO dont le bruit des machines cause des ennuis aux habitants des environs comme les élèves du Lycée de Cibitoke. Après les présentations de ces

rapports, des questions et échanges ont eu lieu en guise de compléments.

### Gabby BUGAGA

#### Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prend part à la réunion des natifs de sa circonscription de Kayanza.

Présenter la situation en matière de l'agriculture, de l'enseignement et de la santé et encadrer les jeunes en vacances, tels sont les points qui étaient au menu de la rencontre des natifs de la province de Kayanza avec les fonctionnaires et différents partenaires œuvrant dans cette province. Cette réunion qui s'est tenue vendredi 15 juillet 2016 a été rehaussée par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, lui aussi natif de Kayanza.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale présentant son allocution.*

Cette province est en paix totale sauf quelques cas d'irrégularités causées par les gens qui consomment des boissons prohibées et qui sèment le désordre, s'est réjoui le Conseiller Principal du Gouverneur. Monsieur Vianney NDIKUMANA a ajouté que dans le domaine de l'environnement, les habitants de Kayanza sont sensibilisés à la protection de la terre cultivable en traçant les courbes de niveaux. Une commission chargée d'enseigner la population à ne pas gaspiller la récolte a été aussi mise en place et a déjà attrapé un groupe de gens qui s'adonnent à la fraude du café, a-t-il indiqué.

Le Secrétaire Permanent du Conseil National de Sécurité, lui aussi natif de la province, en présentant le suivi des recommandations issues de la retraite des natifs sur le développement de la province Kayanza tenue en date du 03 mars 2016 leur a suggéré que le développement n'est possible sans investissements. Comme le maïs, le blé, l'avocat et la maracuja sont des cultures auxquelles on peut trouver des unités de transforma-

tion, le Général de Brigade Emmanuel MIBURO a conseillé aux populations de les utiliser à bon escient.

En matière de santé, la malaria et les maladies sexuellement transmissibles se font parler d'elles dans cette province. L'extension de l'Hôpital de Kayanza est également en cours surtout le bloc pédiatrique. Par ailleurs, on a décrié l'impact des rumeurs qui ont baissé le taux des femmes en planning familial. En effet, a expliqué le Conseiller Principal du Gouverneur, Monsieur Vianney NDIKUMANA ces rumeurs faisaient état de la perception d'une amende infligée à toutes les femmes porteuses de l'implat, ce que ces femmes ont vite enlevé.



*Vue partielle des participants à la réunion*

Concernant l'encadrement des jeunes en vacances, ils ont lancé un appel à tout un chacun d'apporter sa contribution pour que les 15 jours d'encadrement, à partir du lundi 18 juillet 2016, date du lancement officiel de cet encadrement, soient bénéfiques pour ces jeunes. Et le Gouverneur de la province, l'Honorable Anicet NDAYISENGA de renchérir en invitant les ONG œuvrant à Kayanza d'appuyer cette initiative d'une façon remarquable, surtout en donnant des aides qui seront distribuées aux participants à la fin de ce camp de travail.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a, dans son allocution, vivement remercié les Projets FIDA et PRODEFI qui soutiennent la province de Kayanza dans les différentes catégories. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a également exhorté la population à bien entretenir les routes pavées durant cette période des vacances pour qu'elles ne se détruisent pas pendant la période pluviale. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale les a encouragés à toujours consolider la paix et la sécurité, seul pilier du développement. Il a également ajouté que les Parlementaires sont prêts à appuyer dans la mesure de leurs moyens.



*Le Gouverneur de la province de Kayanza clôturant la réunion*

Signalons que le Gouverneur de la province de Kayanza qui a clôturé cette réunion a informé les participants de l'existence dans un proche avenir d'un projet de construction du Cabinet du Gouverneur et des bureaux des chefs collinaires.

## Pétronie BUCUMI

### Le Président de l'Assemblée Nationale rencontre les natifs de sa circonscription.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux natifs de la province de Bubanza*

Dans l'après-midi de jeudi 21 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a tenu une réunion à l'endroit des natifs de la province de Bubanza. Cette réunion qui s'est déroulée au Lycée Technique Saint Henri sis à Muzinda en commune de Rugazi avait pour objet le développement de la province.

Le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, dans son mot d'accueil, a signifié que la paix et la sécurité règnent dans toute la province. En matière de l'éducation, les autorités sont en train de planifier le redéploiement des enseignants pour combler les vides qui s'observent dans certaines écoles alors que les milieux urbains ont un surplus d'enseignants.

De même, dans le secteur de la santé, le district sanitaire de Mpanda compte un grand nombre de

personnel soignant. Le Gouverneur de la province de Bubanza a aussi parlé des activités de développement communautaire ainsi que l'organisation des camps de travail pour les élèves qui sont actuellement en vacances.

Parmi les projets que les natifs de la province comptent réaliser figure la mise en place d'une micro finance. Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a indiqué que cette micro finance aura comme capital cinq cent millions de Francs Burundais et aidera pas mal de gens à avoir accès aux crédits pour qu'ils puissent réaliser leurs propres projets. Une fois que cette micro finance sera fonctionnelle, elle contribuera à la création d'emplois pour les jeunes, s'est-il réjoui.



*Vue partielle des natifs de la province de Bubanza en réunion*

Un autre projet qui a fait objet de débats est la réhabilitation de la ferme de Randa. Les natifs de la province ont suivi les explications fournies par Olivier SUGURU sur la situation actuelle de la ferme de Randa. Selon lui, la ferme est pour le moment une société à liquider et l'Association pour le Développement de la province de Bubanza espère reconquérir cette ferme. Un groupe d'experts étrangers leur aidera dans la réalisation de ce projet après avoir mis en place un cadre légal.

Les natifs de la province de Bubanza ont aussi parlé des travaux de finissage de différentes infrastructures comme le bureau de province, le stade moderne au chef-lieu de la province ainsi qu'une université.

Chaque participant à cette réunion a été donc appelé à faire des contributions. Quant au Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, il leur a expliqué que le développement de la province viendra d'eux-mêmes et que toute la population doit contribuer, de la base au sommet.

**Florine MUKESHIMANA**

## Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale a participé aux activités d'encadrement des jeunes en vacances

Le jeudi 28 juillet 2016, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Edouard NDUWIMANA, a procédé au lancement du programme de l'encadrement des jeunes en vacances. C'était dans la commune de Butaganzwa de la province de Kayanza.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train de tracer les courbes de niveau*

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'empêcher les jeunes à s'adonner à la débauche afin qu'ils apprennent les valeurs fondamentales de l'homme, la culture de la paix, la protection de l'environnement, et bien d'autres.

Le Gouverneur de la province a d'abord relayé le message du Président de la République lors du lancement officiel des camps de travail à Murwi. Il leur a rappelé les caractéristiques d'un patriote qui aime son pays et ce que les jeunes peuvent faire pendant cette période des vacances. Il a souligné que pour tout citoyen, garder les valeurs fondamentales est indispensable. Le maintien de l'ordre et de l'harmonie requièrent la contribution de cette jeunesse, tout en rappelant que les valeurs de la paix et de la sécurité sont les piliers du développement pour toute société.



*Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions de la presse*

En effet, a-t-il expliqué, les jeunes ont été manipulés au cours de l'an dernier par des politiciens et les conséquences ont été énormes. Il appartient aux jeunes qui ont vu, vécu et entendu de prendre

le destin de leur avenir, en coupant court avec des enseignements propagandistes de la haine et de poursuivre leurs études, a-t-il martelé.

C'est ainsi que le Gouvernement a mis sur pied le programme d'encadrement des jeunes afin qu'ils servent leur pays vu les chantiers en cours notamment la construction des écoles de métiers qui serviront à ceux qui n'ont pas réussi au test final de l'école fondamentale.



*Vue partielle des jeunes*

S'adressant à la population en général, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Edouard NDUWIMANA, leur a prodigué des conseils allant dans le sens de les rassurer que l'avenir du pays est dans leurs mains. Aux jeunes qui avaient répondu aux travaux de traçage des courbes de niveau sur la colline de Nyabibuye, il leur a demandé de ne point céder aux propos mensongers des détracteurs qui ne rêvent que détruire le pays et voir le Burundi vivre dans la dépendance totale.

Il a rappelé qu'un bon patriote défend son intégrité et sa souveraineté. Il a profité de cette occasion pour rappeler que les forces étrangères ne peuvent pas faire ce que nous ne sommes pas capables de faire. Ces activités se sont clôturées par un match de football qui a opposé deux zones de la commune de Butaganzwa à savoir Nyabibuye et Butaganzwa.

**Gabby BUGAGA**

## Le Président de l'Assemblée Nationale aux côtés des jeunes en vacances



*Le Président de l'Assemblée Nationale aux côtés des jeunes de Gihanga lors de l'entretien de la route*

Dans la matinée du vendredi 29 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est joint aux jeunes de la commune de Gihanga de la province de Bubanza dans les travaux d'entretien de la quatrième transversale de Gihanga, une route qui relie la commune de Gihanga à la ville de Bubanza.

Les jeunes en vacances ont répondu à l'appel du Gouvernement les invitant à organiser des camps de travail au cours de leurs vacances. Les autorités administratives participent donc aux côtés des jeunes pour les encadrer.



*Accueil du Président de l'Assemblée Nationale par les jeunes*

L'Administrateur de la commune de Gihanga a passé en revue les activités qui seront réalisées par les jeunes pendant les vacances. Il s'agit entre autres de l'aménagement des endroits où seront implantées les pépinières, la fabrication des briques et l'entretien des routes. Tous ces travaux sont en outre suivis par l'éducation patriotique.

Le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a conseillé aux jeunes d'aimer leur patrie et d'être de bons exemples. Les jeunes ne devraient pas céder à l'incitation à la haine ni aux actes de violences.

Il leur a donné un exemple qu'au cours des manifestations, il y a des gens qui sont venus à Gi-

hanga pour inciter la population au soulèvement populaire. Heureusement que la population de Gihanga a usé de la sagesse et a refusé de se joindre à eux.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adresse aux jeunes*

Le Président de l'Assemblée Nationale s'est également adressé à ces jeunes qui sont venus nombreux à ces travaux d'intérêt communautaire. Il leur a prodigué pas mal de conseils. Il leur a conseillé de poursuivre leurs études. Paraphrasant Son Excellence le Président de la République, il a démontré que l'exiguïté des terres est de plus en plus remarquable dans notre pays et que l'école est le seul moyen de gagner la vie.

Le diplôme peut être utilisé dans les pays voisins ou ailleurs pour avoir du travail, a-t-il ajouté. Le Numéro Deux Burundais a suggéré aux jeunes de se regrouper en associations pour se connaître mais aussi pour s'entraider mutuellement. Une fois qu'ils seront en associations, il sera alors facile d'identifier qui a des problèmes matériels ou financiers qui nécessitent une assistance.

Le Président de l'Assemblée Nationale leur a promis qu'il viendra en aide aux élèves qui auront de telles difficultés.



*Le Président de l'Assemblée Nationale au cours des travaux au stade de Bubanza*

Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est ensuite dirigé au Stade en construction situé au chef-lieu de Bubanza. Il a participé aux travaux de mélange du ciment et moellon pour former le béton destiné à la construction des fondations des piliers du Stade de Bubanza. Là aussi, c'était dans

le contexte de se joindre aux jeunes en vacances pour les encadrer. Comme il l'a fait à Gihanga, le Président de l'Assemblée Nationale s'est adressé à ces jeunes et leur a prodigué des conseils.

### Florine MUKESHIMANA

#### Le Président de l'Assemblée Nationale a soutenu les élèves lors du camp de travail à Mubimbi.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de paver les salles de classe*

Mardi 9 août 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué une descente en commune de Mubimbi de la province de Bujumbura. C'était pour s'associer aux élèves en vacances pendant les camps de travail organisés un peu partout dans le pays pendant cette période de grandes vacances.

Les travaux se sont donc déroulés sur la colline de Gasozo en zone de Mageyo sur un chantier de construction d'une école des métiers qui va accueillir les élèves qui n'auront pas réussi au test de la 9ème fondamentale. Ces travaux consistaient à préparer du béton pour le pavement de 3 salles de classe, d'un bloc administratif, d'un atelier et d'un bloc sanitaire. Les élèves, leurs parents, les natifs de la commune vivant à Bujumbura, tous étaient venus nombreux pour soutenir cette activité.



*Une grande foule avait répondu à ces travaux*

Dans son mot d'accueil, la Gouverneure de la pro-

vince de Bujumbura, Madame GACUTI Nadine, a indiqué que toutes les communes de la province de Bujumbura ont organisé des camps de travail pour les élèves en vacances et qu'à la fin des travaux manuels, les élèves suivent des séances de formation patriotique.

Pour le cas de cette école de Gasozo, elle a indiqué que les travaux de construction arrivent à un stade avancé puisque la Présidence de la République a fourni du ciment, des tôles et du fer à béton. Même si la population et les natifs contribuent énormément en moyens financiers et pendant les travaux communautaires, la Gouverneure de Bujumbura a demandé un appui pour d'autres matériaux qui ne sont pas encore disponibles et pour la main d'œuvre qui n'est pas encore payée.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance*

Dans son discours, le Président de la Chambre basse du Parlement a d'abord remercié les élèves qui ont répondu à ce camp de travail. S'adressant particulièrement à ces élèves, le Président de l'Assemblée a mis un accent particulier sur l'amour de la patrie. Il leur a rappelé que lors de l'ouverture des camps de travail des élèves à Cibitoke, Son Excellence le Président de la République avait demandé aux élèves de mettre en avant l'amour de leur pays. Et le Président de l'Assemblée Nationale a renchéri, l'amour de son pays suppose l'amour de sa commune et de sa colline, et pour matérialiser cet amour, il faut répondre aux travaux de développement. Concernant le cas de Bujumbura, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que cette province a connu beaucoup de perturbations pendant la période d'insurrections en 2015, et que les jeunes ont été entraînés dans des actes de violence.

Mais maintenant, s'est-il réjoui, les jeunes de la province de Bujumbura ont compris que leur avenir est sur le banc de l'école et se construisent maintenant des écoles. Il a appelé les jeunes à aimer l'école et à faire de longues études pour être en compétition avec d'autres sur le marché du travail

dans la sous région. Concernant les filles, il leur a conseillé de ne pas abandonner leurs études pour aller se marier précocement, il faut d'abord avoir son diplôme en poche car il te permettra de mener ta vie à coup sûr, a conseillé le Très Honorable Pascal NYABENDA.

En guise de réponse à la requête de Madame le Gouverneur, le Président de l'Assemblée Nationale a débloqué une enveloppe de 2.000.000 FBU pour la main d'œuvre et une autre de 1.000.000 FBU aux élèves du camp de travail.

### Arlette AKIMANA

#### Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires à Buyengero.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'associe à la population dans le transport des pierres vers le chantier.*

Les Elus du peuple continuent de vulgariser et soutenir la politique gouvernementale de l'école fondamentale. Le samedi 13 août 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, a fait le déplacement en commune de Buyengero de la province de Rumonge, sur un chantier de construction de l'école des métiers de Rubuye. C'est une école qui accueillera les élèves qui n'auront pas réussi au test de la 9ème fondamentale et la commune de Buyengero a été choisie parmi les 15 qui abriteront ces écoles dans tout le pays.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est donc joint à la population et aux élèves en vacances dans les travaux de transport des pierres jusqu'au chantier de construction de cette école. Le Numéro Deux Burundais a aussi aidé à la préparation du béton destiné à l'élévation des colonnes du bloc administratif. Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Buyengero, Monsieur Amos NTIRANYIBAGIRA, a indiqué que la paix et la sécurité règnent dans toute la commune. Néan-

moins, il a quand même fait savoir qu'il y a quelques mois, des éléments armés étaient venus des communes de la région de Mugamba, frontalière de la commune de Buyengero, pour perturber l'ordre et chercher à enrôler la jeunesse au sein de ces groupes armés. Mais maintenant, s'est-il réjoui, avec la synergie population, forces de l'ordre, administration et respon-

sables de la justice, l'ordre est revenu dans toute la commune.



*Vue d'ensemble de la population pendant les travaux communautaires*

Concernant la construction de cette école, l'administrateur Amos NTIRANYIBAGIRA a fait savoir que les travaux arrivent à un stade avancé et que la Présidence de la République leur a accordé 180 sacs de ciment, 280 fers à béton et qu'elle leur accordera aussi des tôles. Pour les autres besoins, chaque ménage donne une contribution de 2000Fbu et les élèves en vacances contribuent à la production des briques dans le cadre des camps de travail. Le grand problème, a-t-il indiqué, ce sont les frais de paiement de la main d'œuvre qui ne sont pas encore disponibles. Il a aussi ajouté que la commune se réjouit d'accueillir une haute personnalité après une si longue période et a demandé au Président de l'Assemblée Nationale de plaider auprès de la Présidence pour qu'elle leur envoie les tôles avant la période des pluies.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance*

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué qu'il a été choisi pour parrainer les travaux de construction de cette école des

métiers de la commune de Buyengero. Le Très Honorable a alors encouragé les élèves qui travaillent sur ce chantier dans le cadre du camp de travail. Il les a exhorté de maintenir ce cap et leur a même suggéré de penser à créer une association des élèves de la commune dans le but de se rassembler pendant les vacances pour pouvoir échanger des idées.

Il a ensuite passé en revue l'importance de l'école fondamentale. Il a indiqué que cette école vient résoudre les problèmes que rencontraient les élèves n'ayant pas réussi au concours national de la 6ème année de l'ancien système. Maintenant, les élèves qui terminent la 9ème fondamentale seront assez grands et ceux qui ne réussiront pas seront orientés dans ces écoles de métiers pour apprendre des métiers qui leur permettront de vivre. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a rappelé le rôle de petits métiers au développement socio-économique du pays. Il a indiqué que tous les pays développés l'ont été grâce aux petits métiers. Si tu connais un métier, a-t-il ajouté, tu peux te débrouiller dans n'importe quel pays.



*Vue partielle de la population*

Le Numéro Deux Burundais a demandé aux élèves d'aimer l'école et de travailler dur pour réussir. Et aux jeunes filles, il leur a conseillé de ne pas abandonner le banc de l'école sous prétexte d'aller se marier. Il faut attendre d'abord d'avoir le diplôme car, a-t-il expliqué, le meilleur mari qui ne divorce pas, c'est d'abord le diplômé. Et pour les jeunes en général, il leur a demandé d'aimer leur pays et de ne plus écouter des enseignements qui les incitent à s'enrôler dans des groupes armés.

Concernant les élèves qui n'auront réussi au test de la 9ème fondamentale, Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué qu'il se peut que la construction des écoles des métiers ne soit pas encore achevée au mois de septembre, il a demandé que dans ce cas, il leur faudra user d'un peu de patience, parce que coûte que coûte, ils

doivent commencer les cours au courant de cette année comme tous les autres élèves. Et pour finir, le Président de la Chambre basse du Parlement a donné une contribution d'une somme d'un million de Francs burundais pour le paiement de la main d'œuvre et 500.000 Fbu aux élèves en camp de travail pour qu'il s'achètent des cahiers.

**Arlette AKIMANA**

### **Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale se réjouit des réalisations des jeunes en vacances dans les communes de Matongo et Gahombo.**

Vendredi 12 août 2016, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale, a fait un déplacement dans la province de Kayanza, plus précisément dans les communes de Matongo et Gahombo. L'Honorable Edouard NDUWIMANA était allé se rendre compte du niveau des réalisations de certains programmes du Gouvernement surtout celui d'encadrer les jeunes en vacances et l'état d'avancement de la construction des infrastructures publiques.



*Honorable Edouard NDUWIMANA lors du camp de travail*

Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale s'est d'abord rendu en commune de Matongo où il a pris part aux activités de tracer les courbes antiérosives avec les jeunes en vacances sur la colline de Banga dans les domaines appartenant aux citoyens. La province de Kayanza de par son relief subit des conséquences énormes de glissements de terrain qui emportent les éléments nutritifs du sol et la terre devient de ce fait de moins en moins fertile.

Parmi les activités réalisées par les élèves en vacances dans la commune de Matongo figure notamment la lutte antiérosive. Accompagné par la Ministre de la santé et de la lutte contre le SIDA qui est en même temps marraine de la province de Kayanza, l'Honorable Edouard NDUWIMANA

a été accueilli par le Conseiller Principal du Gouverneur de province et le Conseiller de l'Administrateur de Matongo.



*Honorable Edouard NDUWIMANA s'adressant aux jeunes de BANDAGA*

Dans son mot de bienvenue, le Conseiller de l'Administrateur de Matongo a rappelé que les travaux ont commencé depuis le 19 juillet 2016. Et d'ajouter que plus de 2.800 jeunes ont répondu aux travaux de développement communautaire deux fois par semaine. On peut citer entre autres, la fabrication des briques, l'aménagement des bassins versants, la plantation des arbres, l'aménagement des pépinières. Un autre programme particulier est la formation patriotique. Il a par ailleurs ajouté que des milliers de briques cuites sont déjà disponibles et que des salles de classes seront construites d'ici peu.

Quant à la façon dont ils vivent pendant la journée de travail, la commune se charge de nourrir ces jeunes. Le conseiller de l'Administrateur de Matongo a profité de l'occasion pour demander une assistance en vivres afin que ces jeunes aient à manger chaque fois qu'ils sont en travaux.

Prenant la parole, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale s'est adressé aux jeunes et leur a dit qu'il venait se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et il s'est réjoui de la manière dont ils répondent massivement aux activités. Il leur a prodigué des conseils allant dans le sens de sauvegarder la paix et la cohésion sociale.

Il les a exhortés en outre de ne pas céder à la panique et de s'atteler plutôt aux travaux d'intérêt communautaire pendant ces vacances. Et de rappeler qu'actuellement il faut apprendre à s'organiser en conséquence car les appuis dont le pays bénéficiait ne viennent plus, et d'ailleurs c'était des aides avec des exigences qui nous privent parfois de nos valeurs, a-t-il nuancé.



*L'Honorable Deuxième Vice Président de l'Assemblée en réunion avec les administratifs de Gahombo*

Après Matongo, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu dans la commune de Gahombo où il s'est entretenu avec les administratifs pour parler du développement en général et de l'état d'avancement des constructions des infrastructures scolaires notamment deux écoles de métiers. Il s'agit d'un don de Son Excellence le Président de la République qui est sur la colline de Gahombo et l'autre se trouvant sur la colline de Kirombwe qui est en construction grâce à une partie du montant de 500 millions que le Gouvernement a doté à chaque commune.



*Visite guidée du Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale dans un chantier d'une école des métiers de Gahombo*

Lors de cette rencontre il a été constaté que les travaux vont bon train et que les efforts des uns et des autres sont à saluer. Néanmoins, à propos des écoles qui seront construites avec le fond du développement communal, il y a un ralentissement suite aux procédures des services du marché public mais une lueur d'espoir que tout allait rentrer dans l'ordre se dressait déjà à l'horizon.

Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale a demandé à la population de ne pas gaspiller leur récolte car, la clémence de la météorologie n'est pas gagnée à l'avance. Il leur a rappelé que certaines mesures ont été prises pour contrôler le mouvement à l'étranger des produits de première nécessité, des mesures que chaque pays peut prendre pour l'intérêt de son peuple comme la Tanzanie l'a déjà fait.

**Gabby BUGAGA**

## Clôture des camps de travail dans la province de Bubanza

C'est samedi 03 septembre 2016 que les activités des camps de travail en province de BUBANZA ont été clôturées. A cette occasion, les élèves qui ont fourni des efforts plus que les autres pendant cette période des vacances ont bénéficié des cahiers de la part du Président de la Chambre Basse du Parlement. Dans chaque commune cinq cent élèves bénéficieront de ces cahiers et chacun en recevra cinq.



*Le Président de l'Assemblée Nationale distribue les cahiers aux élèves*

Le Gouverneur de la province de Bubanza a fait savoir qu'au cours de cette période des camps de travail, pas mal d'activités ont été réalisées par ces élèves en vacances. C'est notamment la préservation de l'environnement par le biais du traçage des courbes de niveau, la fabrication des briques cuites, la construction des maisons pour les vulnérables de différentes communes de la province de Bubanza, l'entretien des boisements ainsi que le suivi du programme de formation patriotique pour ces élèves en vacances. Ainsi Monsieur Tharcisse NIYONGABO témoigne de la diminution significative du vagabondage dans cette province pendant les vacances grâce à ces camps de travail instaurés par le Gouvernement.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le mot de circonstance*

Prenant la parole, le Président de la Chambre Basse du Parlement a d'abord remercié le Gouvernement du Burundi pour avoir mis sur pied ce programme de camps de travail pour les élèves

en vacances. Il a également exprimé son sentiment de satisfaction pour les activités réalisées par ces élèves au cours de ces camps de travail. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que personne ne peut avoir la récompense suffisante pour les activités réalisées, l'essentiel étant de reconnaître qu'ils ont contribué énormément au développement de leur patrie.

Parlant de la formation patriotique, le Numéro Deux Burundais a demandé à ces élèves d'intérioriser et d'appliquer ce qu'ils ont appris lors de la formation patriotique et surtout en ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité, en travaillant dans la quadrilogie tout en dénonçant les fauteurs de troubles et en informant les services habilités en cas de suspicion. Ce n'est qu'avec la préservation de la paix et la sécurité que le pays atteindra le développement durable, a-t-il martelé.



*Vue partielle de la population*

Toujours dans le même contexte du patriotisme, le Président de l'Assemblée Nationale les a exhortés de développer l'esprit du patriotisme car, a-t-il expliqué, les connaissances acquises sans l'amour de la patrie ne mènent nulle part. Il a donné l'exemple de l'an 2015 où certains Burundais, manipulés par les Occidentaux pour leurs propres intérêts, ont accepté de trahir la Nation, ce qui justifie le manque de patriotisme en eux, a-t-il renchéri. Le Très Honorable Pascal NYABENDA souhaite que la formation patriotique soit renforcée au niveau des établissements scolaires. Il a ajouté que cela permettra aux générations futures de défendre la souveraineté du pays.

La finale d'un tournoi de football a également marqué les activités de clôture des camps de travail à Bubanza. Ce match a opposé l'équipe de la commune de Bubanza à celle de la commune de Rugazi. Après le temps prévu pour le match, ce dernier s'est soldé par un score nul, après quoi on a procédé au tir au but. En fin de compte, c'est l'équipe de la commune de Bubanza qui a remporté la victoire sur trois tirs au but contre deux

de l'équipe de la commune de Rugazi. Après le match, le Président de la Chambre Basse du Parlement a octroyé à ces deux équipes et aux arbitres une enveloppe en signe d'encouragement et de félicitations.



*Vue partielle des élèves pendant les travaux communautaires*

Signalons que dans la matinée, le Président de la Chambre Basse du Parlement, le Très Honorable Pascal NYABENDA accompagné par les élus de la circonscription de Bubanza s'était joint à la population et aux élèves en vacances dans les travaux de construction des colonnes géantes du Stade moderne de Bubanza.

### Providence NIKIZA

#### Le Président de l'Assemblée Nationale rencontre les commerçants de la province de Muyinga.

Vendredi 9 septembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a rencontré les commerçants de la province de Muyinga. C'était une réunion d'échanges d'expériences sur le développement du commerce en général, surtout par le biais de la construction des marchés modernes par les commerçants eux-mêmes, la province de Muyinga étant la première au Burundi disposant de beaucoup de marchés modernes, puisque 95% de ses marchés sont construits d'une façon moderne.



*Le Président de l'Assemblée Nationale dirigeant la réunion*

L'Administrateur de la commune de Muyinga, Monsieur Philippe MBERAMIHIGO, a déclaré

que les commerçants de Muyinga ont compris qu'ils doivent travailler eux-mêmes pour développer leur commerce et non pas attendre les aides du Gouvernement ou d'autres partenaires. C'est pourquoi ils se sont mis ensemble et ont contribué pour se construire eux-mêmes des marchés modernes. Il a aussi indiqué que la population de Muyinga est calme et sereine, raison pour laquelle quand d'autres passaient leur temps dans des manifestations et d'autres actes de violence, les commerçants de Muyinga, eux, se construisaient des marchés. Néanmoins, il n'a pas manqué de relever quand même quelques comportements de nature à perturber la sécurité au sein de la société, notamment le concubinage et l'ivresse.



*Une commerçante de Muyinga s'exprimant pendant la réunion*

Dans leurs interventions, les commerçants ont indiqué les motifs qui les ont poussés à se construire des marchés modernes et les avantages qu'ils en tirent. Les commerçants de Rugari ont fait savoir que pour se construire ces marchés, ils ont fait l'expérience d'autres communes comme Kiremba à Ngozi. Ils se sont alors rendu compte qu'ils peuvent eux-mêmes le faire et ont tenté l'expérience dès les premières cotisations. Ils ont alors constaté que les travaux avançaient bien et la Présidence de la République leur a accordé des rôles.

En commune de Gasorwe, tous les marchés sont construits, il en reste un. Les commerçants de cette commune ont fait savoir que l'idée de construire en dur leur est venue quand le marché de Karama a brûlé. Ils ont alors pris la décision de protéger leurs marchandises. Parmi les avantages cités, c'est notamment la lutte contre les incendies, la lutte contre les voleurs, c'est aussi la propreté dans les kiosques, mais également l'appropriation de ces marchés par les commerçants qui trouvent alors leur intérêt à bien les entretenir.

Au niveau de l'administration, il y a facilité de contrôle des commerçants en vue de mieux relever les taxes communales, le commerce qui est développé profite également à la commune, les

commerçants donnent aussi leurs contributions dans des activités de développement sociale et communautaire. Maintenant, les autres provinces viennent apprendre l'expérience des commerçants de Muyinga.

Prenant la parole, le Président de l'Assemblée Nationale s'est dit impressionné par ce travail accompli par les commerçants de Muyinga et a remercié l'administration pour son encadrement. Il a salué le fait qu'ils se sont approprié cette tâche de construire les marchés qui était, de par le passé, réservée à la PTPCE.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux commerçants*

L'avantage, comme l'a souligné le Numéro Deux Burundais, c'est que quand vous construisez les marchés par vous-même, vous faites des efforts pour les entretenir. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi parlé du changement de comportement. Il a également insisté sur l'amour de la patrie, qui suppose l'amour de sa commune, de sa colline. Il a par ailleurs indiqué que ce thème est beaucoup développé dans le programme de formation patriotique et que c'est un honneur d'être appelé Burundais, il faut donc en être fier, et personne ne peut nous enlever cette fierté. Le fait que nous nous organisons maintenant pour faire des travaux de développement, il y en a qui ne le voient pas d'un bon œil, a averti le Président de l'Assemblée Nationale. Ceux-là mêmes qui veulent porter atteinte à la souveraineté de notre pays et qui veulent nous garder sous leur dépendance.



*Une commerçante de Muyinga s'exprimant pendant la réunion*

Il leur a appelé à sauvegarder la paix et la sécurité

tout en dénonçant les fauteurs de trouble. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi appelé les commerçants de Muyinga à éviter la fraude et de changer de comportement en permettant à l'OBR de faire son travail puisque maintenant le pays vit des collectes de l'OBR. Il leur a aussi appelé à renforcer l'entente et l'harmonie dans les ménages, et à faire le planning familial pour le contrôle de la démographie. Enfin, il a promis que les commerçants de la province de Bubanza viendront bientôt apprendre l'expérience de leurs confrères de Muyinga. La réunion s'est clôturée par le partage d'un verre offert par le Président de l'Assemblée Nationale.

**Arlette AKIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale effectue une série d'activités en commune de Mubimbi.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale avec la population de Mubimbi dans les travaux de réhabilitation de la route de Magarure*

Samedi 24 septembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué une descente en commune de Mubimbi de la province de Bujumbura. Accompagné par les Députés élus dans cette circonscription, le Très Honorable Pascal NYABENDA a d'abord effectué les travaux communautaires sur la colline de Martyazo dans la localité de Magarure. Ces travaux consistaient à la réhabilitation de la route qui mène vers l'Ecole Fondamentale de Magarure.



*Le Président de l'Assemblée Nationale participant à la manifestation contre le rapport des experts des Nations-Unies*

Après ces travaux, il s'en est suivi une marche manifestation pour protester contre le rapport des experts du conseil de sécurité des Nations-Unies récemment rendu public, un rapport très contesté

par le Gouvernement du Burundi. Cette marche a été organisée le samedi 24 septembre 2016 dans toutes les communes du pays. A Martyazo donc, la population avait répondu massivement à cette marche, soutenue par les natifs, l'administration, les Parlementaires et aux devants, le Président de l'Assemblée Nationale. Tous chantaient des chansons d'unité et de protestation contre ce rapport divisionniste.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'inaugurer l'ECFO de Magarure*

Après cette marche, le Numéro Deux Burundais a procédé à l'inauguration de l'Ecole Fondamentale de Magarure. C'est une école qui a été construite grâce aux efforts conjugués de la population, des natifs et de l'administration, avec l'appui du Président de l'Assemblée Nationale qui a donné toutes les tôles qui couvrent cette école.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Mubimbi, Monsieur Léonidas NTIRANDEKURA, a remercié le Président de l'Assemblée Nationale qui pense toujours à leur commune en la visitant souvent et qui a donné sa contribution à la construction de cette école. Il lui a demandé de les aider pour la construction d'une route qui relie la commune de Mubimbi à la commune de Rugazi, ce qui va renforcer les relations entre les provinces Bujumbura et Bubanza.

Le communiqué sorti par le Gouvernement à l'occasion de cette marche-manifestation a été lu par le Représentant du Gouverneur de Bujumbura, un communiqué qui s'insurge en faux contre les experts des Nations-Unies au Burundi et appelle le peuple burundais à s'unir pour protéger leur pays et la souveraineté nationale.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de s'adresser à la population de Mubimbi.*

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a remercié les habitants de la province de Bujumbura pour leur assiduité aux travaux communautaires, malgré de fausses informations qui avaient politisé ces travaux il y a quelques années.

Concernant le rapport contesté sorti par les experts des Nations-Unies au Burundi, le Numéro Deux Burundais a indiqué que ces experts ont été manipulés et n'ont écouté qu'une seule partie. Comment pouvaient-ils sortir un rapport qui parle des réalités du Burundi alors qu'ils n'ont écouté que l'opposition radicale et les putschistes du 13 mai 2015 ? s'est interrogé le Très Honorable Pascal NYABENDA. D'ailleurs, a démontré le Président de la Chambre basse du Parlement, il faudra d'abord protester contre ces experts eux-mêmes puisqu'ils l'ont fait exprès, sortir un rapport qu'ils savent mensonger. Il a ajouté qu'il est triste d'entendre des Burundais qui parcourent d'autres pays en salissant leur patrie par des propos mensongers. Il a appelé les habitants de Mubimbi à aimer leur pays et à éviter de le trahir, puisque de toutes les façons, ils seront toujours appelés Burundais. Prenant l'exemple de ce qui se passe en Syrie où l'on assiste à des massacres télécommandés par des pays puissants, le Très Honorable Pascal NYABENDA a appelé la population à être unie et à être toujours prête à défendre leur pays.

Et pour continuer à soutenir cette population, le Président de l'Assemblée Nationale a promis l'uniforme pour cent élèves de cette colline dont les parents sont dans le besoin, l'uniforme qui sera livré mardi de la semaine prochaine, c'est-à-dire le 27 septembre 2016. Il a aussi promis de la peinture pour embellir les salles de classe de cette école. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a également promis d'apporter sa contribution pour le projet de construction de trois autres salles de classe à cet établissement scolaire.



*Le Président de l'Assemblée Nationale recevant une génisse de la part de la population de Mubimbi*

Quant à la population de Mubimbi, pour le remercier d'avoir beaucoup contribué à la construction de cette école et d'avoir toujours soutenu la province de Bujumbura, elle a offert au Président de l'Assemblée Nationale une génisse et la Gouverneure de Bujumbura lui a offert une chèvre et des régimes de banane pour accompagner ce présent.

A cette occasion, des personnes qui se sont beaucoup investies dans la construction de cet établissement scolaire ont reçu des certificats d'honneur. Il s'agit du Député Emmanuel NKUNZIMANA, natif de cette commune, de Monsieur Albert MANIRATANGA, Directeur Général de l'OTRACO et natif de cette colline de Magarure, il s'agit également de Madame Matrone HAVYARIMANA, ex administrateur de la commune de Mubimbi et de Monsieur Michel BANKUWIHA, chef de la colline de Martyazo.

**Arlette AKIMANA**

## MISSIONS A L'ETRANGER

### Retour du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la Turquie

Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA est rentré vendredi 04 juin 2016 de la Turquie où il avait participé à une réunion qui a regroupé les pays enclavés et sous développés. La dite réunion consistait à évaluer l'état d'avancement de la situation depuis les réunions précédemment organisées à ce sujet. En effet, les objectifs poursuivis étaient liés à l'augmentation de la croissance économique dans les pays moyennement développés et enclavés.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse à son arrivée.*

Ainsi, lors des réunions précédentes, ces pays s'étaient convenus de faire en sorte qu'à l'horizon 2020, ils aient un PIB de 7.2. Ce pari n'a pas été atteint en raison de plusieurs facteurs à la fois endogènes et exogènes. D'abord la problématique de la bonne gouvernance, dans certains pays et le manque de facilités pour d'autres, lesquelles facilités pourraient permettre aux investisseurs d'aller s'installer et opérer convenablement dans ces pays sans entrave.

Il a également indiqué que les facteurs exogènes existent surtout pour les partenaires qui donnent une aide moyennant des conditionnalités ainsi que l'exploitation des ressources naturelles qui, dans certains pays, constituent une source d'instabilité. Au cours de cette réunion, les participants se sont finalement convenus sur l'objectif d'atteindre les 7.2 d'ici 2030.

Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale a, au nom du Parlement Burundais, souligné que le Burundi a voté des lois qui donnent des facilités énormes aux investisseurs. Il a également proposé que le développement soit une affaire locale avant tout et que le respect de la souveraineté doit être la pierre angulaire, peu importe l'appui externe et ses conditionnalités. Honorable Edouard NDUWIMANA a par ailleurs proposé aux partenaires multiples de réduire à néant les conditionnalités qui accompagnent les aides.

L'Honorable Edouard NDUWIMANA a signalé que le Burundi a également été cité parmi les pays qui contribuent énormément au maintien de la paix dans le monde et surtout en Somalie. Précisons que le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale du Burundi s'était envolé pour la Turquie mardi 24 mai 2016.

**Gabby BUGAGA**

## Restitution d'un rapport de mission effectuée du 10 au 16 avril 2016 à New York au Siège des Nations Unies

« C'est déjà bien que le Burundi ne soit pas placé dans la position de suspension par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie », s'est réjoui le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale. L'Honorable Edouard NDUWIMANA s'exprimait au cours de la séance plénière de jeudi 16 juin 2016 lors de la restitution du rapport de mission effectuée du 10 au 16 avril 2016 à New York au siège des Nations Unies, une mission dont il était le Chef de délégation.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale présentant le rapport.*

Dans la perspective de redorer l'image du pays dans le concert des Nations après la situation qui a prévalu avant et après les élections de 2015 au Burundi, l'Assemblée Nationale multiplie des contacts formels et informels avec les différents partenaires tant au niveau régional qu'international.

Dans ce cadre, l'Assemblée Nationale a envoyé une délégation pour prendre part à une réunion de la Commission Politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, tenue à New York au Siège des Nations Unies du 11 au 13 avril 2016. L'ordre du jour portait essentiellement sur onze points dont le premier était relatif à l'adoption du relevé de décisions et compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2015 qui s'est tenue à Berne, en Suisse.



*Le Président de l'Assemblée Nationale suivant la présentation*

Le Burundi qui venait de sortir des élections n'a pas participé à cette réunion mais a été placé au cours de ces assises à la position intermédiaire sous observation préventive, a indiqué l'Honorable Edouard NDUWIMANA avant d'expliquer que l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) comprend trois positions ; à savoir la position de membre actif, la position intermédiaire sous observation préventive et la position de suspension.

Selon le Chef de délégation, la position de suspension entraîne la suspension du cadre de coopération alors que l'APF appuie le Parlement burundais notamment à travers le Programme Noria. Par ailleurs, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a indiqué que la Commission Politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie s'engage à réévaluer la situation lors de la Session en juillet 2016. L'Assemblée plénière qui se tient une fois par an et qui réunit souvent les Présidents des Assemblées Nationales se tiendra cette année à Antananarivo, au Madagascar en sa 42ème Session.



*Vue partielle des Honorables Députés*

La tâche de plaidoirie pour le Gouvernement du Burundi a été ardue, a reconnu le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui se félicite de cette réussite, ce qui a d'ailleurs conduit la Commission Politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie à recommander d'adopter un langage équilibré pour le Burundi, en évitant l'exagération dans l'emploi des termes comme « génocide ».

A côté de l'Honorable Edouard NDUWIMANA, la délégation burundaise était aussi composée par l'Honorable Anicet TUYAGA et l'Honorable Angèle CIZA.

En plus de la Commission Politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, dont le Président en exercice est le Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo, l'Honorable Aubin NINAKU, l'APF comp-

te aussi trois autres Commissions. Il s'agit de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles, de la Commission des Affaires Parlementaires et de la Commission de la Coopération et du Développement.

**Christine NAHIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale part en mission de travail à Madagascar.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale salue les Honorables Députés et les Cadres de l'Assemblée Nationale.*

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a pris l'avion le matin de mercredi 06 juillet 2016 à destination d'Antananarivo, à Madagascar. Il va participer à la 42ème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle.

Au cours de l'Assemblée plénière un seul thème sera au centre du débat : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone. » C'est le même thème qui a été retenu pour le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se tiendra à Antananarivo à Madagascar en novembre 2016.

En marge de cette Assemblée Parlementaire de la Francophonie, il est prévu également une réunion du Bureau de l'APF, celle du Réseau des Femmes Parlementaires ainsi que la réunion des commissions de l'APF.

**Pétronie BUCUMI**

**Le Président de l'Assemblée Nationale s'entretient avec différentes personnalités.**



*Le Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie accueillant le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi.*

Au cours de sa mission de travail à Madagascar, le Président de l'Assemblée Nationale a eu l'occasion de s'entretenir avec différentes personnalités en provenance des pays membres de la Francophonie.

Ainsi, dans l'après midi du 7 juillet 2016 donc, le Numéro Deux Burundais a rencontré son Homologue de la République Démocratique du Congo, le Très Honorable Aubin MINAKU qui est le Président en exercice de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle.

Ces deux personnalités ont échangé sur la mesure qui a été prise contre le Burundi au cours d'une Session de l'Assemblée Parlementaire qui s'est tenue au mois de juillet en 2015 au cours de laquelle le Burundi a été mis dans une phase observatoire, ce que le Très Honorable Pascal NYABENDA a considéré comme injuste d'autant plus que le Burundi n'était pas représenté et en plus de cela les élections étaient en cours dans le pays .

Au cours de leurs entretiens, le Très Honorable Pascal NYABENDA a expliqué au Président de l'APF la vraie situation politico sécuritaire qui prévaut au Burundi. Ainsi, il lui a demandé de plaider pour le pays pour que cette mesure soit suspendue. De son côté le Président de l'APF a promis de s'impliquer objectivement. Le Très Honorable Aubin MINAKU proposera aussi une mission d'information de l'APF qui pourra venir au Burundi pour se rendre compte d'elle-même de la situation du pays.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'entretenant avec le Représentant de l'OIF dans la Région de l'Océan Indien*

Vendredi 8 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale s'est entretenu avec le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie dans la Région de l'Océan Indien, Ambassadeur Malik SARR. Au cours de leurs échanges, le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé à l'Ambassadeur Malik SARR d'être aussi l'Ambassadeur du Burundi en plaidant pour que la décision de mettre le Burundi sous observation au niveau de l'APF soit levée.

Le Représentant de l'OIF dans la Région de l'Océan Indien, Ambassadeur Malik SARR, quant à lui, a fait savoir que le Burundi fait face aux crises sociopolitiques comme beaucoup d'autres pays de l'espace francophone. Cependant, étant donné que l'espace francophone est un espace de solidarité, la francophonie essaie toujours d'apporter ses contributions à la résolution de différents problèmes de ses pays membres, a ajouté Ambassadeur MALIK SARR. Il a ainsi réitéré l'engagement de la francophonie à soutenir et à être aux côtés des Burundais.



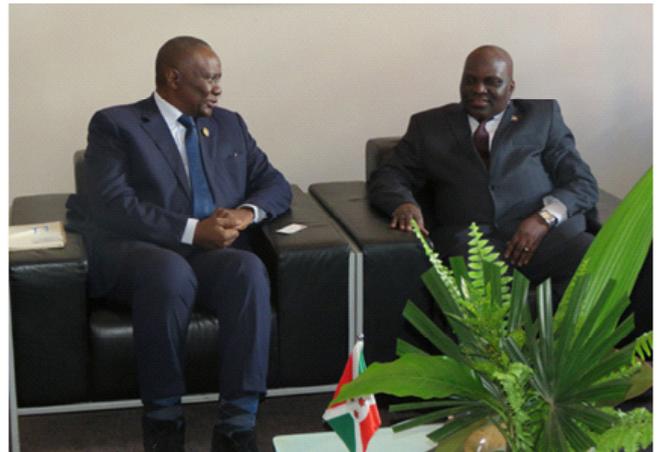
*Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi en audience avec le Président de l'Assemblée Malgache*

Samedi 09 juillet 2016, le Président de la Chambre Basse du Parlement Burundais, a été reçu en audience par son Homologue de Madagascar. Comme ce fut le cas pour les autres personnalités

que le Très Honorable Pascal NYABENDA a déjà rencontrées, il lui a demandé de soutenir le Burundi pour que l'OIF puisse revoir la décision prise contre le Burundi, d'autant plus que les deux pays ont vécu la même expérience.

Le Président de l'Assemblée Malgache a, à son tour, fait savoir que son pays vient d'être retiré de la phase observatoire. Le Madagascar avait beaucoup de difficultés par rapport à celles que traverse le Burundi qui dispose d'ailleurs des institutions issues des élections démocratiques, ce qui n'était pas le cas pour le Madagascar ; raison pour laquelle cette mesure devrait être suspendue, a déclaré le Président de l'Assemblée Malgache qui a ainsi apprécié l'étape déjà franchie par le Burundi.

Ils ont également échangé sur la coopération bilatérale entre les deux Parlements ainsi que la création d'un groupe d'amitié entre ces deux Chambres. Ces deux Personnalités ont aussi discuté de certains points communs en rapport avec le fonctionnement de ces deux institutions.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en pleine audience avec le Président de l'Assemblée de la RCA*

Pendant cette même mission de travail qu'il a effectuée à Madagascar, le Très Honorable Pascal NYABENDA a accordé une audience au Président de l'Assemblée Centrafricaine, le Très Honorable ABDOU Karim MECKASSOUA, dans l'après midi du samedi 09 juillet 2016. Le Président de l'Assemblée de la République Centrafricaine était venu exprimer ses gratitude au Président de l'Assemblée Nationale Burundaise au nom du Peuple Centrafricain pour le travail louable du maintien de l'ordre que le Contingent burundais réalise dans son pays.

Selon le Très Honorable ABDOU Karim MECKASSOUA, c'est grâce à la bravoure et à la détermination du Contingent Burundais que son pays vient de sortir de la crise qui a failli emporter la vie d'un

bon nombre de citoyens en République Centrafricaine. Cette dernière a pour le moment retrouvé la paix et la sécurité, ce qui a rendu possible l'organisation des élections paisibles, transparentes et inclusives. Tout cela étant le fruit de la contribution du contingent Burundais, a ajouté le Président de l'Assemblée de la République Centrafricaine. Il a ainsi réaffirmé que le Contingent Burundais n'a pas d'agenda caché en RCA sauf qu'il ya certaines gens qui ne veulent que le Contingent Burundais soit refoulé de la RCA.

Cependant, le Très Honorable ABDOU Karim MECKASSOUA a souligné qu'il peut y avoir de brebis galeuses au sein de ce contingent qui ont violé les principes militaires, il souhaite que ces derniers soient traduits en justice au lieu de généraliser le crime.

Le Président de la Chambre Basse du Parlement burundais, s'est dit satisfait du fait que le peuple Centrafricain apprécie le service du contingent burundais. Il a aussi précisé que leurs échanges ont été fructueux.

Par ailleurs, ces deux personnalités ont aussi parlé des relations de coopération et d'amitié entre le Parlement de la RCA et le Parlement du Burundi. C'est ainsi que le Numéro Deux Burundais a invité son Homologue à venir visiter le Burundi. Ces deux personnalités ont également évoqué les possibilités de faire des échanges commerciaux, c'est-à-dire l'exportation et l'importation des marchandises dans les deux pays.

Enfin le dimanche 10 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est joint aux chrétiens de la Paroisse Hery-Tiana d'Antananarivo à Madagascar pour rendre grâce au Tout-Puissant. Dans son homélie, le Curé de la Paroisse Hery-Tiana a prêché l'amour de Dieu selon les Saintes Ecritures.



*Le Président de l'Assemblée Nationale pendant la messe dominicale à la Paroisse Hery-Tiana d'Antananarivo*

Dieu a envoyé son Fils unique pour qu'Il puisse

sauver la vie de l'être humain qui allait mourir du péché. Il a rappelé aux Chrétiens qu'ils doivent interioriser les Saintes Ecritures car, a-t-il expliqué, personne ne peut marcher dans le bon chemin digne d'un vrai chrétien, sans avoir eu, au préalable, l'inspiration du Saint Esprit, même s'il a la parole de Dieu en lui. Le Curé de la Paroisse Hery-Tiana a aussi mis un accent particulier sur la volonté divine à ses créatures. L'amour du Christ rend heureux ceux qui croient en lui, de ce fait, tout chrétien est appelé à toujours se repentir de ses péchés pour qu'il puisse avoir la vie éternelle.

Au terme de cette messe, le Curé de la Paroisse Hery-Tiana a eu l'occasion de souhaiter la bienvenue à la Délégation Burundaise en général et au Président de Chambre Basse du Parlement Burundais, le Très Honorable Pascal NYABENDA en particulier.

**Florine MUKESHIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale participe à la 42ème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.**



*La Délégation burundaise était conduite par le Président de l'Assemblée Nationale*

Les cérémonies d'ouverture de la 42ème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ont lieu lundi 11 Juillet 2016 au Centre International de Conférences d'Antananarivo au Madagascar.

Les Délégations des Parlements du monde francophone ont répondu à ce grand rendez-vous. La Délégation burundaise était conduite par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Dans cette cérémonie d'ouverture, tous les orateurs ont salué la réussite de l'organisation de cette activité et ont déclaré que le rang et le nombre des participants témoignent de l'importance de cette institution qu'est l'Assemblée Parlementaire

Francophone. Tous ont convergé sur l'idée selon laquelle les Parlementaires doivent redoubler d'efforts pour soutenir les intérêts des peuples francophones qu'ils représentent.

Les défis des pays francophones ont été également soulevés. Il s'agit entre autres du chômage, de la pauvreté et de la perte de confiance à l'Etat par le peuple.

Aider le peuple francophone à accéder aux conditions de vie favorables ; améliorer les conditions de vie et la stabilité du monde et de l'espace francophone ; et faire participer les jeunes pour renforcer leur sens social pour le développement des Nations sont les quelques objectifs que s'est fixés l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'intervenir pendant les débats.

La 42ème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie était une occasion de préparer le 16ème sommet des Chefs d'Etat des pays francophones prévu en novembre prochain à Antananarivo et qui aura pour thèmes : La lutte contre le terrorisme, le renforcement de la Démocratie et de l'Etat de droit ainsi que la défense des valeurs de la démocratie

Le discours de circonstance a été prononcé par le Président de la République de Madagascar qui a salué le choix de son pays pour cette grande activité. Il a fait savoir que c'est la solidarité, l'égalité et la complémentarité, composantes de la devise de la francophonie, qui vont leur faire arriver à la réussite. Il a aussi indiqué qu'il est important d'inclure la jeunesse pour améliorer leur environnement social.

Au deuxième jour des activités de la 42ème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, les points à l'ordre du jour étaient : La ratification d'accords de partenariat avec le Par-

lement Panafricain, les Fondations Hirondelle et Halte à la Tuberculose, les avis et points de vue de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le thème du Terrorisme. Le Chef de la Délégation burundaise et Président de l'Assemblée Nationale, , a présenté la position du Burundi.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de présenter son discours devant l'Assemblée

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que le Parlement burundais apprécie la volonté de l'Organisation Internationale de la Francophonie de promouvoir un nouvel ordre mondial plus juste et équitable, et soucieux du bien-être des populations actuelles et des générations futures. Il a fait savoir que par rapport au thème de cette Session qui est ainsi libellé : « *Croissance partagée et développement responsable, les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone* », le Burundi est préoccupé par les questions de croissance économique, de protection de l'environnement, de réduction des inégalités sociales et des déséquilibres de développement existant entre pays.

Dans l'objectif de garantir la stabilité du monde et de l'espace francophone, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a présenté les avis du Parlement Burundais. Il s'agit notamment de la solidarité entre les pays de l'espace francophone. Sur ce point, il a encouragé les pays développés à appuyer les moins avancés pour leur permettre de réaliser le Programme d'Action d'Istanbul qui vise l'éradication de la pauvreté d'ici 2030. Il s'agit aussi de la coopération inter Etats qui doit respecter les programmes de développement élaborés par les Gouvernements eux-mêmes. Et le Numéro Deux Burundais d'inviter les Etats à honorer leurs engagements contenus dans les accords internationaux. Par ailleurs, la souveraineté des Etats doit aussi être respectée, a-t-il souhaité, en vue d'établir un système de coopération internationale équilibrée. Il a conseillé les partenaires au développement d'éviter toute

ingérence dans les affaires internes des Etats, surtout à l'occasion des processus électoraux qui constituent encore des moments de vulnérabilité extrêmes dans plusieurs Nations.

Pendant la séance de discussion et de vote de projets de résolutions proposés, la commission politique a salué la situation actuelle qui prévaut au Burundi. Conformément à la demande du Président de l'Assemblée Nationale du Burundi de lever la décision de mettre sous observation le Burundi, une décision prise par l'Assemblée Parlementaire Francophone, il a été convenu d'envoyer prochainement au Burundi une mission d'observation conjointe de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

**Arlette AKIMANA**

### **Retour du Président de l'Assemblée Nationale d'une mission à Antananarivo**



*Le Président de l'Assemblée Nationale salue les cadres qui sont venus l'accueillir à l'Aéroport International de Bujumbura.*

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA est rentré d'une mission de travail qu'il a effectué à Antananarivo au Madagascar où il a participé à la 42ème réunion de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

A son arrivée à l'Aéroport International de Bujumbura le mercredi 13 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord condamné avec fermeté l'assassinat de l'Honorable Hafsa MOSSI, Députée burundaise à l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine (EALA). Il a saisi cette opportunité pour présenter ses condoléances à la famille éprouvée, aux Burundais et à l'EALA.

Concernant la réunion de l'APF, le Très Honorable Pascal NYABENDA a précisé que cette réunion s'est tenue au moment où le Burundi a été placé

sous observation par cette organisation. Malgré cette situation, le Burundi a eu l'opportunité de s'exprimer et a saisi cette occasion pour présenter la vraie image du Burundi.

L'APF et l'OIF ont donc décidé d'envoyer une mission conjointe d'information au Burundi pour constater d'eux-mêmes la situation qui prévaut au Burundi, a-t-il déclaré. Après cette mission, ils constateront que les informations diffusées sur le Burundi par les médias et les réseaux sociaux surtout internationaux sont fausses, a ajouté le Très Honorable Pascal NYABENDA.



*Le Président de l'Assemblée Nationale accorde une interview à la presse.*

Le Président de la Chambre Basse du Parlement a rappelé que d'autres organisations africaines et internationales ont déjà envoyé des missions d'information au Burundi et que les rapports produits relatent la vraie situation du Burundi.

Au cours de cette réunion de l'APF, le constat est que certaines personnes ont terni l'image du Burundi. La solution, selon le Numéro Deux Burundais, est la consolidation de la cohésion nationale. Des efforts devraient aussi être conjugués en matière de diplomatie via les ambassadeurs Burundais, a martelé le Président de la Chambre Basse du Parlement.

**Florine MUKESHIMANA**

## Restitution de deux rapports de mission à l'extérieur du pays



*Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale présentant le rapport*

Seuls trois pays à savoir le Botswana, le Cap Vert et les Maldives ont progressé en matière de développement en quittant le stade de Pays Moins Avancés, PMA en sigle. Ce sont les propos du Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale. L'Honorable Edouard NDUWIMANA s'exprimait mardi 12 juin 2016 au cours de la séance plénière qu'il a lui-même dirigée. Cette séance plénière était consacrée à la restitution de deux rapports de missions que les Honorables Députés ont effectuées à l'étranger.

Le premier rapport de mission effectuée à Antalya du 27 au 29 mai 2016 qui était relatif à l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul a été présenté par l'Honorable Edouard NDUWIMANA. Il a indiqué que cette réunion avait pour but de mesurer les progrès réalisés par les PMA depuis la Déclaration d'Istanbul en 2011 mais aussi en vue d'élaborer une stratégie pour mettre les PMA sur la voie du développement durable. Au cours de ces assises, les chefs de délégation ont passé tour à tour à la tribune pour exposer l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par leurs pays respectifs.

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale s'est particulièrement intéressé à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine qui appellent à tous les partenaires de développement à fournir 0, 20% de leur Revenu National Brut (RNB) aux PMA. Ils appellent également les pays développés à allouer 50% de leur Aide Publique au Développement (APD) aux PMA. Ils ont également tenu à exprimer leur reconnaissance au Gouvernement de la Turquie pour avoir accueilli la Banque de Technologie des Nations Unies pour les PMA à Gebze qui sera entièrement opérationnelle en 2017. A cet égard, ils ont exprimé leur soutien à

la demande en faveur des PM que 0,1% de l'APD pour les PMA soit alloué à cette Banque de Technologie pour sa viabilité.

Par ailleurs, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, a aussi fait une présentation sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par le Burundi. Il a cité entre autres l'opérationnalisation du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLPII) qui est le principal document de référence de politiques nationales. Un autre programme de même type est en cours d'élaboration avec le même objectif mais avec plus d'ambitions que le premier, a-t-il signalé. Il a aussi donné l'exemple de la mise sur pied de l'OBR (Office Burundais des Recettes) qui est très performant dans la mobilisation des ressources internes. Maintenant que les conditions politico sécuritaires sont réunies, il a invité les partenaires techniques et financiers qui avaient suspendu leur assistance à se ressaisir.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Il a également démontré que l'industrialisation qui est le moteur du développement, reste faible au Burundi alors qu'elle favoriserait la création d'emplois, surtout pour les jeunes qui sont la cible des politiciens qui les entraîne dans des actes criminels. Il n'a pas manqué de souligner que le salut pour les PMA se trouve dans l'intégration régionale.

Il a ajouté que le partenariat entre région est actuellement à la mode, par exemple le partenariat entre l'Union Européenne et la Communauté Est Africaine, a-t-il démontré. Il a aussi déploré le fait que la découverte des minerais, au lieu d'être une source de richesses devient plutôt une cause d'instabilité dans les PMA. Sur ce point, les Honorables Députés l'ont appuyé en pointant du doigt le cas de la RDC et se sont convenus de veiller sur le cas du pays avec l'exploitation du nickel, surtout qu'il a été démontré que ce minerai n'est jamais seul. Les Honorables Députés ont aussi conclu que ce genre de programme ne sert pas à

grand-chose. Et pour preuve, les PMA sont passés de 25 à 48. Et de conclure que les PMA devraient compter sur les propres forces, à l'instar des travaux de développement communautaire.



Honorable Chantal BARAMPAMA

Quant au deuxième rapport relatif à la Réunion de recueillir les informations sur l'opérationnalisation de la coordination de la gestion des finances publiques et le Projet d'Harmonisation des Commissions des Comptes Publics, réunion qui s'est tenue à Arusha, du 30 mai au 1er juin 2016, la restitution a été faite par l'Honorable Chantal BARAMPAMA qui est en même temps le Premier Questeur de l'Assemblée Nationale.

Participer dans une réunion relative au recueil des informations sur l'opérationnalisation de la coordination de la gestion des finances publiques et l'harmonisation des commissions des comptes publics dans le cadre du protocole portant la création de l'Union Monétaire de la Communauté Est Africaine qui a été signé par les cinq Etats membres le 30 novembre 2013, tel était l'objectif de la mission. Selon le Premier Questeur de l'Assemblée Nationale, cette réunion faisait suite aux deux autres qui se sont tenues respectivement à Nairobi en mars 2014 et à Kigali en mai 2014 et auxquelles l'Assemblée Nationale du Burundi était la grande absente.

La rencontre de Kigali avait entre autres recommandé l'harmonisation des plans d'actions des Commissions des Comptes Publics Nationaux. Mais force a été de constater qu'il existe plutôt à l'Assemblée Nationale une Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification et qui cumule beaucoup de fonctions, dont l'analyse des rapports de la Cour des Comptes.

Or, les quatre autres pays partenaires de l'EAC ont la commission des comptes publics au sein de leur Parlement. En outre, cette Commission doit

être dirigée par un membre du parti d'opposition ayant le plus de sièges à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, la Cour des Comptes qui remplit la mission d'analyser les rapports de l'auditorat général de l'Etat au même titre que la Commission des Comptes Publics n'est malheureusement pas membre de l'INTOSAI mais plutôt l'Inspection Générale de l'Etat, alors que pour les autres pays partenaires de la Communauté Est Africaine, ce sont les auditorats généraux qui sont partenaires de l'INTOSAI.

Pour toutes ces disconcordances, les Honorables Députés ont jugé impératif l'amendement de la Constitution du Burundi. Ils ont également trouvé utile l'explication selon laquelle la démocratie pratiquée au Burundi est une démocratie consensuelle, contrairement aux autres pays de l'EAC.

**Christine NAHIMANA**

**Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé à la Huitième Conférence Annuelle des Présidents des Parlements Panafricains à Midrand en Afrique du Sud.**



Photo de famille de la Délégation burundaise

Une Délégation burundaise, conduite par le Président du Sénat, le Très Honorable Révérien NDIKURIYO accompagné du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, a participé du 4 au 5 août 2016 à la Huitième Conférence Annuelle des Présidents des Parlements Panafricains à Midrand en Afrique du Sud, où se sont rencontrés les Parlementaires provenant des 54 Etats Membres. Cette Huitième Conférence s'est réunie sous le thème : « De l'adoption à la ratification des traités de l'Union Africaine, en particulier le nouveau Protocole du Parlement Panafricain : quels gains pour l'Afrique ? ».



*Le Président du PAP prononçant son discours d'ouverture*

La séance d'ouverture a été marquée par le discours du Très Honorable Roger NKODO DANG, Président du Parlement Panafricain (PAP) au cours duquel il a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite fait un petit résumé de ce qui a été réalisé lors de la 23ème Session Ordinaire du Sommet de l'Union Africaine où un certain nombre de décisions importantes destinées à promouvoir le développement socioéconomique et politique du continent ont été adoptées, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du commerce et de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Le Très Honorable Roger NKODO DANG a également félicité l'Afrique de l'Ouest qui compte le plus grand nombre de pays ayant déjà ratifié le Protocole révisé de l'UA contrairement à l'Afrique Australe. Le Président du PAP a aussi fait savoir que, dans le but de traduire les valeurs partagées du panafricanisme en actions, il faut nécessairement accélérer la ratification, la domestication et la mise en œuvre des Chartes, des Protocoles et des Traités de l'UA. C'est grâce à la ratification que les Parlements nationaux et régionaux contribuent au processus d'intégration africaine, a-t-il renchéri.



*Vue partielle des participants à la Conférence*

Tous les intervenants ont démontré les avantages de la Ratification pour l'UA et ses Etats Membres. C'est notamment promouvoir la démocratie sur le Continent en donnant aux peuples africains un peu plus de possibilités de donner leur point de

vue sur le processus d'élaboration des politiques de l'UA, en particulier en ce qui concerne le développement et l'intégration économique, tel que proposé dans le Traité de la Communauté Economique de l'Afrique. C'est aussi promouvoir les principes liés aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à l'obligation redditionnelle dans chaque Etat membre, qui à leur tour indiquent la voie à suivre pour la paix et la stabilité. C'est enfin mieux uniformiser les politiques des Etats membres par une meilleure intégration des cadres transnationaux-comme les lois-types-basées sur les valeurs et les pratiques partagées.

Le Protocole du PAP a aussi été révisé. Parmi les révisions figurent celles relatives à la qualité de membre, aux élections, aux fonctions et aux pouvoirs. Entre autres exemples on peut citer l'augmentation obligatoire de la représentation des femmes qui passe de 1/5 à 2/5 ; les parlementaires élus ne sont plus, à présent choisis parmi les membres des Parlements nationaux ; le mandat des membres du Parlement n'est plus désormais soumis aux conditions en vigueur au sein de leurs parlements nationaux respectifs ; initialement doté de simples pouvoirs consultatifs, le Parlement panafricain exerce à présent des fonctions législatives-les lois-types- et les domaines auxquelles elles s'appliquent sont approuvées par la Conférence.



*L'allocution du Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale lors de la Conférence*

Dans son allocution, le Deuxième vice-Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, a fait savoir que l'année 2015 a été marquée par les échéances électorales comme dans pas mal de pays africains, ce qui a freiné la ratification du Protocole. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a aussi invité tous les pays membres du PAP à dire non à ceux qui veulent envahir nos pays sous n'importe quels prétextes.

Les participants à cette Conférence étaient les Secrétaires généraux des Parlements nationaux

des Etats membres de l'UA, les Secrétaires généraux des Parlements régionaux, le Secrétaire général du Parlement Panafricain, les Secrétaires généraux adjoints du PAP, le Bureau du Secrétaire général du PAP et d'autres fonctionnaires du PAP, les partenaires au développement et la société civile dont les médias, les défenseurs des droits de l'Homme ainsi que des experts juridiques. Le dernier jour de ladite Conférence a été consacré à l'analyse du communiqué final qui a été adopté moyennant quelques amendements.

### Pétronie BUCUMI

#### Présentation du rapport de mission effectuée à SAO TOME et PRINCIPE sur la réduction des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques

Les Honorables Députés ont suivi le rapport de mission effectuée à SAO TOME et PRINCIPE du 13 au 17 juin 2016. Ce rapport a été présenté au cours de la séance plénière du 17 août 2016 par l'Honorable BANYIKWA Adolphe, Président de la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le Sida qui a effectué cette mission. En effet, a-t-il expliqué, cette réunion s'inscrivait dans le cadre de répondre aux défis liés aux risques imminents des changements climatiques. Ainsi, a-t-il poursuivi, la prévention des risques des catastrophes est un combat du siècle qui engage tout le monde.



Honorable BANYIKWA Adolphe présentant le rapport en plénière

Les risques sont de plusieurs natures. Il a cité notamment les guerres, les inondations, la sécheresse, les glissements de terrains, les éruptions volcaniques, l'émanation des gaz, les tremblements des terres, les tempêtes et les épidémies. Quant à la prévention des risques des catastrophes, il a affirmé qu'elle comprend toutes les politiques, des stratégies et des mesures aptes à

rendre les populations, les villes et les pays les plus résistants face aux aléas climatiques à prévenir les risques et à réduire la vulnérabilité aux catastrophes. Les pays CEEAC (Communauté des Etats de l'Afrique Centrale) sont conscients de la récurrence des catastrophes en nombre et intensité, de la vulnérabilité de leurs communautés respectives exposées aux divers risques, du retard accumulé dans la mise en œuvre des recommandations des réunions précédemment organisées, a-t-il déclaré.



Vue des membres du Bureau

En vue de prendre des dispositions qui s'imposent, les Honorables Députés ont exprimé leur souhait de voir les secteurs concernés prendre avec rigueur le danger qui guette notre société eu égard de la coupe des arbres à travers le pays. Pour sa part, le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que c'est déplorable que certains pays soient beaucoup plus avancés que d'autres en matière de réduction de risques des catastrophes pendant que le degré du danger est assez inquiétant. Se basant sur la Namibie, l'Honorable Agathon RWASA a dit qu'il fallait passer à une étape d'agir en se servant du soleil comme source d'énergie au lieu d'utiliser le charbon.



Vue partielle des Honorables Députés

Au terme de cette mission de formation, il a été proposé la mise en place d'un réseau des Parlementaires pour la résilience aux catastrophes. Concernant le cas du Burundi, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a promis qu'au niveau du Bureau ils vont s'atteler sur les modalités de mise en place de ce réseau.

**Gabby BUGAGA**

## ACTUALITES

## Le Président de l'Assemblée Nationale participe à la prière organisée par le Ministère Africain de Compassion



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant la prière*

Dimanche 12 juin 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA et son épouse, ont participé à une prière organisée par le Ministère Africain de Compassion, MAC en sigle, en collaboration avec l'Eglise du Rocher. Le thème central était basé sur l'Unité dans la Diversité.



*Des chorales venues des trois communes de la Mairie de Bujumbura ont chanté.*

Des chorales et des évangélistes venus des trois communes de la mairie de Bujumbura ont répondu présent à ce rendez-vous. Cette prière a été marquée par des témoignages, des enseignements et une pièce de théâtre sous le thème du jour. Le Ministère Africain de Compassion s'est fixé comme objectif de rassembler les gens sous le thème l'Unité dans la Diversité, pour leur faire comprendre que nos différences constituent une richesse.



*La Première Dame en train de donner des enseignements*

Au cours de sa prédication, la Première Dame du Burundi, Pasteur Denise NKURUNZIZA s'est basée sur la parole de Dieu tirée de la lettre de Paul aux Ephésiens et a indiqué que Dieu n'a pas créé telle personne ou telle autre en tant que hutu ou tutsi, tous ayant été créés à son image. Elle a fait savoir que personne n'a rien fait pour avoir été né Burundais. Elle a indiqué que les divisions ethniques sont un plan de Satan.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de s'adresser aux fidèles.*

Dans son intervention, le Président de l'Assemblée Nationale, a salué les réalisations du Ministère Africain de Compassion. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi fait savoir que les divisions ethniques ont marqué les différents régimes qui ont gouverné le pays dans le temps. Et pour en découdre définitivement, les Burundais doivent prendre leur temps et en parler, a-t-il conseillé. Il s'est dit confiant que les problèmes ethniques vont finir définitivement au Burundi. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que les serviteurs de Dieu ont une grande tâche de prier pour le pays. Il a indiqué que beaucoup de choses se réalisent grâce à la prière des serviteurs de Dieu mais les gens ne s'en rendent pas compte.



*Vue partielle des fidèles*

Au terme de cette activité, les serviteurs de Dieu ont prié pour ceux qui contribuent à la bonne marche des activités du MAC.

**Arlette AKIMANA**

### **Le Président de l'Assemblée Nationale partage la célébration d'une messe dominicale avec les chrétiens à la Paroisse de Muyebe**



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de communier*

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, avec son épouse et autres Cadres de l'Assemblée Nationale, se sont joints, au cours de la célébration d'une messe dominicale, le 26 juin 2016, aux chrétiens de la Paroisse Saint François d'Assise de Muyebe, c'est en commune de Musigati dans la province de Bubanza, à l'ouest du pays.

Le Curé de la Paroisse Saint François d'Assise, l'Abbé Conard BUCUMI a prêché la parole de Dieu selon l'évangile de Saint Luc. Il a appelé tous les chrétiens de s'entraider mutuellement et de s'aimer les uns les autres à l'image Jésus-Christ qui a aimé l'Eglise. Ainsi, il leur a exhorté d'être guidés par le Saint Esprit dans tout et partout afin de vaincre le péché.

L'Abbé Conard BUCUMI a invité tous les chré-

tiens à ne pas vivre selon la nature humaine, et d'embrasser plutôt une nouvelle vie des chrétiens. Lorsqu'une personne a eu le salut, qu'elle aille le partager avec ses frères, a-t-il ajouté. Il a donné l'exemple de l'apôtre Elie qui est allé oindre Elisée pour que celui-ci l'épaule en matière d'évangélisation.



*L'Abbé Conard BUCUMI après la lecture de l'Évangile*

Au cours de ladite messe, le Président de l'Assemblée Nationale a eu l'occasion de saluer les chrétiens de cette paroisse. Après leur avoir remercié de l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé, l'Honorable Pascal NYABENDA a signifié que c'est l'amour qu'il porte envers eux qui justifie sa visite.

Il a aussi fait savoir qu'il remercie le Bon Dieu pour des miracles qu'il ne cesse de manifester pour le peuple burundais. Il a ainsi témoigné que rien ne peut empêcher l'accomplissement de la volonté divine. Personne ne peut changer le destin de quelqu'un, et c'est le Tout Puissant qui oriente la vie de l'être humain, a renchéri le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Ces chrétiens ont exposé leurs doléances à ce visiteur d'honneur. C'est notamment la construction en cours de cette nouvelle paroisse créée en 2012 ainsi que l'Ecole Fondamentale construite par cette paroisse. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis que, après avoir consulté le devis, il se prononcera sur le coup de main qu'il sera en mesure d'honorer. Il a aussi promis à la chorale de ladite paroisse un don d'uniforme.



*Le Président de l'Assemblée Nationale assiste les démunis chrétiens de la paroisse.*

A la sortie de la messe, le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait un geste humanitaire en assistant 50 familles des personnes les plus âgées et les plus démunies de cette paroisse.

### **Pétronie BUCUMI**

### **Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux cérémonies d'ordination sacerdotale.**



*Ordination des prêtres*

Samedi 16 juillet 2016, les chrétiens du Diocèse de Bubanza étaient en liesse lors des cérémonies d'ordination sacerdotale qui se sont déroulées à la Paroisse de Rugendo, c'est en commune de Mugina de la province de Cibitoke. Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA était l'envoyé du Gouvernement à ces cérémonies qui étaient présidées par l'Evêque Coagiteur du Diocèse de Bubanza, Monseigneur Georges BIZIMANA.

Des chants et danses de louanges et d'adoration ont agrémenté ces festivités qui ont vu la participation d'une foule nombreuse de chrétiens. Au total, 2 prêtres, 4 diacres, 6 lecteurs et 4 acolytes ont été ordonnés.



*Vue partielle des chrétiens de la Paroisse de Rugendo*

Le représentant des chrétiens de la Paroisse de Rugendo a remercié tous ceux qui ont donné leur contribution d'une manière ou d'une autre. Monseigneur Georges BIZIMANA a rappelé aux nouveaux prêtres que cet engagement n'est pas aussi facile qu'ils le pensent. Il leur a conseillé de bien accomplir la volonté divine et de travailler pour le bien de tout le monde.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en pleine messe*

Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est adressé aux milliers de fidèles présents. D'abord pour exprimer sa gratitude pour l'invitation adressée au Gouvernement, ensuite, pour féliciter les prêtres, les diacres, les acolytes et les lecteurs qui venaient d'être ordonnés et leur a souhaité pleins succès.

Le Numéro Deux Burundais a exhorté l'Eglise Catholique à contribuer à la construction des centres de métiers qui accueilleront les élèves qui auront échoué la 9ème fondamentale. Toujours au cours de ces cérémonies, le Président de l'Assemblée Nationale a conseillé l'Evêque Georges BIZIMANA de proposer à la Conférence des Evêques un espace d'échange entre laïcs et Evêques pour parler de la situation politico sécuritaire dans tout le pays. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis qu'une fois cette échange approuvée, l'on dialoguera comme chrétiens.

Et en tant que natif, il a remercié les prêtres du Diocèse de Bubanza qui, chaque fois, se joignent aux autorités et à la population dans les différents

travaux d'intérêts publics.

### Pétronie BUCUMI

#### Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint aux chrétiens du Diocèse de Bubanza dans une messe dominicale.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant la messe.*

Dimanche 24 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale s'est associé aux chrétiens de Bubanza dans une messe dominicale célébrée en la Cathédrale Christ Roi de BUBANZA sise au chef-lieu de cette même province. Dans son homélie, l'Abbé Magnus NDINZE a prêché le pardon et l'amour selon les Saintes Ecritures tirées de l'Épître de Saint Paul aux Corinthiens.

Il a demandé aux chrétiens de se pardonner, à l'exemple du Tout-Puissant qui pardonne l'être humain de ses péchés. L'Abbé Magnus NDINZE a fait savoir que le pardon s'inclue dans l'amour et que chaque personne a le devoir d'aimer son prochain comme le recommande la Parole de Dieu. Ceci revient à l'entraide mutuelle et au travail d'ensemble entre chrétiens, pour faire vivre leurs familles, a martelé Abbé Magnus NDINZE. Cependant, il leur a demandé de faire de la prière le pilier de leurs projets et d'invoquer toujours le Seigneur pour que sa volonté soit accomplie.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens.*

Au terme de cette messe, le Président de l'Assemblée Nationale, a eu l'occasion de s'adresser

aux chrétiens présents. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué qu'il remercie le bon Dieu pour les bénédictions qu'il ne cesse de lui procurer depuis 1993 lorsqu'il était Administrateur de la commune de Mpanda jusqu'à nos jours.

Partant des propos du prédicateur, le Numéro Deux Burundais a rappelé que les chrétiens doivent s'aimer mutuellement et s'entraider pour mieux réussir la vie. Il leur a également demandé de s'adonner aux activités de développement.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA est ainsi revenu sur la réunion des natifs de Bubanza qui s'est tenu à Rugazi en date du 21 juillet 2016 et qui était centré sur le développement de la province de Bubanza. Le numéro Deux Burundais leur a parlé de deux projets sur lesquels les natifs de BUBANZA ont échangé.



*Vue partielle des chrétiens*

C'est notamment la création d'une micro finance qui aidera à la population de la circonscription de Bubanza de réaliser de petits projets de développement ainsi que la réhabilitation de la ferme de Randa. Il a expliqué qu'avec cette dernière, il y aura le marché d'écoulement du lait pour les éleveurs de Bubanza et ce, d'une façon permanente.

### Providence NIKIZA

#### L'équipe de Netball de l'Assemblée Nationale remporte le tournoi du Festival Amahoro.

L'équipe de Netball de l'Assemblée Nationale a remporté le tournoi organisé dans le cadre du Festival Amahoro. Le match a eu lieu vendredi 19 août 2016 et a opposé l'équipe de l'Assemblée Nationale à celle de l'Ecole du Centre Islamique. Ces deux équipes se connaissent très bien pour avoir disputé des rencontres lors des compétitions comme les matchs amicaux ou lors du championnat. Constituée essentiellement par des jeunes, cette équipe était pressentie comme favorite. Dès l'en-

trée dans le jeu, les joueuses de l'Ecole du Centre Islamique se sont montrées très entreprenantes ; pourtant ça ne durera pas très longtemps car le premier quart temps sera remporté par l'équipe de l'Assemblée Nationale à une différence d'un point. A la reprise du jeu, l'équipe de l'Ecole du Centre Islamique et l'équipe de l'Assemblée Nationale ont systématiquement imposé leur rythme avec un score très serré.



*La joie des joueuses après la victoire*

A la mi-temps, l'équipe de l'Assemblée Nationale avait une avance de 2 points. A la reprise de la 2ème partie, cette équipe restera en avance avec un écart de 9 points, c'est-à-dire qu'elle avait 30 points contre 21 de l'équipe de l'Ecole du Centre Islamique. La remise des prix a eu lieu dimanche 21 août 2016 lors du Festival Amahoro au Stade Prince Louis RWAGASORE. Des médailles et des bons de natation à l'hôtel Club du Lac Tanganyika ont été décernés. Ces joueuses envisagent présenter ces médailles au Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

### Gabby BUGAGA

**Le Président de l'Assemblée Nationale participe à la croisade organisée par la famille présidentielle.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse participent à la croisade aux côtés du couple présidentiel.*

Une année vient de s'écouler après la réélection de Son Excellence le Président Pierre NKURUNZIZA à la tête du Burundi. Pour cette confiance placée en lui par le peuple burundais, c'est une occasion de lever des remerciements vers Dieu, le Tout-Puissant qui a permis que cette première année de son mandat s'achève malgré toutes les difficultés rencontrées.

NZIZA à la tête du Burundi. Pour cette confiance placée en lui par le peuple burundais, c'est une occasion de lever des remerciements vers Dieu, le Tout-Puissant qui a permis que cette première année de son mandat s'achève malgré toutes les difficultés rencontrées.

Jeudi 25 août 2016 donc, la famille de Son Excellence le Président Pierre NKURUNZIZA a organisé une croisade de quatre jours, une occasion de remercier le Tout-Puissant qui a gardé le Burundi pendant cette année qui vient de s'écouler. Au stade de l'Eglise Anglicane de Buye, les hauts dignitaires de l'Etat, la population et différents serviteurs de Dieu, étaient venus soutenir la famille présidentielle pendant ces quatre jours de prière.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale et son épouse ont aussi participé à la croisade.*

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA et sa famille n'ont pas manqué à ce grand rendez-vous. Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, Honorable Edouard NDUWIMANA, les Députés et Sénateurs avaient aussi répondu à l'événement. Pour le premier jour de cette croisade de remerciements, les chants et danses de différentes chorales ont agrémenté la croisade.



*Vue partielle de la tribune*

La croisade a été ouverte par la prière de la Première Dame, Révérende Pasteur Denise NKURUNZIZA. S'adressant à tous ceux qui étaient présents, le Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, a indiqué qu'on est tous rassemblés pour remercier Dieu Tout-Puissant qui a permis la mise en place de nou-

velles institutions au Burundi. C'est aussi pour le remercier d'avoir sauvegardé la paix au Burundi et de l'avoir préservé contre ceux qui voulaient porter atteinte à son indépendance. Il a fait savoir que la paix dont jouit le peuple burundais provient de Dieu, c'est pourquoi personne ne peut venir la perturber, Dieu ne le permettra pas. Ceux qui veulent du mal au Burundi, ce mal se retournera contre eux, a ajouté le Numéro Un burundais.

Le Président de la République a indiqué qu'après cette croisade, les Burundais vont connaître une joie et un bonheur qu'ils n'avaient jamais connus, des bénédictions qu'ils n'avaient jamais connues. Les Burundais vont enfin connaître une victoire pour leur pays, a-t-il rassuré.

**Arlette AKIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale partage une messe dominicale avec les chrétiens de la ville de Ngozi.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant la messe*

Dimanche 28 août 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a pris part à la messe dominicale à la Cathédrale Cœur Immaculée de Marie de Ngozi. Il était accompagné par son épouse. La messe a été célébrée par l'Abbé Silas NYANDWI.

La Parole de Dieu a été tirée de l'Évangile de Luc, quatorzième chapitre, quand Jésus fût invité dans une maison d'un pharisien et que des gens se battaient pour s'asseoir sur les premières places.



*L'Abbé Silas NYANDWI célébrant la messe*

Dans son homélie, l'Abbé Silas NYANDWI a développé trois thèmes, à savoir l'humilité, la valeur du peuple de Dieu et la valorisation des démunis. Il a rappelé que tous les hommes naissent de la même façon et doivent tous mourir et retourner dans la poussière. Même si aujourd'hui tu as une grande richesse et que tu es orgueilleux, n'oublie pas que tu la laisseras sur terre et que tu répondras de tes actes devant le Père, a ajouté l'Abbé Silas NYANDWI. Il a demandé aux riches d'aider les pauvres et de ne pas les minimiser car les biens qu'ils ont aujourd'hui, c'est Dieu qui les leur a donnés.



*Vue partielle des chrétiens*

Il a demandé aux chrétiens de toujours se souvenir de remercier le Seigneur pour tout ce qu'ils sont et ont, il y en a qui sont nés handicapés ou qui ont d'autres soucis de la vie, mais eux aussi doivent remercier le Seigneur car Dieu ne fait rien au hasard.

**Arlette AKIMANA**

**Point de presse animé par le porte parole de l'Assemblée Nationale.**



*Vue partielle des journalistes ayant représenté différents medias*

En date du 16 août 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, en tant que Président du Parti CNDD-FDD a sorti le communiqué No 016/2016 qui a soulevé des commentaires mitigés au sein de l'opinion. C'est la raison pour laquelle le Porte parole de l'Assemblée Nationale Alexis Badian NDAYIHIMBAZE a animé un point de presse le mercredi 31 août 2016 pour donner la lumière sur le contenu de ce communiqué.

En effet, pas mal des gens ont mal interprété ce communiqué dont M. Adama Dieng, Conseiller spécial pour la Prévention du génocide à l'ONU. En réalité, ce communiqué du CNDD-FDD a été rédigé en réaction à la Résolution 2303 qui prévoit l'envoi au Burundi d'une force onusienne en violation de la souveraineté du Burundi.



*Le Porte Parole de l'Assemblée Nationale s'adressant à la presse*

Le porte parole de l'Assemblée Nationale a signalé que le Très Honorable Pascal NYABENDA a voulu défendre l'indépendance et l'intégrité du Burundi et a réaffirmé sa ferme condamnation de tout propos divisionniste.

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'intégralité du communiqué de presse.

**Gabby BUGAGA**

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT  
SERVICE DU PORTE PAROLE  
TEL : 22227021/79-75 959 283

COMMUNIQUE DE PRESSE N°.... /PP/AN  
du ...../.....2016

Très Honorable Pascal NYABENDA, actuel Président de l'Assemblée Nationale a sorti, en qualité du Président du Parti CNDD-FDD, un communiqué n°016 / 2016 daté du 16 Août 2016. Ce communiqué du Parti au pouvoir et qui a provoqué un tollé d'interprétations tendancieuses, dont celui de M. Adama DIENG, Conseiller Spécial pour la prévention du génocide à l'ONU, était rédigé en réaction à la Résolution 2303 qui prévoit l'envoi, au Burundi, d'une force de police onusienne, en violation de la de la souveraineté du Burundi.

Quant à la déclaration du Conseiller sur la prévention du génocide, Monsieur Adama Dieng, en date du 25 août 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, le remercie de son attention particulière sur la situation politique actuelle au Burundi.

Néanmoins, le Président de l'Assemblée Nationale rappelle que ledit Communiqué sorti après l'annonce de la Résolution des Nation Unies 2303 prévoyait l'envoi de 228 policiers sur le territoire burundais en violation des principes de l'Indépendance de la République du Burundi.

Très Honorable Pascal NYABENDA tient à souligner qu'il n'a jamais ni explicitement ni implicitement nié le génocide rwandais mais qu'il tenait à montrer que l'ouverture de la porte à la mission policière onusienne sur le sol burundais, risquerait de faciliter le génocide instrumentalisé par l'opposition radicale burundaise à l'image de ce qui s'est passé au Rwanda en 1994. Il tient à souligner que l'interprétation du communiqué du Président sortant du CNDD-FDD par Monsieur Dieng Adama « comme une négation du génocide et un potentiel d'enflammer les tensions ethniques » est un jugement d'intention.

Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale réitère ses remerciements envers la communauté internationale et organisations de la société civile pour l'intérêt particulier à

l'égard du Burundi, et les invite à œuvrer dans la neutralité.

Enfin, Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale, Pascal NYABENDA profite de cette occasion pour rappeler que les élus du peuple ne ménageront aucun effort pour préserver la souveraineté nationale, source de paix et de développement durable du pays. Il invite le peuple burundais à rester serein face à toute sorte de provocation et de rumeur.

Fait à Bujumbura, le 30 août 2016  
Le Porte-parole de l'Assemblée Nationale  
Alexis Badian NDAYIHIMBAZE

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT  
SERVICE DU PORTE PAROLE  
TEL : 22227097/79-75 959 283

### **COMMUNIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE RELATIF A LA COMMISSION NATIONALE DE DIALOGUE INTER-BURUNDAIS (CNDI).**

La Commission Nationale de Dialogue Inter-Burundais mise en place par le décret n°100/34 du 23/9/2015 vient de sortir le rapport semestriel de ses activités.

Parmi ces activités figurent les rencontres de la dite Commission avec les différents groupes de la population burundaise. La mission de cette Commission est de collecter les contributions des Burundais afin d'échanger sur les questions telles que la démocratie, la paix durable et le respect des institutions élues. Tenant compte des réalisations présentées, l'Assemblée Nationale du Burundi voudrait :

1. Féliciter la CNDI pour le contenu du rapport transmis à l'Assemblée Nationale;
2. Exprimer son soutien à la CNDI pour le travail louable déjà accompli ;
3. Réitérer son optimisme quant au résultat final prometteur à l'échéance du travail confié à la CNDI ;

4. Apprécier le travail accompli dans une année par les institutions démocratiquement élues par la population burundaise et les encourager à aller de l'avant.

L'Assemblée Nationale profite de cette occasion pour apprécier le rapport donné par le facilitateur du dialogue inter-burundais au sommet des chefs d'Etat de la Communauté Est-Africaine, tenue récemment à Dar-Es-Salam. En outre, elle remercie la facilitation externe pour les réalisations déjà faites. Elle sollicite son appui dans le sens de renforcer les idées déjà émises par la population burundaise au niveau interne.

La Chambre basse du Parlement burundais lance un appel aux Burundais en exil, non poursuivis par la justice, à rentrer au bercail afin de rejoindre leurs frères et sœurs dans le développement de leur chère patrie.

Elle demande, par conséquent, au Gouvernement de mettre en application des recommandations consensuelles issues du dialogue inter-burundais étant donné l'importance des idées diversifiées émises par la population, pour que petit à petit on puisse remédier aux problèmes inter-burundais.

En conclusion, l'Assemblée Nationale du Burundi encourage toujours la mise en avant du dialogue et invite le peuple Burundais à rester solidaire tout en consolidant la paix et la sécurité, socle du développement durable. Elle exhorte aussi la population à éviter toute sorte de division.

L'Assemblée Nationale du Burundi, réitère sa détermination à accomplir ses missions de représentation du peuple burundais, le contrôle de l'action gouvernementale et de vote des lois visant l'intérêt commun.

Fait à Bujumbura, le 21 septembre 2016

**Porte-parole de l'Assemblée Nationale  
Alexis Badian NDAYIHIMBAZE**

**Réunion du Bureau de l'Assemblée Nationale  
avec le personnel du département administratif de l'Assemblée Nationale**

Jeudi 29 septembre 2016, le Président de la Chambre Basse du Parlement et le Deuxième Vi-

ce-président de l'Institution ont rencontré le personnel du département administratif de l'Assemblée Nationale. Au menu figuraient les échanges sur l'amélioration des prestations des services de ce département. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a appelé les Chefs de service à l'assiduité au travail et à la culture d'une bonne collaboration pour bien mener le travail.



*Les Deux Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale pendant la réunion*

Etant donné que le département de l'administration englobe le personnel permanent, dont celui de la direction législative ayant en charge la satisfaction des besoins des Honorables Députés dans l'exécution de leur devoir de représenter le peuple qui les a mandatés, le Numéro Deux Burundais les a exhortés d'user du sens de responsabilité. Et d'inviter le Directeur Législatif à s'impliquer activement pour la mise en application de cette injonction.

Le Président de l'Assemblée Nationale a également parlé du respect des heures de travail. Il a conseillé d'éviter les absences répétitives non justifiées et la paresse au lieu de travail. Par ailleurs il a invité le chef du personnel à sévir à l'endroit des employés qui afficheront des manquements ci haut mentionnés.



*Vue partielle des participants à la réunion*

Parlant de la direction administrative et financière, le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé aux services concernés de bien gérer le budget qui est à leur disposition bien que ce dernier soit qualifié d'austérité. Il leur a également demandé

de comprimer les dépenses tout en privilégiant la priorité des besoins de chaque service.

Prenant la parole, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a insisté sur l'élaboration du manuel des procédures administratives et financières pour mettre fin à certains problèmes qui ont toujours existé au sein de l'institution. Il a également évoqué le sujet relatif à l'accoutrement du personnel de l'Assemblée Nationale qui, selon lui, est parfois indécent, et a proposé que la tenue présentable soit de rigueur.

Les participants à cette réunion ont eu l'occasion de présenter leurs doléances au Bureau de l'Assemblée Nationale. On citera entre autres la dotation au personnel du Parlement d'un statut propre à lui, le paiement des contributions, en tant que part patronale, aux fonds de pensions complémentaires en faveur des employés, l'organisation d'une formation en matière de renforcement des capacités, de l'éthique et de la déontologie du fonctionnaire du Parlement, la formation professionnelle de l'équipe informatique dans des centres spécialisés étant donné que le monde des TICs connaît des mutations au jour le jour.

Répondant aux préoccupations du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale a expliqué que le manuel des procédures administratives et financières est en cours d'élaboration et que les activités vont bon train. S'agissant de la question de dotation d'un statut propre au personnel de l'Assemblée Nationale, le Président de la Chambre Basse du Parlement a fait savoir que le Bureau va analyser à fond ce dossier et que le résultat leur parviendra dans les jours à venir.

Au sujet des stages et formations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale a signifié que les formations qui se font à l'intérieur du pays sponsorisées par le DSS se poursuivent alors que les formations à l'étranger nécessitent beaucoup de moyens. Au cas où ces dernières sont sponsorisées ou financées par les pays quelconques ou organisations, ils exigent des critères de sélection que, des fois, le personnel de l'Assemblée Nationale ne remplissent pas.

Pour clôturer, le Président de l'Assemblée Nationale a tranquilisé les participants à cette réunion

que les doléances soumises trouveront de solutions au fil du temps.

## Providence NIKIZA

**Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint aux chrétiens de l'Eglise Evangélique Réformée au Burundi dans une prière dominicale.**

Dimanche 02 octobre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint aux chrétiens de l'Eglise Evangélique Réformée au Burundi, EERB en sigle, dans une prière dominicale. Cette prière a eu lieu à la Paroisse de Musenyi en commune de Mpanda de la province de Bubanza. Dans sa prédication, le représentant légal de l'EERB, Pasteur Victor NIYONDIKO a prêché la parole de Dieu selon l'évangile de Saint Mathieu dans son cinquième chapitre où Jésus Christ rappela à ses disciples qu'ils sont le sel et la lumière du monde.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant la prière*

Partant de ces Saintes Ecritures, Pasteur Victor NIYONDIKO a fait savoir que chaque personne doit être le sel et la lumière pour son prochain comme le recommande la Parole Divine. Ainsi, a-t-il poursuivi, les chrétiens doivent servir de modèle et évaluer s'ils se trouvent toujours dans le bon chemin. Si le sel perd son goût, il n'est plus bon à rien, raison pour laquelle chacun doit veiller à ce qu'il ne constitue pas une barrière ou un obstacle pour les autres. Selon toujours le Pasteur Victor NIYONDIKO, une personne ne pourra accomplir la volonté de Dieu, celle de témoigner sa divinité que s'il entreprend de bonnes relations avec les autres et cela se justifie par de bons actes.



*Vue partielle des chrétiens*

Dans son allocution, le Président de la Chambre Basse du Parlement est revenu sur cette parole de Dieu qui recommande à tout un chacun de devenir le sel et la lumière du monde. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a souhaité que cette parole du jour soit le guide et la référence pour tout le monde. L'être humain étant la lumière, il doit briller et éclairer partout où il se trouve, que ce soit sur les lieux de travail, dans le voisinage et cela doit se manifester par de bons actes et le maintien de bonnes relations. C'est par l'adoption d'un bon comportement par l'être humain que le monde pourra être paisible, a-t-il renchéri.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens*

Il a pris cette occasion pour demander aux serviteurs de Dieu de prier pour les dirigeants du pays et de les approcher afin qu'ils puissent bien accomplir leur devoir d'être la lumière du peuple burundais. Pour clôturer, le Numéro Deux Burundais a promis qu'il va soutenir cette église dans les travaux de construction du temple qui sont en cours et son souhait est que les chrétiens de l'EERB puissent célébrer la fête de Noël étant dans leur nouvelle bâtisse.

Dans l'après-midi, le Président de l'Assemblée Nationale a assisté à un match de football qui a opposé deux équipes de jeunes de moins de 15 ans réunis au sein de Umutima Academy Football Club. Ces jeunes qui ont croisé le fer proviennent des communes de Mpanda et de Rugombo respectivement des provinces de Bubanza et de Cibitoke. L'équipe de Mpanda est sorti vainqueur avec

un score de deux buts à zéro.



*Le Président de l'Assemblée Nationale saluant les joueurs*

Le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord félicité les entraîneurs de ces jeunes pour leur travail louable à voir la technicité et la discipline que ces jeunes joueurs ont manifesté pendant le match. S'adressant à ces jeunes gens, le Numéro Deux Burundais leur a demandé de continuer sur la même lancée car, a-t-il précisé, la Providence leur réserve un meilleur avenir.

### Providence NIKIZA

## EVENEMENTS

### L'Assemblée Nationale a fêté le 54ème anniversaire de l'indépendance du Burundi.

Vendredi 1er juillet 2016, le Burundi a célébré le 54ème anniversaire de son indépendance sous le thème : ***Mobilisons-nous, renforçons et veillons sur notre Indépendance en l'étayant par de bonnes œuvres ainsi qu'une cohésion sociale indéfectible.***

Les cérémonies riches en couleurs ont été rehaussées par la présence de hautes Personnalités du pays à commencer par le Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA. La Chambre basse du Parlement burundais a été représentée par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, Honorable Agathon RWASA, les Députés et les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale.



*Le Président de l'Assemblée Nationale accueillant l'ancien Président tanzanien Jakaya Mrisho KIKWETE à l'Aéroport International de Bujumbura*

Cet événement national a aussi connu la participation des visiteurs de marque venus d'autres pays amis du Burundi, dont l'ancien Président de la République Unie de Tanzanie accueilli à son arrivée à l'Aéroport International de Bujumbura par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA. D'autres envoyés spéciaux de Chefs d'Etat sont venus notamment de la Guinée Equatoriale, d'Angola, du Kenya, du Gabon et de l'Uganda.



*Le Président de la République et Commandant Suprême des Forces de Défense et de Sécurité en train de passer les troupes en revue*

Les cérémonies ont débuté par le dépôt de gerbes de fleurs au Mausolée du Prince Louis RWAGASORE et à la Place de l'Indépendance. Elles se sont poursuivies au Stade Prince Louis RWAGASORE où le Président de la République a d'abord passé les troupes en revue. Un long défilé a suivi, un défilé qui a rassemblé les employeurs des secteurs public et privé, les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale inclus. Ce défilé s'est clôturé par une parade militaire sous le rythme de la fanfare militaire. Ces cérémonies au Stade Prince Louis RWAGASORE ont aussi été marquées par des démonstrations militaires et policières, des sauts en parachute et par des majorettes burundaises qui se sont exhibées sous les applaudissements du public. Des danseurs folkloriques n'avaient pas non plus manqué à ce grand rendez-vous.



*Les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale en défilé*

Dans son mot d'accueil, le Maire de la ville de Bujumbura, Honorable Freddy MBONIMPA a indiqué que par rapport à l'année passée en 2015, cette année, la paix et la sécurité règnent dans la ville de Bujumbura. C'est le fruit des comités mixtes de sécurité qui ont œuvré en synergie, s'est-il réjoui avant de conseiller les citoyens de consolider la sécurité en dénonçant toujours des malfaiteurs. Revenant sur le thème de cette journée, il a indiqué que les Burundais doivent consolider l'indépendance du pays par des travaux de développement.

Dans son allocution, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA a d'abord souhaité une bonne fête à tous les Burundais. Il a rappelé les grandes étapes de la lutte du Prince Louis RWAGASORE pour l'accession à l'Indépendance du Burundi, jusqu'à ce qu'il perde sa vie. Le Numéro Un Burundais a demandé une minute de silence pour tous ceux qui n'ont rien ménagé pour consolider l'indépendance du Burundi.

Il a indiqué qu'une journée comme celle-là est une occasion d'évaluation pour prendre un nouvel élan dans la sauvegarde de l'Indépendance chèrement acquise. Il a exhorté tous les Burundais d'être unis dans leur diversité, et de contribuer au développement de leur pays. Il a rappelé combien le Prince Louis RWAGASORE était un grand rassembleur, ce qui n'a pas plu aux ennemis du Burundi, qui ont fini par l'assassiner. Il a fait savoir que ce n'est pas les étrangers qui viendront développer le Burundi, plus que les Burundais eux-mêmes. Il a demandé au peuple burundais de consolider l'indépendance du Burundi par de bonnes œuvres et des travaux de développement.



*Le Président de la République entrain de décorer les personnes qui se sont beaucoup données pour la sauvegarde de l'indépendance du Burundi*

Pour terminer, le Président de la République a décoré différentes personnes qui se sont beaucoup démarquées dans la sauvegarde de l'indépendance du Burundi, surtout pendant la période de crise politique consécutive aux échéances électorales de 2015. Il s'agit du Lieutenant Général Prime NIYONGABO, Chef d'Etat Major, du Général Major Joseph NDAYISHIMIYE, Chef d'Etat Major Adjoint, du Commissaire de Police Principal André NDAYAMBAJE, Directeur Général de la Police, du Commissaire de Police Principal Godefroid BIZIMANA, Directeur Général Adjoint de la Police. Il s'agit également du Général Major Etienne NTAKARUTIMANA, Chef du Service National des Renseignements et du Commissaire de Police Joseph NDIMUNKWENGE, son adjoint. Ils ont reçu des médailles de l'Ordre du Mérite Patriotique, classe de Commandeur, des certificats et des enveloppes.

D'autres qui ont été décorés sont le Lieutenant Colonel Darius IKURAKURE, décoré à titre posthume, Monsieur Déogratias NIYIZONKIZA, un Burundais de la diaspora qui a développé sa commune, Vyanda, Monsieur Joseph BANYENDEZA, agent de la Mairie, le Colonel Gaspard BARATUZA, porte-parole de l'armée, OPP1 Pierre NKURIKIYE, Porte-parole de la Police, OPC1 Sylvestre KUBWIMANA, Sergent Major Térance HAKIZIMANA, APP Pierre NIJIMBERE et le Caporal Chef Fidèle BAHATI.



*Les majorettes ont agrémenté les cérémonies*

Ceux qui ont bien défilé ont également reçu des prix. La première place a été remportée par la

Régie Nationale des Postes, elle a reçu une enveloppe d'un million cinq cent mille Francs Burundais et quinze téléphones ; la deuxième place a été occupée par l'Assemblée Nationale qui a encaissé une somme d'un million deux cent cinquante mille Francs Burundais et dix téléphones ; l'ABUCO s'est réservée la troisième avec une enveloppe d'un million de Francs Burundais et cinq téléphones et le Ministère des Relations Extérieures s'est contenté de la quatrième place avec une enveloppe de Sept cent cinquante mille Francs Burundais.

**Arlette AKIMANA**

### **Le Président de l'Assemblée Nationale prend part à la Fête Communale à Mpanda**

Samedi 6 août 2016, le Président de la Chambre Basse du Parlement s'est associé à la population de la communale de Mpanda, sa commune natale, dans la célébration de la fête communale. A cette occasion une marche pour la paix a été organisée pour manifester contre la Résolution 2303 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'envoi des troupes Onusiennes au Burundi sur demande de la France.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse participent à la marche manifestation*

Cette marche manifestation a vu la participation de différentes autorités natives de cette commune de Mpanda à la tête desquelles le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA. Au cours de cette marche manifestation, la population de Mpanda scandait des slogans de soutien aux forces de défense et de sécurité, de soutien aux bonnes relations avec les Nations Unies, ainsi que des slogans s'insurgeant contre tous ceux qui veulent remettre en question la démocratie et l'indépendance de notre patrie chèrement acquises.

Dans son mot d'accueil, l'Administrateur de la commune de Mpanda, Monsieur Frédéric CONGERA, a fait savoir que la paix et la sécurité règnent dans

cette commune. Il a également parlé des grandes réalisations de sa commune pendant la période de six mois qui vient de s'écouler. C'est notamment la construction des infrastructures publiques, la réhabilitation des maisons d'habitation emportées par les vents violents.

Monsieur Frédéric CONGERA a également lu le communiqué du Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique à la population présente. Dans ce communiqué, on dénonce tous les ennemis de la démocratie au Burundi à commencer par le pouvoir de Kigali qui abrite, soutient et facilite les terroristes qui déstabilisent le pays. Ce communiqué s'insurge également contre la France pour avoir demandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies d'envoyer des policiers onusiens au Burundi.



*Les joueurs défilant devant le Président de l'Assemblée Nationale*

Après la marche manifestation, les cérémonies se sont poursuivies au Stade de Mpanda. Elles ont commencé par un défilé de la population en provenance de toutes les collines de la commune de Mpanda, ensuite la société civile, puis les femmes regroupées dans différentes associations sans but lucratif, qui œuvrent dans cette même commune et enfin, les équipes de football.

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord remercié le Gouvernement du Burundi pour avoir instauré cette fête communale qui rassemble toute la population dans sa diversité ethnique, religieuse ou politique, a signalé le Très Honorable Pascal NYABENDA. La fête communale permet aux natifs de se rencontrer pour parler du développement de leur commune, a-t-il poursuivi avant de conclure que c'est une occasion pour évaluer les réalisations et faire les perspectives d'avenir.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance*

Selon toujours le Président de la Chambre Basse du Parlement, la commune est la base du développement, la commune est le pilier de la paix et de la sécurité car, a-t-il expliqué, c'est au niveau de la base que la paix et la sécurité doivent être d'abord consolidées, afin de les garantir au niveau de tout le pays et la contribution de tout un chacun est indispensable, a martelé le Très Honorable Pascal NYABENDA. Le Président de l'Assemblée Nationale a exhorté la population de Mpanda d'aimer leur commune en contribuant efficacement à son développement. Il a indiqué que la commune de Mpanda dispose de beaucoup de potentialités à savoir la production de cultures vivrières diversifiées, sa disposition géographique tout près de la capitale Bujumbura étant un atout, pour ne citer que cela.



*Vue partielle de la population*

C'est ainsi qu'il a invité la population de Mpanda à profiter de ces potentialités en s'attelant aux travaux d'intérêt communautaires pour le développement durable de leur commune. Le Numéro Deux Burundais a également prodigué des conseils à la population de cette localité allant dans le sens de renforcer la vie conjugale dans leur foyer respectif, de lutter contre la polygamie et le concubinage, de faire le combat contre les boissons prohibées étant donné que ces derniers constituent un handicap majeur au développement de la nation, a renchéri le Numéro Deux Burundais.

Après les festivités, le Président de l'Assemblée Nationale a partagé un verre avec les natifs de sa

commune natale et a en même temps assisté au match de football qui a opposé l'équipe Aînés FC à celle d'Alibi FC. Signalons que ce match s'est soldé sur un score de trois buts à un en faveur de l'équipe Aînés FC.

## Providence NIKIZA

**Le Président de l'Assemblée Nationale a pris part aux cérémonies de levée de deuil définitive de Feu Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale pendant la messe*

Dimanche 14 août 2016, la famille de Feu Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA entourée par les proches, les voisins et les connaissances, a procédé à la levée de deuil définitive de ce défunt. Les cérémonies ont commencé par une messe en sa mémoire à la Cathédrale Régina Mundi.



*Monseigneur Evariste NGOYAGOYE célébrant la messe*

La messe a été célébrée par Monseigneur Evariste NGOYAGOYE. Dans son homélie, l'Archevêque de Bujumbura a demandé aux chrétiens de ne pas juger les autres car, a-t-il expliqué, seul Dieu fera le dernier jugement. Après la messe, les cérémonies se sont poursuivies au Cercle Hippique de Bujumbura.



*Le CPC Alain Guillaume BUNYONI prononçant la parole au nom des compagnons de lutte de feu Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA*

Le Commissaire de Police Chef, Alain Guillaume BUNYONI, a prononcé un discours au nom des compagnons de lutte du Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA. Il a d'abord remercié Dieu qui a aidé la famille et les Burundais à se retenir durant les dures épreuves. Le CPC Alain Guillaume BUNYONI a ensuite remercié le Tout-Puissant qui est resté tout près de tous les compagnons de lutte de Feu Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA.

Il a fait savoir que l'amitié qui liait les compagnons de lutte continue à se manifester envers la famille du défunt. Il a ajouté que la mort du Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA, au lieu de les diviser, a plutôt consolidé leurs relations. Le CPC Alain Guillaume BUNYONI, a terminé son allocution en indiquant que Feu Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA leur a servi de modèle.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance*

Le Président de l'Assemblée Nationale, qui a prononcé un discours au nom du Gouvernement du Burundi, a fait savoir que nous sommes réunis tous vivants pour cette levée de deuil et que beaucoup de personnes ont perdu la leur sans pouvoir procéder à toutes les festivités en rapport avec le décès, comme l'exige la coutume burundaise. C'est une grande joie donc pour nous tous qui avons eu cette occasion après une année et douze jours depuis l'assassinat de ce patriote, a-t-il ajouté. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a continué

en ces termes : « Le Gouvernement du Burundi est conscient que le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA a été assassiné étant au service de la Nation, au service du peuple burundais pour renforcer la démocratie ». Il a remercié la famille du défunt qui s'est retenue ainsi que la population de Kamenge, zone où a évolué le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA, qui n'usait pas, par ailleurs, de ségrégation ethnique ou religieuse dans tout ce qu'il entreprenait. Le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA était un vrai patriote, que sa mort nous unisse dans notre diversité pour pouvoir consolider la paix et la sécurité, a indiqué le Numéro Deux Burundais.



*Vue partielle des participants aux cérémonies*

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a terminé son allocution en promettant que le Gouvernement du Burundi assistera la famille du défunt, parce que les enfants ont toujours besoin du soutien pour pouvoir continuer leurs études.

Le représentant de la famille, dans son discours, a demandé au Gouvernement burundais de construire un monument commémoratif à l'endroit même où le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA a été assassiné.

**Pétronie BUCUMI**

**Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux cérémonies de célébration du jubilé d'or de la paroisse de Giteranyi.**

Le dimanche 10 septembre 2016, les chrétiens catholiques de la paroisse Christ Lumière du Monde de Giteranyi en province de Muyinga étaient dans l'allégresse. Ils célébraient le jubilé d'or de leur paroisse, fondée en 1966. A l'occasion de cette journée, les natifs et autres hauts Cadres de l'Etat avaient fait le déplacement pour prendre part aux cérémonies.



*Le Président de l'Assemblée Nationale chantant la gloire du Seigneur pendant la messe*

Le Gouvernement du Burundi a été représenté par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA. Parmi les autres invités d'honneur, on citerait également les Parlementaires élus dans la circonscription de Muyinga et le Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Monsieur Martin NIVYABANDI, natif de cette commune. Pour renforcer le bon voisinage, des religieux venus de la Tanzanie, très frontalière de la commune de Giteranyi, des chrétiens protestants et des musulmans de Giteranyi ont aussi été invités et ont répondu à l'événement.



*Vue partielle des chrétiens*

Les cérémonies ont été marquées par une messe d'action de grâces célébrée par l'Archevêque du Diocèse de Muyinga, Monseigneur Joachim NTAHONDEREYE. Dans son homélie, il s'est basé sur la parole de Dieu tirée de l'Évangile de Saint Matthieu qui appelle les gens à être le sel et la lumière du monde. Il a indiqué qu'être le sel et la lumière du monde doit se matérialiser par des comportements et des actes que nous affichons dans la société. Il a appelé les chrétiens à se regrouper au sein de petites unités de prière qui regroupent au moins 20 ménages, ces groupes renforcent la prière sur les collines et permettent aux chrétiens d'être plus proches de leur créateur. Il a exhorté les chrétiens à avoir toujours un esprit de pardon, de patience et à s'aimer les uns les autres.

Par ailleurs, il a indiqué que la célébration du jubilé est une occasion d'avoir toujours un esprit tourné

vers Dieu. A cette occasion, des personnes qui se sont démarquées en matière de développement de la paroisse ont reçu des certificats de remerciement. Aussi, des couples qui ont 50 ans de mariage et des personnes qui célèbrent cette année leur 50ème anniversaire de naissance et de baptême ont aussi été bénis par l'Évêque. Au point de vue développement, la paroisse de Giteranyi a construit des écoles dont une école primaire très ancienne qui accueille un nombre important d'élèves. La paroisse dispose de 6 prêtres natifs et a engendré la paroisse de Ruzo en 1984 et celle de Mugano qui sera bientôt inaugurée.



*Monseigneur Joachim NTAHONDEREYE célébrant la messe.*

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a, au nom du Gouvernement, félicité cette paroisse. Il a remercié l'Église Catholique pour ses actions de développement surtout par l'évangélisation. Il y avait de mauvais comportements qui ont disparu grâce à la propagation de la Parole de Dieu par l'Église Catholique, a-t-il déclaré. Le Numéro Deux Burundais a aussi ajouté que le Gouvernement remercie aussi l'Église Catholique pour ses actions dans les domaines de l'éducation et de la santé en construisant des écoles et des hôpitaux.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens de la paroisse de Giteranyi*

Par ailleurs, le Président de la Chambre basse du Parlement a aussi indiqué que le Gouvernement souhaite que l'Église Catholique continue à enseigner la Bonne Nouvelle surtout en insistant sur l'amour, l'amour entre Burundais, l'amour de la patrie par des actions de développement. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a également parlé de l'école fondamentale. Il a invité l'Église Catholique à s'impliquer dans cette politique du Gouvernement en construisant des écoles de mé-

tiers, en aidant à la propagation et à la sensibilisation sur les avantages de l'Ecole Fondamentale surtout sur les avantages des écoles des métiers. Il a en outre déclaré que le Gouvernement salue ses relations avec l'Eglise Catholique et souhaite qu'elles soient renforcées.

### Arlette AKIMANA

#### Le Président de l'Assemblée Nationale se joint aux Musulmans de Gatumba lors de la célébration de la fête de l'Eid-El Hadj

A la fin du pèlerinage organisé à la Mecque, plus précisément à Médine, chaque année, les Musulmans du monde entier célèbrent la fête du mouton où ils sacrifient les moutons et les partagent avec les autres sans exception aucune.



Les musulmans en prière

Le lundi 12 septembre 2016 donc, le Président de l'Assemblée Nationale était l'invité de marque à cette fête qui a été organisée au niveau national à la zone de Gatumba de la commune de Mutimbuzi, c'est en province de Bujumbura. Les Honorables Députés élus dans cette circonscription ainsi que le Gouverneur de province avaient accompagné le Très Honorable Pascal NYABENDA.



Le Président de la COMIBU dirigeant la prière

Sheikh Sadiki KAJANDI, Président de la Communauté Islamique du Burundi, COMIBU en sigle, qui a dirigé la prière, s'est adressé à tous les Musulmans et leur a demandé de chasser de leur

cœur la méchanceté, la haine ainsi que d'autres péchés, afin d'hériter le Ciel. Les Musulmans sont appelés à aimer leur patrie et leurs dirigeants, ils doivent servir de bon exemple en tout et partout, ils doivent aussi respecter le Tout Puissant. Il a donné l'exemple d'Ibrahim qui est allé sacrifier son fils unique Isaac, comme le Dieu Allah le lui avait demandé.

Le président de la COMIBU a vivement remercié Son Excellence le Président de la République qui a contribué pour l'obtention de 350 visas pour aller à la Mecque Médine, ces visas ne pouvant pas dépasser l'effectif de 150 dans les années antérieures. Sheikh Sadiki KAJANDI s'est réjoui des relations bilatérales entre le Gouvernement du Burundi et la COMIBU et a remercié le Gouvernement qui a décrété les congés pour les fêtes d'Id El Fitri et Id El Hadj.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux musulmans pendant la fête.

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord remercié la COMIBU qui a pensé à inviter le Gouvernement au cours de cette fête. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a salué la bonne cohabitation entre les Musulmans et les Chrétiens. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a profité de cette occasion pour inviter les politiciens à suivre l'exemple des Églises du Burundi qui vivent en parfaite harmonie en respectant les croyances des uns et des autres. Il a aussi invité les visiteurs venant de la Turquie et de l'Arabie Saoudite à mobiliser les bailleurs de fonds en faveur du Burundi, parce que la situation politico-sécuritaire s'améliore au jour le jour.



La Communauté Islamique remet une vache au Président de l'Assemblée Nationale.

Signalons que le Président de l'Assemblée Nationale a reçu des Musulmans un don d'une vache.

### Pétronie BUCUMI

#### Le Président de l'Assemblée Nationale accueille le Flambeau de la Paix en province de Bubanza.

Le Flambeau de la paix, édition 2016, est arrivé mardi 13 septembre 2016 en province de Bubanza en provenance de la province de Kayanza. Il a été accueilli dans la joie par les habitants et natifs de Bubanza, à la frontière entre les deux entités territoriales.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale tenant le flambeau.*

Accompagné par les Députés et Sénateurs élus dans la circonscription de Bubanza, qui plus est, pendant la période des vacances parlementaires, le Président de l'Assemblée Nationale avait fait le déplacement pour accueillir le Flambeau de la Paix qui parcourt tout le pays en encourageant la population à se mettre aux travaux de développement. En provenance de Kayanza, le Flambeau de la paix était accompagné par les habitants et les hautes personnalités natives de Kayanza, dont le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA.



*Travaux communautaires au lycée de Bukinga*

Aussitôt sur le sol de Bubanza, le Flambeau de la paix, très acclamé par la population, a parcouru la province jusqu'au Lycée de Bukinga en commune de Musigati au chantier de construction de deux salles de classe pour l'extension de cette école. Là, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint aux porteurs du Flambeau et à la population dans les travaux de mélange du ciment, du sable et du gravier pour le pavement de ces deux salles de classe. Ces travaux se sont terminés tard le soir et le Flambeau de la paix a passé la nuit en province de Bubanza pour se diriger le lendemain 14 septembre 2016 en Mairie de Bujumbura.



*Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi effectué les travaux communautaires au lycée communal de Rugazi.*

Toujours dans le cadre des vacances parlementaires et dans l'attente du Flambeau de la paix qui est arrivé dans l'après-midi, le Numéro Deux Burundais avait passé l'avant-midi de mardi 13 septembre 2016 sur le chantier de construction des salles de classe du Lycée communal de Rugazi. Les travaux consistaient également au mélange du sable, du ciment et du gravier pour le pavement des salles de classe. Comme l'a fait savoir l'Administrateur de la commune de Rugazi, Madame Sylvie NIZIGAMA, ces salles de classe vont accueillir pour le moment les élèves qui n'ont pas réussi au test de la 9ème fondamentale en attendant que la construction des écoles des métiers s'achève. Le grand problème qu'elle a soulevé, c'est le manque de matériel scolaire pour le programme d'enseignement des métiers et le manque d'enseignants suffisants.



*Le Très Honorable Pascal NYABENDA en train de s'adresser à la population de Rugazi*

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que les travaux de développement communautaire sont, non seulement des travaux de développement du pays, mais aussi un cadre de rencontres, d'échanges et d'unité. Pour cette période de vacances parlementaires, il a indiqué que c'est une occasion pour les élus du peuple de visiter la population et de se rapprocher d'elle pour s'enquérir de ses doléances.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a félicité la population de Rugazi qui continue à sauvegarder la paix et la sécurité et qui a contribué à la construction de la route menant au chef-lieu de la commune. Néanmoins, il leur a demandé de contribuer à la protection de l'environnement en luttant contre les feux de brousse. Il a aussi appelé la population à la solidarité, en appuyant ceux qui sont dans le besoin, par exemple en construisant les maisons pour les vieilles dames et les handicapés.

Pour terminer, le Très Honorable Pascal NYABENDA a exhorté l'administration à se mobiliser pour la construction d'une salle communale de réunions, puisque la commune n'en dispose pas. Pour les encourager à mûrir ce projet, le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a donné une contribution de 100.000 briques cuites. Quant à la construction de ces salles de classe, le Président de l'Assemblée Nationale a donné à la commune une contribution de 20 sacs de ciment.



*Le Très Honorable Pascal NYABENDA en train de donner des aides aux nécessiteux à Rugazi*

Après ces travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a donné une aide à 100 personnes démunies de la commune de Rugazi. Cette aide était constituée de pagnes, de haricot et de houes.

**Arlette AKIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale rehausse de sa présence les cérémonies d'ouverture de l'année scolaire 2016-2017 en province de Bubanza.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale a participé à ces cérémonies.*

Lundi 26 septembre 2016, l'année scolaire 2016-2017 a débuté officiellement pour toutes les écoles publiques du pays. En province de Bubanza, c'est une tradition depuis 2009 ; à la rentrée scolaire, la province organise une fête pour évaluer l'année écoulée et pour échanger sur les stratégies à adopter pour la réussite de l'année qui commence.

Ce lundi là donc, les cérémonies ont eu lieu au Lycée Communal de Musigati, un lycée qui a connu le plus de réussites de la province de Bubanza. Ces cérémonies ont été rehaussées par la présence du Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA. Les Parlementaires élus dans cette circonscription, les natifs, les administratifs y ont aussi pris part.



*Vue partielle du public*

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, a indiqué que la paix et la sécurité sont une réalité dans toute la province sauf un cas de vol à la COOPEC de Gihanga qui a eu lieu la nuit d'avant. Il a remercié tous ceux qui s'impliquent dans le domaine de l'éducation dans la province, particulièrement le Député Gabriel NTISEZERANA, ancien Président du Sénat. Grâce à ces efforts, s'est-il réjoui, cette année, la province a été la première au niveau national au test de 10ème

année tandis qu'elle a été deuxième au niveau national au test de 9ème année, alors que l'année passée, la province avait été 14ème. C'est donc un pas de géant que la province doit sauvegarder, a-t-il renchéri.

Concernant les écoles des métiers, le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a indiqué que ces écoles sont en train d'être construites dans toutes les communes, mais qu'il leur manque des tôles. Il a aussi demandé du matériel comme les ordinateurs et un appui pour la réparation des écoles dont les toitures ont été emportées par les pluies.



*Monsieur Barthélémy CIMPAYE, Directeur Provincial de l'Enseignement en train de s'exprimer.*

Quant au Directeur Provincial de l'Enseignement, il a parlé d'une caisse, le Fonds pour la Solidarité et la Promotion de l'Enseignement à Bubanza, qui soutient les enseignants et les élèves, ce qui a contribué à obtenir ce bon classement. Monsieur Barthélémy CIMPAYE a également indiqué que le résultat obtenu a été le fruit d'un dur labeur, un travail en synergie avec les natifs, les parents, les enseignants et les élèves. Il a ajouté que maintenant, chaque colline a un parrain en matière d'éducation.

Et d'exhorter le ministère ayant l'éducation nationale dans ses attributions de considérer les performances des Directions Provinciales de l'Enseignement pour les encourager au niveau des financements. Quant aux parents, il leur a invité à contribuer dans les cours de renforcement des après-midi notamment par des cotisations permettant aux enseignants de percevoir de petites primes d'encouragement.

Il a enfin remercié toutes les organisations qui ont apporté leur appui. C'est notamment L'ADIS, le CORDAID, le PAM, la Fondation MUTIMA, l'Association d'appui aux orphelins. Il a fait savoir qu'une branche de l'Université ISGE va bientôt ouvrir ses portes à Bubanza.



*Monsieur Liboire BIGIRIMANA, Secrétaire Permanent au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique en train de s'exprimer.*

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a été représenté dans ces cérémonies par le Secrétaire Permanent de la ministre. Monsieur Liboire BIGIRIMANA a félicité la province de Bubanza pour ce taux de réussite, c'est le résultat de vos efforts, a-t-il indiqué, surtout les natifs. Il leur a demandé de rester sur cette voie et de garder ce classement. Il a aussi parlé de l'importance de l'école fondamentale et des écoles des métiers, disant que tous les pays utilisent ce système et que le Burundi était resté en arrière. Concernant les métiers, il a indiqué que tous les pays se sont développés grâce aux petits métiers.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours.*

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que ce bon classement résulte des efforts et de la volonté de beaucoup de personnes, félicitant lui aussi l'Honorable Gabriel NTISEZERANA pour son implication personnelle. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi ajouté que cela montre que si des personnes s'unissent autour d'un objectif, ils finissent par réussir, prenant ainsi à témoin le classement des années passées pour la province de Bubanza, qui occupait les dernières places.

Le Numéro Deux Burundais a également exhorté les Directeurs Communaux de l'Enseignement d'éviter la corruption surtout lors de l'affectation des enseignants. S'adressant aux enseignants, il les a conseillés d'aimer leur pays en s'impliquant

à la consolidation de la paix et aux travaux de développement.



*Distribution des cadeaux aux enseignants et élèves qui se sont distingués.*

A la fin de cette cérémonie, des enseignants et des élèves qui se sont distingués ont reçu des prix. Trois directeurs des écoles qui ont eu le plus de réussites ont reçu des enveloppes et des certificats d'honneur, les enseignants qui se sont démarqué ont reçu des enveloppes tandis que les élèves ont reçu du matériel scolaire et du minerval.

### **Arlette AKIMANA**

### **L'Assemblée Nationale a fait ses adieux à son employé, Monsieur Jean-Claude NIZIGIYIMANA**



Les cérémonies d'inhumation de Feu Jean-Claude NIZIGIYIMANA ont été organisées mardi 19 juillet 2016. Après avoir rendu ses derniers hommages au défunt à l'Hôpital Roi Khaled, le cortège funéraire s'est dirigé vers la Cathédrale Regina Mundi pour une messe de requiem. Dans son homélie, Monseigneur Gabriel BAREGENSABE a indiqué que dans l'évangile du jour selon le chapitre 14 de Saint Jean, Jésus explique les relations qui nous lient à Dieu ainsi que le chemin qui conduit vers Lui. Il nous a conseillé par la même occasion de ne pas être découragé par la mort puisque Dieu

nous réserve la meilleure place dans son paradis. Nous, êtres humains sommes attristés chaque fois que la mort nous enlève un des nôtres, c'est comme s'il partait vers l'inconnu, l'étranger.

Le mieux serait de considérer la mort comme une naissance, à l'instar de nos aïeux, a renchéri le Prédicateur du jour avant de rappeler que là où nous allons est notre véritable demeure. En principe, nous devrions être réconfortés par notre foi quand quelqu'un des nôtres termine sa vie sur terre, parce que Jésus-Christ a déjà préparé sa place, a-t-il signalé. Le baptême est un don, un privilège qui nous rapproche de Jésus-Christ, s'est-il réjoui.

Il a aussi mentionné que chez les Catholiques, de par leur foi, prier pour les disparus renforce les liens avec les vivants qui, du reste, s'acheminent eux aussi vers l'Au-delà. Ce n'est pas la mort qui rompt cette relation, a-t-il nuancé avant d'insister sur le fait que prier pour les morts n'est nullement une perte de temps. Prier pour les morts renforce plutôt l'amour que nous avons envers eux. D'autre part, prier nous rappelle que Jésus-Christ est parmi et qu'il demeurera toujours parmi nous, a-t-il démontré. La prière nous rapproche des nôtres qui sont déjà arrivés à destination ; le Ciel étant notre finalité à nous tous, le mieux serait alors de mener sur terre une vie sereine, exempte de vices, a-t-il conclu.

A l'issue de cette célébration eucharistique, Feu Jean-Claude NIZIGIYIMANA a été acheminé à sa dernière demeure, au cimetière de Mpanda. Rappelons que Feu Jean-Claude NIZIGIYIMANA qui prestait à l'Assemblée Nationale depuis 1999 au service de l'Entretien des Bâtiments et Equipement est mort inopinément samedi 16 juillet 2016. Il était né en commune Mugongo-Manga dans la province de Bujumbura en 1971. Que la terre de noc ancêtres lui soit légère.

### **Christine NAHIMANA**

## SEMINAIRES ET ATELIERS

## Les Parlementaires s'imprègnent du processus d'intégration du Burundi dans la Communauté Est Africaine

Mercredi 22 juin 2016, le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine a organisé un atelier de sensibilisation sur l'état des lieux du processus d'intégration du Burundi dans la Communauté Est Africaine à l'intention des Honorables Parlementaires.



*Honorable Léontine NZEYIMANA Ministre à la la la Présidence Chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine au milieu, à sa gauche Ambassadeur Jean Rigi Secrétaire Permanent et à sa droite son Assistante Madame Clarette INAMAHORO. Ils chantent l'hymne de l'EAC.*

Dans son discours d'ouverture, la Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine, Honorable Léontine NZEYIMANA a déclaré que cet atelier est une occasion importante de partager la réflexion sur le processus d'intégration du Burundi et sur les défis liés à la sensibilisation des partenaires nationaux.

L'objectif de cet atelier était donc de montrer le pas déjà franchi par le Burundi dans le concert de la Communauté Est Africaine, neuf ans après son accession à cette organisation régionale, a-t-elle poursuivi.

Elle a souligné que le processus d'intégration est une affaire de tout le monde, de la base au sommet d'Etat, y compris les Membres du Parlement burundais. Ceci leur permettra de disposer des outils et des arguments nécessaires pour garantir l'apport du Burundi dans la marche de la Communauté Est Africaine vers plus de paix et de sécurité, de stabilité, de prospérité et de développement inclusif et durable, a-t-elle ajouté.



*Les Honorables Parlementaires sont en train de suivre les présentations.*

Les Honorables Parlementaires ont ensuite suivi différentes présentations sur les étapes du processus d'intégration à savoir l'Union douanière, le Marché commun, l'Union monétaire et la Fédération politique.

Les Honorables Parlementaires ont eu l'opportunité de poser quelques questions aux conférenciers. Parmi les questions posées, l'on peut citer celles en rapport avec la lutte contre les barrières non tarifaires, le projet de construction du chemin de fer Isaka-Kigali-Keza-Musongati ainsi que les bénéfices réels qu'un citoyen ordinaire peut tirer de cette intégration.

Selon l'Ambassadeur Jean RIGI, Secrétaire Permanent au Ministère à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine, les barrières ont sensiblement diminué.

Concernant le projet de construction du chemin de fer, il a fait savoir que les études sont déjà terminées et que la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ont accepté de financer ce projet.

Le Secrétaire Permanent au Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine a par ailleurs recommandé aux Honorables Parlementaires de s'impliquer dans l'harmonisation des lois nationales avec les lois de la Communauté Est Africaine, car, a-t-il insisté, l'harmonisation des lois demeure un grand défi.

Les Honorables Parlementaires, quant à eux, ont demandé d'être régulièrement informés sur les lois votées par l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine. A propos des Burundais refoulés du Rwanda en violation des lois de la Communauté, l'Ambassadeur Jean RIGI leur a répondu que cette question sera traitée par voie diplomatique.

**Florine MUKESHIMANA**

## L'Assemblée Nationale suit de près les étapes franchies par la Commission Vérité et Réconciliation.



Photo de famille

La Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle, a organisé le lundi 27 juin 2016, un Séminaire d'échanges et d'informations à l'endroit des Membres du Gouvernement et du Parlement Burundais.

Dans son allocution, le Président de la CVR, Monseigneur Jean Louis NAHIMANA, a fait savoir que cette commission est le dernier mécanisme prévu par l'Accord d'Arusha. Cet Accord, a-t-il expliqué, avait en effet prévu trois mécanismes, à savoir une Commission d'Enquête Judiciaire, un Tribunal International et une Commission Vérité et Réconciliation.

Mais les négociations conclues entre le Gouvernement et les Nations Unies ont convenu de mettre en place deux mécanismes, a-il-ajouté. Il y aura donc un mécanisme non judiciaire en l'occurrence la Commission Vérité et Réconciliation et un mécanisme judiciaire qui sera matérialisé par un tribunal spécial intégré dans le système judiciaire burundais.



Le Président de l'Assemblée National au milieu, à sa droite, le Président de la CVR, à sa gauche, la Maire de la ville de Bujumbura.

Par ailleurs, le Président de la CVR, Monseigneur Jean Louis NAHIMANA, a indiqué que depuis sa création, ils ont organisé pas mal d'activités à savoir des consultations nationales et des sensibilisations.

La Commission Vérité et Réconciliation est prête à entamer la phase des dépositions mais se heurte à trois défis majeurs, a-t-il regretté.

D'abord, le déploiement sur terrain suppose que la mise en place préalable d'un mécanisme de protection des victimes, des témoins et des autres personnes à risque. Or, ce déploiement ne serait pas réalisable avant la promulgation de la loi y relative.

Ensuite, la mise en place des démembrements de la CVR qui exige beaucoup de moyens humains, matériels et financiers qui ne sont pas disponibles pour le moment.

Et enfin, la mise en place d'un Conseil international consultatif qui collaborera avec la Commission, qui fait encore défaut. Les activités de ce séminaire ont été ouvertes solennellement par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.



Le Président de l'Assemblée Nationale lors de l'ouverture du séminaire

Dans son discours, il a fait savoir que la Commission Vérité et Réconciliation est une initiative des Burundais eux-mêmes parce qu'elle constitue le gage d'une stabilité politique, condition préalable pour le développement durable du pays. Il a ensuite lancé un appel aux Commissaires de bien travailler puisque s'ils échouent toute la Nation sera affectée. Le travail de ces commissaires permettra donc de réconcilier les mémoires parallèles sur un passé sombre et douloureux. Le Numéro Deux Burundais leur a conseillé de faire preuve de retenue, rigueur et impartialité lors de leur travail.



Vue partielle des Membres du Gouvernement et du Parlement burundais au cours de ce séminaire

Les participants à ce séminaire ont posé quelques questions qui relèvent de la pratique et ont recommandé à la CVR d'user de la sagesse lors du recrutement du personnel d'appui. Ils ont enfin promis leur appui en matière de sensibilisation de la population lors de leurs descentes dans les différentes circonscriptions où ils ont été élus.

### Florine MUKESHIMANA

#### Les Parlementaires participent à un atelier organisé par la Commission Electorale Nationale Indépendant.



Photo de famille

La Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, a organisé un atelier de deux jours, du 26 au 27 juillet 2016 à l'endroit des Honorables Parlementaires et autres fonctionnaires de l'Etat et Commissions spécialisées. Cet atelier avait pour objectif de renforcer la culture démocratique et le thème général portait sur les élections au Burundi : Défis et Perspectives.

Les participants à cet atelier ont suivi différents exposés. Mardi 26 juillet 2016, deux thèmes ont été développés. D'abord, les participants ont suivi une présentation sur la communication non violente en politique qui a été suivie par le thème sur les élections au BURUNDI à l'épreuve des médias et réseaux sociaux : défis et dangers de la manipulation.

Selon le Docteur Adolphe SURURU, Professeur à l'Université du Burundi, la communication non violente en politique vise le maintien de la relation de bienveillance, elle fait penser aux conséquences de nos propos sur la vie de l'autre. Il a conseillé aux Burundais d'éviter la haine, la jalousie et la colère incontrôlée.

La deuxième présentation a été faite par l'Ambassadeur Pierre Claver NDAYICARIYE, Président de

la CENI. Le thème était : « Elections au Burundi à l'épreuve des médias et réseaux sociaux ». L'objectif était de situer le rôle positif ou négatif des médias et des réseaux sociaux dans la vie de tous les jours en général et pendant le processus électoral en particulier. Il s'agissait aussi de sensibiliser les partenaires électoraux sur les pièges, les défis et les dangers de la manipulation politique.



Ouverture solennelle de l'atelier

Au cours de la deuxième journée, les participants ont suivi deux présentations. L'une sur le cadre légal des élections de 2015 et la gestion du contentieux électoral et l'autre sur le financement des élections au Burundi en s'inspirant de l'adage rundi « Akimuhana kaza imvura ihise ».

Les orateurs du jour ont passé en revue quelques lois régissant les élections au Burundi et comment gérer le contentieux électoral. Il a été remarqué que quelques lois sont lacunaires. Le Commissaire Jean Anastase HICUBURUNDI a donné l'exemple des articles 301 à 303 du Titre XV de la Constitution qui renferme des dispositions qui étaient valables pour les élections de 2005 et qui ne l'étaient plus pour les élections de 2015. D'autres dispositions de la Constitution auraient pu être modifiées pour permettre une application plus aisée du code électoral, a-t-il ajouté.

S'agissant du contentieux électoral, l'orateur a fait savoir qu'il existe le mécanisme juridictionnel, c'est-à-dire les cours et tribunaux ainsi que le mécanisme non juridictionnel qui implique la CENI et ses démembrés. Cependant, la gestion du contentieux électoral est biaisée suite aux longues procédures de traitement du contentieux infractionnel alors que certains délais du calendrier électoral sont incompressibles, a fait remarquer aux participants le Commissaire Jean Anastase HICUBURUNDI.

S'agissant du financement des élections de 2015, le Commissaire chargé des Finances et de l'Administration, Madame Alice NIJIMBERE, a rappelé

que certains partenaires du Burundi ont suspendu leurs appuis financiers. Le Gouvernement a pris les choses en main. Le financement des élections par les ressources nationales est passé de 18,29% en 2010 à 55,19% en 2015. L'oratrice suggère donc que pour les élections prochaines de 2020, les pouvoirs publics devraient anticiper à temps et financer à 100% tout le processus électoral.

Des recommandations ont été émises. Il s'agit notamment de créer un compte spécial des élections et prévoir dans la loi des finances une rubrique destinée à l'alimentation de ce compte, sensibiliser la population sur la solidarité nationale et enfin minimiser les coûts liés à la logistique électorale par l'usage du matériel moins cher.

**Florine MUKESHIMANA**

## PROJETS DE LOI ADOPTES

### Adoption des amendements du Sénat relatifs au Projet de loi portant Protection des Victimes, des Témoins et Autres Personnes en Situation de Risque

Aussitôt rentrés de leurs vacances, jeudi 09 juin 2016, les Honorables Députés se sont réunis en plénière pour analyser et adopter les amendements du Sénat en rapport avec le Projet de loi portant Protection des Victimes, des Témoins et Autres Personnes en situation de Risque, sous les auspices du Très Honorable Pascal NYABENDA.



*Le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale lors de l'adoption des amendements*

Ce Projet de loi qui avait été présenté devant les Honorables Députés à la fin du mois d'avril par la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux s'inscrit dans la droite ligne de mettre sur place des instruments juridiques permettant le bon déroulement des travaux de la Commission Vérité et Réconciliation.

Ces amendements portaient essentiellement sur

quelques articles qui pouvaient susciter des chevauchements avec les dispositions du Code pénal pendant que la CVR n'est pas une instance juridique et punitive telle que l'on retrouve dans le Code pénal ou à travers les dispositions classiques de la justice.

Les Membres de la Commission Permanente de la Justice et des Droits de la Personne Humaine se sont réunis pour discuter de ces amendements qu'ils ont par la suite soumis à la plénière.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Après échanges et débats sur les dits amendements, les Honorables Députés ont adopté les amendements de fond apportés à l'article 16, alinéa 1.4 où la formulation de l'Assemblée Nationale a été jugée la meilleure. Pareille pour les amendements de l'article 10, 12, et 15. Les Honorables Députés présents ont adopté ces amendements à l'unanimité.

**Gabby BUGAGA**

### L'Assemblée Nationale adopte les amendements du Sénat relatifs au Projet de loi portant Révision du Code Forestier.



*Les Honorables Députés en plénière*

Dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale, la séance plénière de mercredi 15 juin 2016 portait sur l'adoption, par les Honorables Députés, des amendements du Sénat relatifs au Projet de loi portant Révision du Code Forestier.

La Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics qui a été saisie au fond a d'abord présenté son rapport.

La plupart des amendements du Sénat ont été acceptés par les Honorables Députés mais quelques-uns qui relèvent du fond, ont été rejetés.



*Le Président de l'Assemblée Nationale dirigeant la plénière*

La recommandation du Sénat de dresser la liste des personnes qui s'octroient illégalement des terrains au sein de l'aire protégée de Rukoko, dans le but d'arrêter à leur endroit des mesures appropriées par l'autorité habilitée a été aussi rejetée. Les Honorables Députés trouvent que ces personnes sont concernées par la présente loi.

### **Florine MUKESHIMANA**

**Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don n°D0470-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Financement Additionnel du Projet de Mise en Réseaux des Laboratoires de Santé Publique des Pays de la Communauté Est-Africaine, signé à Bujumbura, le 1er avril 2016**



*Le Bureau de l'Assemblée Nationale et les Honorables Députés levant les mains pour l'adoption du Projet de loi*

Mardi 28 juin 2016, les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don n°D0470-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Financement Additionnel du Projet de Mise en Réseaux des Laboratoires de Santé Publique des Pays de la Communauté Est-Africaine, signé à Bujumbura, le 1er avril 2016.

Dans son exposé des motifs, la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a rappelé que depuis 2012, le Burundi est en train de mettre en œuvre un projet de mise en réseau des laboratoires de santé publique des pays de la Communauté Est-Africaine pour un don de 15 millions de dollars américains. Au regards de bons résultats enregistrés dans les cinq pays de l'EAC, la Banque Mondiale a consenti un financement additionnel pour un montant de 10 millions de dollars américains, s'est réjoui le Docteur Josiane NI-JIMBERE.

Grâce à ce financement additionnel, a-t-elle indiqué, les zones d'intervention vont passer de 6 à 9 sites. Qui plus est, il y aura une prolongation de la durée du projet, a-t-elle renchéri avant d'expliquer que le projet en cours devrait prendre fin en septembre 2017, mais avec le financement additionnel, le projet ira jusqu'en mars 2020.



*La Ministre de la santé publique présentant le projet de loi aux Honorables Députés*

La mise en place des centres d'isolement et prise en charge des cas de maladies émergentes et ré-émergentes comme le choléra (un centre existe déjà à Rukaramu), la mise à un niveau supérieur du laboratoire national de référence de l'Institut National de Santé Publique et le renforcement du système de surveillance au niveau du ministère en charge de la santé publique par un recrutement d'experts en épidémiologie qui vont concevoir et mettre en œuvre un programme de formation du personnel du Ministère de la Santé Publique en épidémiologie appliquée au laboratoire à court et à long terme et six sont déjà en cours de formation en master.

Les Représentants du peuple ont voulu savoir si ce financement additionnel limitera des voyages à l'étranger pour se faire soigner. Le Docteur Josiane NIJIMBERE a répondu par la négative. Quatre laboratoires au Burundi sont évalués trois étoiles alors qu'il faut atteindre le niveau de perfection de cinq étoiles pour prétendre examiner certaines maladies graves comme le cancer.

Vous saurez qu'en plus des Hôpitaux de Kayanza, Makamba, Muyinga, Rumonge et du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge et le Laboratoire National de Référence de l'INSP, s'ajouteront avec le financement additionnel les laboratoires des Hôpitaux de Cibitoke, Gitega et Kinyinya.

### **Christine NAHIMANA**

## **L'Assemblée Nationale a analysé et adopté le Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de Construction au Burundi.**



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votent POUR.*

C'est le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Monsieur Emmanuel NIYONKURU, qui avait représenté le Gouvernement, pour fournir aux Honorables Députés de plus amples informations relatives au Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de Construction au Burundi, un Projet de loi qui a été au final adopté à l'unanimité.

Dans son exposé des motifs, l'Envoyé du Gouvernement a fait savoir que les textes régissant l'urbanisme et la construction en milieu urbain datent de longtemps, avant l'indépendance. Ce Projet de loi viendra donc pour combler ce vide juridique mais aussi pour répondre à un besoin réel et crucial pour un développement harmonieux et une croissance organisée des centres urbains, a-t-il ajouté.



*Le Représentant du Gouvernement répond aux questions des Honorables Députés.*

Les Honorables Députés ont voulu savoir les mesures envisagées pour viabiliser certains quartiers de la ville de Bujumbura qui s'agrandit rapidement et en désordre. Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a répondu qu'une des solutions en cours d'élaboration sera le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme auquel la population sera

appelée à se conformer. Une autre solution est l'élaboration des études de restructuration, a-t-il renchéri. Il a aussi signalé que les études sur les quartiers de Gasenyi, Gihosha et Kibenga-Lac sont déjà terminées.

Concernant la carence des logements qui s'observe dans la ville de Bujumbura et autres villes de l'intérieur du pays, le Ministre Emmanuel NIYONKURU a signalé que le Gouvernement met à la disposition des promoteurs immobiliers privés des terrains dans les nouveaux lotissements. Autres mesures, a-t-il poursuivi, le Gouvernement est en train de faire des études des Schémas directeurs d'aménagement et de l'Urbanisme notamment à Gitega, Ngozi, Kayanza, Bujumbura et Rumonge et bientôt à Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Mwaro.



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter le Projet de loi.*

Le Gouvernement pense déjà à la densification des anciens quartiers en construisant en hauteur. L'exemple, c'est le cas de la zone de Buyenzi de la commune de Mukaza, a-t-il démontré. Ce Projet de loi a été adopté moyennant quelques amendements.

### Pétronie BUCUMI

**L'Assemblée Nationale a analysé et adopté le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG), signé à Bujumbura le 1er avril 2016.**



*Les Membres du Bureau adoptent le Projet de loi*

Mercredi 29 juin 2016, les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'efficacité Gouvernementale (PRCIEG), signé à Bujumbura le 1er avril 2016.



*Le Représentant du Gouvernement exposant les motifs.*

Dans son exposé des motifs, le Ministre de la Bonne Gouvernance et du Plan, Ingénieur Serges NDAYIRAGIJE a fait savoir que le renforcement de l'efficacité des institutions publiques à travers l'amélioration de la qualité de leur gouvernance et le renforcement des capacités du secteur public à mobiliser des recettes et à les répartir efficacement, sont des conditions essentielles pour libérer le potentiel de croissance du pays et s'attaquer aux sources de sa fragilité chronique. L'objectif du développement de ce projet, a-t-il expliqué, consiste à améliorer la gestion budgétaire en renforçant les systèmes et procédures dans les

domaines prioritaires du Gouvernement à travers quatre composantes à savoir la mobilisation des recettes publiques, le contrôle de dépenses publiques, la gestion du secteur minier et les statistiques pour assurer l'élaboration de politiques publiques efficaces au Burundi.



*Vue partielle des Honorables Députés adoptant à l'unanimité le Projet de loi*

Les Honorables Députés se sont inquiétés du fait que ce don de 22 millions de dollars sur une période de 5 ans, donné par le Groupe de la Banque Mondiale ne peut pas suffire, à voir les quatre composantes du Projet qui sont très vastes et importantes.

Le Représentant du Gouvernement a signalé que ces quatre composantes sont structurées de manière complémentaire. En cas de besoins, a-t-il poursuivi, le projet pourra être restructuré dès sa mise en œuvre et conjointement avec une mission de supervision de la Banque Mondiale. Un financement complémentaire est envisagé dans le cadre du cofinancement du Royaume de Belgique à hauteur de six millions de dollars américains, s'est-il réjoui.

### **Pétronie BUCUMI**

#### **Analyse et adoption du Projet de loi régissant les Sûretés Mobilières Conventionnelles au Burundi**



*Vue d'ensemble du Bureau de l'Assemblée Nationale au cours de la séance plénière.*

Les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi régissant les Sûretés Mobilières Conventionnelles au Burundi, au cours de la séance plénière de jeudi 30 juin 2016, séan-

ce dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pascal NYABENDA.

Dans son exposé des motifs, la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, qui avait représenté le Gouvernement, a déclaré que ce Projet de loi est une innovation au Burundi. En effet, a expliqué Maître Aimée Laurentine KANYANA, le Projet de loi introduit une réforme importante, la mise en place d'un Registre national des sûretés mobilières, informatisé et facile d'accès, en remplacement du Registre du crédit mobilier actuel.

Il permettra à ceux qui, jadis, ne pouvaient pas avoir un crédit par manque de garantie immobilière d'obtenir un crédit en mettant en garantie des biens meubles, a poursuivi l'Envoyée du Gouvernement qui a démontré qu'ainsi, il permettra de mieux rentabiliser la valeur des biens meubles corporels ou incorporels des entreprises tels que les équipements, les stocks, les créances, les flux de trésorerie, les véhicules, le bétail ainsi que les cultures, en les offrant comme garantie en contrepartie à l'octroi des crédits.



*La Ministre ayant en charge la Justice répondant aux questions des Honorables Députés.*

La Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a aussi souligné qu'une étude de la Banque mondiale effectuée en 2005 prouve que l'accès au crédit est la seconde contrainte majeure pour les entreprises burundaises. D'après cette étude, a poursuivi le Membre du Gouvernement, plus de 75% des garanties exigées, ne représentant en moyenne que 34% des actifs des entreprises, sont immobilières. Le reste, a-t-elle renchéri, constitué de biens meubles qui représentent 66% des actifs, ne peut pas constituer actuellement une garantie pour avoir un crédit.

Par ailleurs, a-t-elle poursuivi, l'adoption d'une loi sur les garanties mobilières et la constitution d'un registre de garanties contribueront à l'amélioration du classement du Burundi dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale pour

l'indicateur « accès au crédit ». En effet, a précisé Maître Aimée Laurentine KANYANA, le rapport Doing Business évalue la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs dans le cadre des transactions garanties. Il étudie si certaines mesures facilitant le crédit, existent au sein des lois applicables sur les garanties et si le pays dispose d'une source de données unique (centralisée), fiable et accessible pour toutes les sûretés mobilières, a-t-elle renchéri.

Lors de l'étude du Projet de loi, les Honorables Députés de la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation ont relevé l'article 46 qui précise que les créanciers hypothécaires et gagistes inscrits le même jour exercent en concurrence leurs droits. Seulement, ils ont voulu savoir, s'ils sont inscrits le même jour, dans quel ordre chacun bénéficiera de ses droits. Il leur a été répondu qu'entre pareils créanciers inscrits le même jour, personne n'a plus de droits que l'autre. Ils sont sur le même pied d'égalité et se partagent le prix de la réalisation de la garantie au marc-le-franc.

Quel lien existe-t-il entre le BIC (Bureau d'Information sur le Crédit) et le Registre National des Sûretés Mobilières ? ont demandé les Honorables Députés. Si au début les deux systèmes vont fonctionner en parallèles, à un certain moment, ils vont fusionner, a répondu la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Dans les deux cas seront enregistrées les caractéristiques de toutes les personnes comme l'état-civil, les relations avec la Regideso ou les écoles privées.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Les Honorables Députés ont émis leurs doutes à propos de la crédibilité des banques qui traitent les gens à tort et à travers de clients défaillants. L'Envoyée du Gouvernement qui fut Deuxième Gouverneur de la Banque Centrale a plutôt conseillé d'utiliser à bon escient le crédit. Au lieu d'importer des marchandises qui seront rapidement écoulées, certaines gens commencent à s'acheter une belle

maison et un véhicule dernier cri. Il est donc normal que le client devienne défaillant puisqu'il ne pourra pas honorer son engagement envers sa banque, étant donné que le crédit n'aura pas servi à sa fin.

Vous saurez que dans le cadre du programme de réforme sur les sûretés mobilières en Afrique subsaharienne, la Société Financière Internationale (SFI) de la Banque mondiale a conclu, le 15 avril 2014, un accord de coopération avec la Banque de la République du Burundi (BRB). Aux termes de cet accord, la SFI fournira à la BRB une assistance technique pour le développement d'un projet de loi et une mise en place d'un registre électronique des sûretés réelles mobilières. D'une durée de 2 ans et demi, le projet dispose d'un budget de 655.000 USD dont 525.000 USD proviennent de la SFI et le reste (130.000 USD) est couvert par la BRB.

**Christine NAHIMANA**

### **Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement : Projet d'Urgence pour la Résilience des Infrastructures au Burundi**



*Le Président de l'Assemblée Nationale dirige la plénière*

Vingt cinq millions de dollars américains, tel est le montant d'un Accord de Financement signé le 7 avril 2016 entre le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation et le Représentant Résident de la Banque Mondiale. Tels sont les propos du Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement. L'Ingénieur Jean-Bosco NTUNZWENIMANA s'exprimait au cours de la séance plénière de mercredi 20 juillet 2016 que dirigeait le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

C'était dans son exposé des motifs du Projet de Loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement entre la République du Burundi et l'Association Internationale

de Développement : Projet d'Urgence pour la Résilience des Infrastructures au Burundi, un projet qui a été adopté à l'unanimité.



*Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement, Ingénieur Jean-Bosco NTUNZWENIMANA*

Les objectifs de développement proposés pour le Projet, a poursuivi le Membre du Gouvernement, sont :

- Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des infrastructures de transport et des infrastructures urbaines endommagées par les pluies diluviennes de février 2014 dans des zones déterminées ;
- Renforcer la capacité du Gouvernement à prévenir et à gérer les catastrophes naturelles.

Il a aussi énuméré les trois composantes de cet Accord de Financement, à savoir :

- La réhabilitation des infrastructures routières et urbaines pour un montant de 21.6 millions de dollars américains dont 12.6 million de dollars américains seront alloués à la réhabilitation des infrastructures routières et 9 millions de dollars américains, à la réhabilitation des infrastructures urbaines ;
- Le renforcement des capacités pour la gestion des risques de catastrophes pour un montant de deux millions de dollars américains dont 500.000 dollars américains seront affectés au renforcement de capacité en gestion de risques et 1.5 million de dollars américains, aux fonds de contingence ;
- Le renforcement institutionnel et gestion du projet des capacités pour un montant de 1.4 million de dollars américains.



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter le Projet de loi.*

Le montant de 25 millions de dollars américains de cet Accord de financement est insuffisant pour couvrir la réhabilitation et la préservation de ces infrastructures, ont jugé les Honorables Députés qui ont voulu savoir si le Gouvernement demanderait d'autres fonds pour achever ces travaux.

Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement a été franc : le montant qui a été alloué au traitement des points critiques et à l'amélioration du drainage sur la RN1 n'est pas suffisant s'il se réfère aux rapports d'études qui ont été produits à cet effet. C'est pour cette raison que des travaux se feront sur les points jugés plus critiques que les autres.

Les Représentants du peuple se sont plaints de la mauvaise qualité des infrastructures publiques et ont exigé des garanties pour celles couvertes par le présent Accord de financement.

Pour l'Envoyé du Gouvernement, dans le cadre de ce Projet, les ouvrages projetés sur la RN1 sont en grande partie des ouvrages de drainage longitudinaux et transversaux. Ils sont conçus pour une durée de vie de plus de 25 ans, période pendant laquelle des travaux de réhabilitation de toute la route sont envisagés pour lui conférer les dimensions selon les standards de la Communauté Est Africaine, a-t-il tranquilisé.

Précisons que le Ministre Jean-Bosco NTUNZWENIMANA a également promis que dans le court terme et en cas de disponibilité des fonds, l'Office des Routes envisage de rehausser la ligne rouge du Boulevard du 1er novembre. Mais, a-t-il nuancé, dans les conditions actuelles, il va continuer à assurer le curage du fossé collecteur de Ruvumera et du fossé central aménagé devant la BRARUDI.

**Christine NAHIMANA**

## Analyse et adoption des amendements et de deux recommandations apportées par le Sénat aux deux Projets de loi.

Mercredi 27 juillet 2016, les Honorables Députés se sont réunis en séance plénière pour analyser et adopter les amendements et deux recommandations faits par le Sénat relatifs à deux Projets de loi.

Pour le premier Projet de loi régissant les Surtax Mobilières Conventionnelles au Burundi, la plénière a été unanime avec la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation qui a été saisie au fond.

Par contre, les avis ont été partagés entre la plénière et la Commission de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics qui a été saisie au fond pour le deuxième projet de loi : Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Selon certains Honorables Députés, eu égard à la tendance actuelle relative à la décentralisation, il fallait accepter cet amendement du Sénat. Pour d'autres, le domaine relatif aux terres est très sensible à telle enseigne que les décisions se prennent au plus haut niveau. Au final, la plénière a maintenu l'avis de la Commission saisie au fond parce qu'elle a conclu que la Loi Communale, qui est une Loi Organique, prime sur cette Loi Ordinaire sous étude.

Une autre illustration concerne l'Article 61, Alinéa 1er. Le Sénat avait proposé d'insérer le groupe de mots : « **endéans cinq jours calendaires,** » avant le groupe de mots « le service communal ». La motivation avancée : C'est pour éviter l'inertie des services communaux. La Commission saisie au fond a rejeté avec cette motivation : L'idée est bonne mais le groupe de mots qui l'exprime est mal placé. Pourquoi alors rejeter une bonne idée ? se sont interrogés certains Honorables Députés qui ont plutôt proposé de reformuler l'amendement. Chose impossible, ont alerté les autres Représentants du peuple. La Loi ne permet pas à l'Assemblée Nationale de reformuler un amendement émanant du Sénat. La Chambre basse a seulement la prérogative d'accepter ou de refuser un amendement en provenance de la Chambre haute.

*Honorable Bernard NDAYISENGA, Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics.*

A titre d'exemple, le débat a été animé autour de l'amendement de fond relatif à l'article 20. Le Sénat avait proposé que, au bout du premier alinéa, on ajoute le groupe de mots « **après avis des services provinciaux chargés de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction** ». C'est, a-t-il motivé, pour que les services provinciaux aient un droit de regard sur les actes des services communaux. La Commission saisie au fond a rejeté cet amendement, avec comme motivation « le ministère englobe normalement tous les services y compris ces services provinciaux ».



*Le Très Honorable Pascal NYABENDA préside la plénière.*

Au terme de cette séance plénière, il s'est avéré que la formation des Parlementaires en Légistique est plus que nécessaire. Le Président de l'Assemblée Nationale qui dirigeait la séance a

tranquillisé. Un partenaire s'est déjà acquitté du financement de la formation, s'est-il réjoui avant de nuancer qu'il reste seulement à s'entendre sur les modalités pratiques.

**Christine NAHIMANA**

### **Relecture du Projet de loi portant Prévention, Protection des Victimes et Répression des Violences basées sur le Genre.**

Mardi 2 août 2016, l'Assemblée Nationale a procédé à la relecture d'un Projet de loi portant Prévention, Protection des Victimes et Répression des Violences basées sur le Genre.



*Le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale*

En effet, il s'agit d'un Projet de loi qui avait fait objet d'analyse à l'Assemblée Nationale les mois derniers. Sur demande du Gouvernement, l'Assemblée Nationale devrait examiner de nouveau certaines dispositions de ce Projet de loi afin de dégager quelques zones d'ombres perceptibles. Les dispositions portaient essentiellement sur les articles 24 et 59 du présent Projet de loi. Ces articles à savoir l'article 24 stipule que « L'union libre est interdite sur tout le territoire burundais ». Cet article devrait faire objet de discussion pour avoir une interprétation commune étant donné qu'il présente des ambiguïtés



*Le Ministre Martin NIVYABANDI en charge des Droits de la Personne Humaine*

C'est le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre qui était venu pour donner un peu de lumière sur les contours de ce que voulaient dire l'union libre. En effet, les Honorables Députés ont clairement compris que cette appellation désigne toute union qui n'est pas reconnue par les services de l'État civil. Un autre article que Son Excellence le Président de la République voudrait attirer une attention particulière des Honorables Députés est l'article 59.



*Vue Partielle des Honorables Députés lors de l'adoption du Projet de loi*

Celui-ci met en exergue les délits et leur signification. Les Honorables Députés ont adopté ce Projet de loi à hauteur de 88 sur 90 qui étaient présents et deux d'entre eux l'ont rejeté.

**Gabby BUGAGA**

### **L'Assemblée Nationale a amendé deux articles du Code Minier du Burundi**

Réunis en plénière de mardi 16 août 2016 sous la présidence du Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale, les Honorables Députés ont procédé à l'analyse du Projet de loi portant Modification des Articles 146 et 151 de la loi no 1/21 du 15 octobre 2013 portant Code Minier du Burundi.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Le Ministre de l'Energie et Mines, Ingénieur Côme MANIRAKIZA a présenté aux Honorables Députés

tés le motif de la modification de ces articles.

Il a d'abord fait le briefing de l'historique du Code minier depuis les années 2006 jusqu'à la nouvelle promulgation de la loi n°1/21 du 15 octobre 2015 où les coopératives minières étaient assujetties à la taxe ad valorem et la redevance annuelle dite « superficière ». Et pour le cas de l'or, la taxe ad valorem a été multipliée par quatre tandis que les droits fixes ont augmenté de dix fois, a déclaré le Ministre de l'énergie et Mines.

Ce changement de la fiscalité a favorisé la fraude et la prolifération des exploitations illégales, tandis que le nombre de comptoirs a sensiblement diminué et conséquemment la quantité exportée.

Dans l'optique d'éradiquer ce phénomène de fraude, le Ministre MANIRAKIZA a proposé aux Honorables Députés de réduire le taux de la taxe ad valorem de 2% à 0,8% tout en instaurant une exigence supplémentaire aux comptoirs d'exportation, relative aux capacités financières, d'une déclaration minimale de 15 kg d'or pour chaque exportation.



*Le Ministre de l'énergie et des mines répondant aux questions des Honorables Députés.*

Ainsi le nouvel article 146 est modifié comme suit : « Il est perçu une redevance annuelle, dite redevance superficière, sur les titres miniers et permis d'exploitation de carrière. La redevance superficière est due pour tout titre minier et permis d'exploitation de carrière en cours de validité. Elle est calculée à l'hectare, une fraction d'hectare comptant pour un hectare. La redevance superficière est établie par voie réglementaire ».

Quant au nouvel article 151, il est libellé comme suit : « Les exploitants des carrières et des mines ainsi que les comptoirs d'achat et de vente des substances minérales paient la taxe ad valorem de leur production définie comme suit : 3% pour les métaux de base ; 0,7% pour les métaux précieux ; 0,8% pour les pierres précieuses ; 1,5 % pour les autres substances minérales. La réparti-

tion (...) selon le type de minéral. »

Sur la taxe des métaux précieux, le Gouvernement avait proposé 0.8% mais les Honorables Députés ont proposé 0.7% pour se conformer aux doléances des gérants des comptoirs d'achat et d'exportation. Finalement les Députés ont voté 0.7% à hauteur de 89 Députés contre 10 Députés qui avaient plaidé pour 0.8%.

**Florine MUKESHIMANA**

## **Analyse et adoption du Projet de loi portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture**



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter.*

Mardi 16 août 2016, les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture. La séance du jour a commencé par l'adoption des amendements, étant entendu que l'analyse dudit projet de loi a été faite au cours de la séance plénière de mercredi 3 août 2016, une séance qui a été suspendue par le Président de l'Assemblée Nationale suite aux textes qui n'étaient pas conformes.



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale en plénière*

Les activités de la pêche sont toujours régies par le décret du 21 avril 1937 sur la chasse et la pêche, avait indiqué dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Docteur Déo-Guide RUREMA, comme pour expliquer que le Cadre légal de la pêche au Burundi n'est plus adapté aux besoins réels du secteur. C'est la raison pour laquelle, a poursuivi l'Envoyé du Gouvernement, le Gouvernement a initié ce Projet de loi pour mettre sur pied un nouveau cadre juridique.

Les principaux objectifs de ce projet s'inspirent du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, du Code de l'environnement et du Code de l'eau au Burundi, a-t-il précisé.

Lors des échanges, les Honorables Députés ont émis des réserves sur le système de concessions. C'est une partie du territoire du pays qui est sous contrôle des étrangers, ont-ils avancé. Pourquoi penser justement au Lac Tanganyika qui est hautement stratégique au lieu des autres lacs qui sont moins rentables ? ont-ils renchéri. Et de conseiller de privilégier le partenariat public/privé pour que le Gouvernement garde une main mise sur ce système des concessions.

Le Membre du Gouvernement a tranquilisé. Le mieux est de bien analyser la finalité du présent Projet de loi qui, du reste, est le bienvenu puisqu'il vient comme pour rénover celui qui date de 1937, a déclaré le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage. Quant au système de concessions, a-t-il poursuivi, il doit être conçu comme une sorte de prévision dans un futur proche et lointain. C'est juste pour signaler aux générations futures l'existence de ce système de concessions, ce qui ne signifie pas nécessairement que sa mise en application va s'opérer aujourd'hui ou demain, a-t-il nuancé.



*Docteur Déo-Guide RUREMA, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage*

Les explications de l'Envoyé du Gouvernement n'ont pas apparemment convaincu les Représentants du peuple qui ont signé et persisté que l'article se rapportant au système de concessions doit être supprimé. Ils ont avancé que de par le passé, ce système a été mal appliqué. Ils ont aussi fait remarquer que les termes du contrat sont une chose mais la mise en application en est une autre.

Un bénéficiaire de ce système de concession, au lieu de pratiquer l'aquaculture en cage, peut faire la pêche en bonne et due forme pour exporter ensuite le produit chez lui à l'étranger ; ont-ils ajouté avant de démontrer qu'une loi n'est pas un verset biblique. Le système de concession n'est pas

non plus urgent, ont-ils jugé. Ils ont alors conclu que rien n'empêche à l'Assemblée Nationale de se réunir pour instaurer ce système si jamais un partenaire se présentait.

Par ailleurs, les Honorables Députés ont largement plaidé pour la protection des poissons. Ils ont relevé quelques facteurs qui contribuent à leur extinction. Ils ont cité notamment le non respect des zones tampon, l'emploi du matériel non autorisé pour la pêche comme les filets à petites mailles dont les moustiquaires, pour ne citer que cela.

**Christine NAHIMANA**

### **Analyse et adoption du Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi**

Mercredi 24 août 2016, les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi au cours de la séance plénière dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.



*Vue d'ensemble du Bureau de l'Assemblée Nationale et le Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions.*

Sur le plan normatif, l'aménagement du territoire au Burundi est jusqu'ici régi par les articles 392 à 406 de l'Ancien Code foncier régi par la loi n°1/008 du 1er septembre 1986, a expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Monsieur Emmanuel NIYONKURU a ajouté qu'une étude d'élaboration de la stratégie nationale d'utilisation des terres et des schémas régionaux d'aménagement a été initiée en 2007 pour établir des orientations dites majeures devant s'imposer comme «cadre de cohérence spatiale des futurs instruments de planification de l'espace et des futures interventions sectorielles portant sur le territoire.» Les quelques textes exis-

tant jusqu'alors ne concernaient que les aspects en rapport avec l'urbanisme tandis que le constat sur terrain était des aménagements non basés sur aucune loi en la matière, a poursuivi l'Envoyé du Gouvernement avant de démontrer que le Projet de loi d'Aménagement est élaboré pour combler cette lacune.

Les Honorables Députés se sont étonnés du fait que le présent Projet de loi parle des dispositions pertinentes en matière d'aménagement des routes et pistes mais passe sous silence un aspect important de ces dernières à savoir leur entretien.

Le Membre du Gouvernement a fait une mise au point. C'est le Ministère ayant en charge les Travaux Publics qui s'occupe de l'entretien des routes pour les pistes primaires et secondaires avec l'appui du Fonds Routier National et ses services techniques comme l'Office des Routes, tandis que les communes s'occupent de l'entretien des pistes tertiaires avec le concours de la Communauté de base dans les travaux communautaires, a-t-il déclaré.



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter.*

Au terme d'une descente effectuée par la Commission de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement Communal et des Travaux Publics pour s'imprégner justement du présent Projet de loi, force a été faite pour les Honorables Députés de constater que les cimetières ne sont pas respectés. Des gens cultivent à l'intérieur du cimetière, d'autres grignotent sur le terrain qui sert de cimetière, d'autres encore y construisent carrément des maisons. A la promulgation de cette loi, qu'est-ce qui est prévu par le Gouvernement pour faire face à cette situation ? ont demandé les Membres de cette Commission qui a été saisie au fond.

Selon le Ministre Emmanuel NIYONKURU, dans le présent Projet de loi de l'Aménagement du Territoire, il est interdit de créer un cimetière à moins de cent mètres des maisons d'habitations ou des infrastructures destinées à recevoir du public. Pour décider d'affecter un terrain à un cimetière, on doit au préalable faire une étude d'impact environne-

mental. Et de proposer qu'à l'article 73, on insère une durée de vie minimale d'un cimetière de 25 ans à compter à partir du dernier enterrement.

Il y a risque d'interférence des lois, ont fait observer les Honorables Députés en séance plénière. Soit il faut réviser la loi de 1957 en rapport avec la gestion des cimetières, soit il faut privilégier le présent Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi. Ils se sont alors convenus sur le principe de poser le terrain de cimetière seulement, sinon la loi se rapportant aux cimetières proprement dite fera l'objet d'une autre séance plénière. Cette loi de 1957 explicite que la durée de vie d'un cimetière est de 10 ans. Elle délimite aussi les dimensions d'une tombe, une mesure qui est actuellement transgressée. En effet, suivant le niveau de vie, certains gens n'hésitent pas de construire des monuments funéraires qui occupent beaucoup d'espace. Les Honorables Députés ont décrié cette pratique. Il faut plutôt rentabiliser l'espace, ont-ils conseillé. C'est justement ce manque d'espace suite à la pression démographique qui pousse les gens à proférer les cimetières, ont-ils renchéri. Une autre alternative de gagner de l'espace est le système de villagisation, ont-ils proposé.

**Christine NAHIMANA**

**Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N° D 050-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui à l'Amélioration de la Productivité et de la Compétitivité du Secteur café, signé à Bujumbura le 05 août 2016.**



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter.*

55.0 Millions de Dollars Américains, tel est le montant de Financement que le Gouvernement du Burundi vient d'obtenir de la Banque Mondiale en faveur du Projet d'Appui à la Productivité et à la Compétitivité du Secteur Café. C'est la déclara-

tion faite par le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage. Le Docteur Déo-Guide RUREMA s'exprimait le lundi 28 août 2016 devant les Honorables Députés lors de l'analyse du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N° D 050-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui à l'Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur café, signé à Bujumbura le 05 août 2016, un Projet de loi qui a été adopté à l'unanimité.



*Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Docteur Déo-Guide RUREMA*

Selon l'Envoyé du Gouvernement, l'objectif du Projet est d'augmenter en quantité et en qualité la production du café dans sa zone de couverture en promouvant la productivité des vergers, la production d'un café de meilleure qualité et des pratiques commerciales plus compétitives. Le Projet appuiera les caféiculteurs, les groupements de producteurs et les coopératives, dans les six provinces sectionnées, qui sont Gitega, Karuzi, Kayanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi, a-t-il poursuivi avant d'ajouter que le Projet visera aussi d'apporter un appui à environ 300.000 ménages, comme bénéficiaires directs du Projet, lequel Projet n'oubliera pas non plus de proposer aux populations de Batwa caféiculteurs, des activités génératrices de revenus.



*Président de la Commission de la Défense et de la Sécurité, Honorable Victor BURIKUKIYE*

Comment évaluez-vous l'action des associations PRODEMA, INTERCAFE et CNAC en charge de la filière café au Burundi ? a voulu savoir la Commission de la Défense et de la Sécurité qui a été saisie au fond pour l'analyse du Projet.

Pour le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, on a constaté qu'il y avait un problème de coordination des différentes structures. L'une des solutions, a-t-il informé, est que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a signé une convention avec l'ARFIC, l'INTERCAFE et le CNAC selon laquelle aucune des trois structures ne pourra prendre une mesure ou sortir un communiqué sans avoir consulté au préalable les autres organes. En rapport avec la gestion du projet, le PRODEMA est en train d'assurer la transition en attendant la mise en place d'une Cellule de Gestion de ce projet. L'INTERCAFE et le CNAC sont concertés en tant que organisations nationales qui s'occupent au quotidien de la filière café.



*Les Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale en plénière*

Les Honorables Députés ont exprimé leurs inquiétudes à propos de l'amalgame qui risque de s'observer quant à la mise en application des différents textes dont l'arrêté, le contrat et l'unité de coordination.

L'Envoyé du Gouvernement les a tranquilisés. Aucun projet ne peut exister sans unité de coordination, a-t-il expliqué. Quant au contrat avec l'ARFIC, c'est du ressort du Directeur Technique. De plus, a-t-il renchéri, ces différentes commissions sont complémentaires. Il y a synergie et non dispersion d'énergie, a-t-il conclu.

**Christine NAHIMANA**

### **Analyse et adoption du Projet de loi portant Cadre Organique des Coopératives**



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter*

Les Honorables Députés ont analysé et adopté à

l'unanimité le Projet de loi portant Cadre Organique des Coopératives au cours de la séance plénière de mardi 30 août 2016, séance dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Dans son exposé des motifs, la Ministre du Développement Communal, Honorable Jeanne d'Arc KAGAYO a indiqué que le cadre légal actuel des coopératives est la loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique.



*La Ministre du Développement Communal, Honorable Jeanne d'Arc KAGAYO*

Néanmoins, a-t-elle nuancé, cette loi, en ses dispositions relatives à la société coopérative, est inadaptée au développement actuel du mouvement coopératif en ce sens qu'elle ignore certains volets des activités des coopératives. La plus-value du présent Projet de loi, a poursuivi l'Envoyée du Gouvernement, est qu'il vise l'amélioration du cadre légal pour la promotion des coopératives en adhérant pleinement aux principes coopératifs universels ; il offre aussi l'avantage d'une loi organique devant inspirer la confection des statuts des coopératives suivant leur nature.

Au niveau des amendements de fonds, la Commission des Affaires Politiques, Administratives, des Relations Extérieures et de la Communauté Est-Africaine qui a été saisie au fond avait proposé de libeller le titre comme suit : « PROJET DE LOI N°...DU.../...2016 PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COOPERATIVES AU BURUNDI ». La motivation avancée est que cette formulation correspond mieux au contenu de ce projet de loi sous analyse.

Confusion des termes « cadre organique » et « loi organique » ? a demandé la plénière qui a fait remarquer que le titre envoyé par le Gouvernement convient en ce sens qu'un cadre organique des coopératives retrace seulement les grandes lignes des coopératives sans être nécessairement une loi organique.



*Honorable Gélase-Daniel NDABIRABE, Président de la Commission saisie au fond*

C'est en se référant aux textes que la Commission saisie au fond a amendé le titre, s'est-elle défendue. D'abord, l'exposé des motifs souligne que le présent projet de loi offre l'avantage d'une loi organique. Ensuite, l'Article 1er stipule : La présente loi fixe les principes généraux régissant la création, l'organisation et les coopératives.

En fin de compte, la plénière a accepté l'amendement de la Commission saisie au fond.

L'expérience a montré que les coopératives sont vouées inévitablement à la banqueroute, ont rappelé les Honorables Députés qui ont voulu savoir la bouffée d'oxygène qu'apporte le nouveau projet de loi aux coopératives.

La Ministre du Développement Communal a expliqué que la conception des coopératives actuelles n'a rien à voir avec les coopératives qui ont existé de par le passé. Dans le nouveau Projet de loi, ce sont les communautés de base qui organisent elles-mêmes leurs coopératives et chacun apporte son capital d'une façon équitable.



*Les Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votent Pour*

Certaines associations se sont déjà organisées en coopératives mais elles sont vite découragées au niveau régional en matière de compétitivité, puisque ailleurs, les coopératives sont appuyées par les Gouvernements. Le Burundi ne peut-il pas emboîter le pas aux autres pays ? a également interrogé la plénière.

La Ministre Jeanne d'Arc KAGAYO a fait savoir

que le Gouvernement ne peut pas supporter financièrement les coopératives. Ces dernières sont plutôt invitées à jouir des différents avantages contenus dans le présent Projet de loi.

**Christine NAHIMANA**

## CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

### Questions orales avec débat à l'endroit de trois Membres du Gouvernement



*Les trois Ministres répondant aux questions des Honorables Députés De gauche à droite, le Ministre de la Bonne Gouvernance et du Plan, le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation et le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage*

« Le secteur du café demeure la source de devises avant et pendant la privatisation ». C'est l'avis de trois Ministres qui étaient invités à l'Assemblée Nationale au cours de la séance plénière de jeudi 23 juin 2016 consacrée aux questions orales avec débat. Il s'agit du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, le Docteur Déo-Guide RUREMA, du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, le Docteur Domitien NDIHIKUBWAYO et du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan, l'Ingénieur Serges NDAYIRAGIJE.

Pour le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, la production annuelle du café a été de 5.000 tonnes en 1949. A partir de cette année jusqu'en 1982, la production a grimpé, atteignant 42.000 tonnes. Entre 1982 et 2006, la production a oscillé entre 38.000 et 40.000 tonnes. Depuis lors, la production a progressivement chuté.

Selon le Docteur Déo-Guide RUREMA, pour comprendre cette situation, il faut considérer le café comme un être vivant qui vieillit. Au fil du temps, le sol aussi s'appauvrit. En outre, la population n'a pas été suffisamment sensibilisée à l'emploi de l'engrais chimique. A cela, il faut ajouter la surpopulation. Mais la privatisation a ajouté le drame au drame, a-t-il reconnu.



*Vue d'ensemble du Bureau de l'Assemblée Nationale au cours des questions orales*

Par ailleurs, les trois Membres du Gouvernement ont expliqué entre autres les raisons de la privatisation dont l'amélioration de l'efficacité de la gestion du secteur du café. Ils ont aussi relevé le fait que la privatisation a été conçue par des étrangers et ce, à la va vite. Pour toutes ces raisons, les trois Membres du Gouvernement et les Honorables Députés ont jugé que l'évaluation de la privatisation du secteur du café est impérative.

En effet, ont-ils expliqué, cette privatisation a profité plus aux étrangers qu'aux nationaux. Les intérêts ont été également déplacés au détriment du caféiculteur, ont-ils ajouté avant de conclure que l'évaluation de cette privatisation devra être effectuée par des Burundais qui associeront des caféiculteurs.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Vous saurez que 12.000 caféiculteurs réclament des arriérés qui atteignent un montant légèrement supérieur à un milliard soixante deux millions de francs burundais (1.062.000.000 FBU). Le Gouvernement a accepté d'avaliser les sociétés défaillantes auprès des banques mais les Honorables Députés ont attiré l'attention des représentants du Gouvernement sur le fait qu'il existe des agents intermédiaires qui assuraient la médiation entre les caféiculteurs et les sociétés mais qui n'ont jamais honoré leurs engagements envers les caféiculteurs.

**Christine NAHIMANA**

**Le Parlement en Congrès : Le Gouvernement présente l'évaluation de la mise en œuvre du**

## premier rapport semestriel pour les domaines relevant de la Première Vice-présidence de la République.



Vue d'ensemble des Membres de deux Bureaux du Parlement

« Maîtrise de la démographie, organisation d'un forum de haut niveau sur l'état des lieux de l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine, projection des emplois s'élevant à plus de 11.000, recensement de tous les détenus dans toutes les prisons du pays », telles sont les quelques réalisations des ministères relevant du domaine politique, si l'on en croit aux propos du Premier Vice-président de la République. Monsieur Gaston SINDIMWO s'exprimait le mercredi 10 août 2016 devant les Honorables Députés et Sénateurs réunis en Congrès, au cours d'une séance d'Evaluation de la mise en application du Programme du Gouvernement pour le Premier Semestre 2016.

Cette activité qui est prévue à l'Article 163 de la Constitution, ne s'est pas déroulée au courant de 2015 à cause des échéances électorales et de la situation sécuritaire précaire qui a caractérisé cette période, a-t-il expliqué en se réjouissant de ce retour à la légalité, un sentiment qu'il n'a pas partagé entièrement avec les Parlementaires. Pour ces derniers, il ne sied pas de parler d'évaluation de la mise en application d'un programme dont ils ne connaissent pas le plan d'actions.



Premier Vice Président de la République présentant le rapport.

Comme il n'existe pas de critères d'évaluation, ils ont conseillé de parler plutôt de rapport. D'autres

Représentants du peuple ont aussi proposé que, après l'adoption de la Loi des Finances, chaque Membre du Gouvernement présente son plan d'actions pour l'année suivante. Ils ont aussi suggéré qu'à l'avenir les réalisations accomplies soient exprimées en termes de pourcentage.

Les Parlementaires ont aussi plaidé pour la cause des Anciens Combattants. Ces derniers sont laissés pour leurs propres comptes, ont jugé les Représentants du peuple qui ont démontré que le traitement d'un PMPA (Parti et Mouvement Politique Armé) est différent de celui d'un ex FAB (Forces Armées Burundaises). Ils ont également émis le souhait des Anciens Combattants. Ces derniers, ont-ils rapporté, proposent que le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants change d'appellations pour que le volet « Anciens Combattants » soit intégré ailleurs comme au Ministère ayant en charge la Solidarité Nationale.



Vue partielle des Parlementaires en Congrès

Les Honorables Députés et Sénateurs ont, en outre, fait remarquer au Premier Vice-président de la République l'importance de la communication. Le public n'est pas au courant de bonnes œuvres accomplies par le Gouvernement quand par exemple il recouvre des montants pour des produits qui étaient frauduleusement exonérés ou quand des détenus injustement emprisonnés sont libérés.

Par ailleurs, la formation patriotique a intéressé les Parlementaires qui trouvent pathétique le cas des Burundais qui maudissent leur propre patrie. Même l'équipe nationale n'est pas épargnée !, se sont-ils plaints. La Résolution 2303 des Nations-Unies a été aux lèvres de plus d'un Parlementaire. Force leur a été de constater que seule la sensibilisation reste de mise.

Sachez que huit Ministères relèvent de la coordination de la Première Vice-présidence de la République. A côté du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est

Africaine et le Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan, il y a aussi le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale.

**Christine NAHIMANA**

### **Le Parlement en Congrès : Présentation des grandes réalisations du Gouvernement en matière socio-économique pour le premier semestre 2016**



*Vue d'ensemble des Membres de deux Chambres du Parlement*

Jeudi 11 août 2016, la Chambre Basse et la Chambre Haute du Parlement burundais se sont réunies en Congrès à l'hémicycle de Kigobe pour suivre le Deuxième Vice-Président de la République, l'Honorable-Médecin Joseph BUTORE, quand il présentait les grandes réalisations du Gouvernement en matière socio-économique pour le premier semestre 2016.

« Malgré le contexte particulier qui a caractérisé la période électorale de 2015, le Gouvernement du Burundi a fait du cheval de bataille le développement socio-économique du pays et a maintenu le cap des réformes », s'est-il réjoui de prime abord avant de rappeler le maintien de certains programmes du Gouvernement comme la gratuité de l'enseignement primaire et des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Il a également signalé la poursuite de la construction des centrales hydro-électriques et des routes.



*Vue partielle des Honorables Parlementaires*

Les Honorables Parlementaires ont voulu savoir les tenants et les aboutissants du dossier qui fut à la une, dossier relatif à la pénurie des devises.

Le Deuxième Vice-président de la République a parlé de spéculation, à l'instar de la commercialisation du sucre. Revenant sur les deux utilités des devises, à savoir lors des importations et lors des missions à l'étranger, l'Honorable-Médecin Joseph BUTORE a expliqué que depuis l'an passé certaines gens avaient manifesté l'intention de remplacer la monnaie locale par les devises. Il a cité le cas des propriétaires de maisons qui faisaient payer le loyer en dollars, ou alors ceux qui calculaient en dollars la valeur de leur véhicule à la vente. Le Gouvernement a alors pris des mesures qui s'imposaient en fermant certains bureaux de change.

La fuite des cerveaux a également intéressé les Représentants du peuple qui ont demandé ce que le Gouvernement préconise pour les médecins qu'il envoie à l'étranger pour la formation du 3ème cycle mais qui ne rentrent pas au pays. Le Deuxième Vice-Président de la République a rectifié que ce ne sont pas seulement les médecins qui ne reviennent pas de leur formation. Le Gouvernement est en train d'inventorier ces intellectuels ainsi que leur pays d'asile avant de sévir à leur endroit, a-t-il annoncé.



*Le Deuxième Vice-Président de la République présentant le rapport semestriel.*

L'Honorable-Médecin Joseph BUTORE s'est gardé de tout commentaire pour certains dossiers dont le traitement est en cours au niveau du Gouvernement. C'est notamment la politique du Charroi Zéro et la réouverture de certains médias privés.

Tout en félicitant le Deuxième Vice-président de la République pour son rapport clair et concis, certains Honorables Parlementaires ont quand même signalé que c'est plus un rapport narratif que financier. C'est la raison pour laquelle ils interviennent comme au cours de la séance des questions orales, ont-ils renchéri avant de lui conseiller qu'à l'avenir il faudra se référer à la loi des finances et regrouper ensemble les secteurs porteurs de croissance.

Le Deuxième Vice-Président de la République a plutôt insisté sur l'emploi des termes adéquats. Il ne s'agit pas d'un rapport comptable qui s'effectue à la fin de l'année. Si c'était une évaluation à mi-parcours domaine par domaine, cela prendrait au minimum trois semaines, a-t-il expliqué avant de démontrer que l'activité du jour retrace uniquement les grandes réalisations du Gouvernement en matière socio-économique pour le premier semestre 2016.

Le Président de l'Assemblée Nationale a départagé les avis des uns et des autres en promettant d'approcher les juristes pour l'interprétation du terme « évaluation » qui est employé à l'article 163 de la Constitution.

Le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida se comptent parmi les 12 qui relèvent de la Deuxième Vice-présidence de la République. A cette liste, il faut aussi ajouter le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias, le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. Enfin, pour clôturer la liste, on notera le Ministère de l'Énergie et des Mines, le Ministère du Développement Communal, le Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement, le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ainsi que , le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

**Christine NAHIMANA**

## COMMISSION D'ENQUETE

### Restitution de deux rapports des descentes effectuées par la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication



Honorable Glorioso NIMENYA présentant le rapport

Le changement de mentalité est un impératif pour les Burundais en général et les élèves en particulier. L'Etat, seul employeur du pays, ne peut pas embaucher tous les lauréats des écoles secondaires implantées dans chaque commune du pays. Ce commentaire émane des Honorables Députés au terme de la restitution de deux rapports des descentes effectuées par la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication ; c'était au cours de la séance plénière de vendredi 24 juin 2016.

La descente du 18 au 20 avril 2016 était relative à l' « *Evaluation de la déperdition scolaire, de l'état des lieux des infrastructures d'accueil des écoles techniques et professionnelles, ainsi que de l'inscription à l'Université du Burundi pour l'année académique 2015-2016* », tandis que la descente du 08 au 10 juin 2016 avait trait au « *Suivi de la passation des concours nationaux de certification et d'orientation après le Collège et à l'Enseignement post-fondamental pour l'année scolaire 2015-2016 dans les provinces de Bujumbura, Mairie, Muramvya, Mwaro, Bubanza, Cibitoke, Rumonge, Bururi, Gitega, Karusi, Kayanza et Ngozi.* »



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Selon l'Honorable Glorioso NIMENYA, Présidente de la Commission, il faut que le Gouvernement mette à la disposition les moyens appropriés pour,

notamment, vulgariser la réforme du système éducatif en cours ainsi que les textes réglementaires y relatifs ; et instaurer le système de prêt-bourse à l'enseignement universitaire pour permettre aux étudiants de poursuivre aisément leurs études.

Les Honorables Députés ont mis leur accord sur ces recommandations. Pour eux, la technique est le moteur du développement. Mais force est de constater qu'au Burundi, une place de choix est réservée à l'enseignement général, d'où il faut inverser la situation. Le Gouvernement doit donc réformer le système scolaire en privilégiant l'enseignement technique et professionnel à grande échelle. Cette réforme doit aussi s'orienter vers le système bancaire.

En effet, ont-ils expliqué, les taux d'intérêt élevés imposés par les banques bloquent toute initiative du secteur privé. L'esprit d'entrepreneuriat qui est recommandé dans la création d'emplois en vue d'épauler l'Etat devient par la même occasion difficile à mettre en application. Avec le système de prêt-bourse, les lauréats des universités exerceront n'importe quel métier sous le joug de la dette, ont jugé les Honorables Députés qui trouvent que c'est aussi une façon de changer de mentalité. Par ailleurs, la sensibilisation tout azimut est aussi une façon de lutter contre la déperdition scolaire. Pour les Représentants du peuple, les parents et les enfants doivent savoir que le bagage intellectuel est la clé de l'avenir de tout un chacun.



*Vue partielle des Honorables Députés*

La satisfaction immédiate des besoins est insatisfaisante, le mieux étant de faire des projections durables, ont-ils démontré en fustigeant les parents qui incitent leurs enfants à abandonner le banc de l'école pour embrasser de petits métiers lucratifs. Les élèves qui sous-estiment l'intérêt de l'école en contemplant les nouveaux riches qui vivent dans l'opulence alors qu'ils n'ont pas de niveau d'études doivent aussi être sensibilisés sur le fait que ce qui marche pour l'un ne doit pas nécessairement l'être pour l'autre, ont-ils conseillé.

Les Honorables Députés ont également proposé la voie diplomatique. Les partenaires en matière d'éducation peuvent embarquer au Burundi pour former pendant trois semaines et retourner chez eux, cette pratique est courante dans le domaine médical, ont-ils renchéri.

**Christine NAHIMANA**

### **La Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine présente le rapport sur le gribouillage de la photo de Son Excellence le Président de la République.**



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale en plénière*

Réunis en séance plénière de mercredi 21 juillet 2016, les Honorables Députés ont suivi la présentation du rapport de la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine sur le gribouillage des photos de Son Excellence le Président de la République du Burundi.

Cette commission a effectué une descente pour s'enquérir de la situation qui prévaut dans les établissements secondaires où le gribouillage s'est manifesté. Les Honorables Députés ont eu un entretien avec différentes personnalités à savoir les autorités administratives, les autorités en charge de l'éducation, les membres des Comités de Gestion des Ecoles ainsi que les procureurs. Les provinces qui ont fait l'objet de cette visite sont la Mairie de Bujumbura, Muramvya, Ruyigi, Cankuzo, Bururi et Makamba.

Les membres des Comités de Gestion des Ecoles ont apprécié la mesure prise par les autorités habilitées de laisser les enfants terminer leurs examens et continuer les enquêtes plus tard pour déterminer les coupables.



*Le Vice-Président de la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine présente le rapport en plénière*

Au cours de ces entretiens, les Honorables Députés ont pu constater que les véritables auteurs de ces gribouillages n'ont pas été identifiés du fait que plusieurs élèves partagent un même livre. Un autre constat, selon l'Honorable Léopold HAKIZIMANA, Vice-Président de la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine est que les élèves et leurs parents ont regretté l'acte commis. Parmi les doléances exprimées, il y a la multiplication des manuels scolaires pour plus de responsabilité, mettre en place des clubs de patriotisme dans tous les établissements et les parents sont invités à s'atteler davantage à l'éducation de leurs enfants dès le bas âge.



*Vue partielle des Honorables Députés lors de la présentation du rapport*

Lors des échanges, les Honorables Députés ont d'abord demandé qu'un pardon soit accordé à ces enfants. Après ce pardon, il serait mieux de faire une formation patriotique pour fournir à ces élèves des valeurs de bonne conduite et de respect des biens publics et de les garder avec soin.

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis qu'il fera le suivi de ce dossier et qu'il va s'entretenir avec les Ministres concernés à savoir la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que la Ministre de l'Education, de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de la Recherche Scientifique.

**Florine MUKESHIMANA**

## **Restitution du rapport de la descente effectuée par les Honorables Députés de la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le Sida en rapport avec l'analyse de l'évolution de l'éradication du paludisme**

A la 25ème semaine de 2016, le District Sanitaire de Gashoho (Muyinga) a déjà enregistré plus de 143.000 cas de paludisme avec 62 cas de décès constatés dans les structures sanitaires. Les malades de la malaria en avril 2015 étaient évalués autour de 32.000 et en avril 2016, l'effectif a atteint 110.000 pour la province de Gitega. Au District Sanitaire de Kayanza, au cours de ces mêmes périodes, les chiffres sont passés de 5.000 à 12.500 cas.

C'est ce qui ressort du rapport de la descente effectuée par les Honorables Députés de la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le Sida en rapport avec l'analyse de l'évolution de l'éradication du paludisme, dont la restitution a eu lieu au cours de la séance plénière de jeudi 28 juillet 2016.



*Honorable Adolphe BANYIKWA, Président de la Commission qui a effectué la descente*

Au regard de ces effectifs, pourquoi le Gouvernement n'a pas déclaré l'épidémie de la malaria ? se sont interrogés les Honorables Députés. Au moins, les paludéens auraient profité de la gratuité des soins, ce qui aurait comprimé les cas de décès, ont-ils renchéri.

Même si la descente rapporte que l'effectif des morts n'est pas élevé, ils ont fait remarquer que les chiffres de ceux qui crépissent à la maison pourraient être significatifs quand on sait la paupérisation dans laquelle vivent les campagnards. Qui pis est, la population croit beaucoup à la sorcellerie, ont-ils démontré en expliquant que, le même rapport mentionne que le service pédiatrique de l'Hôpital de Kibimba (Gitega) a enregistré en janvier et février 2016 respectivement 88.5 et 95.4 % de

paludéens alors que les soins sont gratuits pour cette tranche d'âge.

En tentant d'apporter des éléments de réponses, les Membres de la Commission qui a mené l'enquête ont expliqué que le ministère en charge de la santé publique aurait préféré parler de flambée de la malaria à la place de l'épidémie de la malaria, ce qui aurait occasionné beaucoup de dépenses pour les structures sanitaires. Mais quand même, le ministère a fait de son mieux par exemple en apprêtant certains locaux et en achetant des matelas supplémentaires pour accueillir les malades.



*Vue partielle des Honorables Députés au cours de la séance plénière*

S'il faut comprimer les coûts, certains Représentants du peuple ont conseillé le Gouvernement d'aller puiser l'expérience au Brésil, pays qui a été frappé par la malaria mais qui a éradiqué la maladie grâce à la culture d'une catégorie de moustiques qui tuent les moustiques, vecteurs de la malaria. Seulement, il faudra être vigilant pour que cette culture ne soit pas à l'origine de la fièvre ZIKA, ont-ils nuancé. Par ailleurs, les Honorables Députés ont prôné la gratuité de la quinine comme cela se fait pour l'artésunate et l'amodiaquine, surtout qu'il s'est avéré que l'association de ces deux médicaments traite seulement l'infection à plasmodium falciparum mais demeure inefficace pour les autres espèces de la malaria (ovalé, malarien et vivax).

Etant donné que les symptômes de la malaria sont presque semblables à ceux de la fièvre typhoïde, les Représentants du peuple ont proposé de diagnostiquer à la fois les deux maladies. Comme la population est pauvre, le mieux pour elle serait de recourir au système de référence contre référence qui est un mode de mutualité efficace pour cette catégorie de personnes, ont conseillé les Honorables Députés. Ils ont aussi décrié l'existence des chambres de prière qui freinent les malades aux consultations médicales à l'instar de la sor-

cellerie. Toutes les structures de santé devraient également soigner les malades en possession de la CAM (Carte d'Assurance Maladie), ont-ils souhaité. Néanmoins, ils ont condamné la rupture de stock de ces CAM, ce qui constitue, selon eux, un manquement grave de la part du ministère de tutelle.



*Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais, le Très Honorable Pascal NYABENDA, dirige la plénière.*

Signalons que les Honorables Députés sont restés sur leur soif au terme de la restitution du rapport de cette descente qui s'est effectuée en dates des 6,7 et 8 juillet 2016. Pour ce, le Président de l'Assemblée Nationale leur a promis d'inviter dans un proche avenir les ministres concernés au cours d'une séance de questions orales avec débats.

**Christine NAHIMANA**

## AUDIENCES

### Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit une Délégation du Conseil de Sécurité de l'Union Africaine



*Photo de famille des Membres de la Délégation avec les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Evaluer la situation politique et humanitaire qui prévaut au Burundi, tel est l'objet de l'audience que le Président de l'Assemblée Nationale a accordée jeudi 23 juin 2016 à la Délégation du conseil de Sécurité de l'Union Africaine en visite au Burundi.



*Vue partielle des participants à la rencontre*

Comme l'a indiqué le chef de la Délégation, l'Ambassadeur Lazare MAKAYAT SAFOUESSE, qui représente le Congo Brazzaville auprès de l'Union Africaine, dans leur collecte d'information, ils ont jugé bon d'entendre la voix des représentants du peuple et de recueillir leurs avis. Il a aussi fait savoir que l'Union Africaine est engagée à promouvoir la paix au Burundi, une Délégation de Chefs d'Etat de l'Union Africaine ayant déjà visité le pays. Il a également déclaré que l'Union Africaine soutient le processus du dialogue inter burundais.



*Le Chef de Délégation et le Président de l'Assemblée Nationale en train de s'exprimer devant la presse*

Quant au Président de l'Assemblée Nationale, il a indiqué que le Parlement attend les recommandations issues du dialogue inter burundais pour en faire une loi. Ce dialogue peut même avoir lieu au Burundi, a ajouté le Très Honorable Pascal NYABENDA avant de nuancer que les putschistes du 13 mai 2015 ne doivent pas participer à ce dialogue. Ils doivent d'abord répondre de leurs actes devant la justice, a-t-il expliqué. Le Numéro Deux Burundais a en outre souhaité que ce dialogue soit permanent pour pouvoir trouver des solutions durables aux crises répétitives issues des élections au Burundi.

**Arlette AKIMANA**

## Le Président de l'Assemblée Nationale et l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi en tête-à-tête.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en pleine audience avec l'Ambassadrice*

Jeudi 21 juillet 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, a reçu en audience l'Ambassadeur des Etats-Unis, Madame Dawn LIBERI. Elle était venue présenter ses adieux au Président de la Chambre Basse du Parlement car son mandat touche à sa fin. Elle a aussi encouragé tous les parties prenantes au dialogue inter-burundais de continuer dans cette voie et a promis que les Etats-Unis seront toujours là pour soutenir le Burundi.

Durant les trois ans et plus que cette Ambassadrice vient de passer au Burundi, elle a apprécié le partenariat entre les Etats-Unis et le Burundi. Elle souhaite également que les problèmes liés à la sécurité et à l'aspect socio-économique soient résolus.



*L'Ambassadrice Dawn LIBERI s'exprimant devant la presse.*

Au sujet du déploiement des policiers au Burundi, l'Ambassadrice Dawn LIBERI a fait savoir que c'est une proposition de résolution qui est en cours de discussion et dont on attend toujours l'issue, chose que le Très Honorable Pascal NYABENDA a confirmé.

Par ailleurs, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a salué la coopération bilatérale qui s'est observée entre lui et l'Ambassadrice des Etats-Unis durant la période d'avant et d'après les élections de 2015. Le Numéro Deux Burundais

n'a pas manqué de mentionner que cette Ambassadrice s'est toujours montrée disponible chaque fois que de besoin, depuis que le Très Honorable Pascal NYABENDA a été élu Président du parti CNDD-FDD. Elle a en outre participé aux festivités d'ouverture et de clôture des sessions parlementaires, s'est-il réjoui.

Vous saurez que le départ de l'Ambassadrice Dawn LIBERI est fixé au dimanche, le 24 juillet 2016.

### Pétronie BUCUMI

### Le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience le Groupe Parlementaire Burundais de l'East African Legislative Assembly, EALA.

Présenter le calendrier des activités pour l'exercice 2016-2017 de l'EALA, d'une part et présenter le nouveau Président du Groupe Parlementaire des Députés Burundais qui siègent à l'Assemblée Législative de la Communauté de l'Afrique de l'Est, d'autre part, telle est la teneur de l'audience que le Président de l'Assemblée Nationale, a accordé mercredi 27 juillet 2016 aux Membres du Groupe Parlementaire Burundais de l'EALA.



*L'Honorable Emérence BUCUMI devant la presse*

Par ailleurs, ces Parlementaires étaient également venus rendre compte de l'état d'avancement des activités de sensibilisation de la population sur l'importance de l'intégration du Burundi au sein de l'EAC ainsi que sur le rôle et le fonctionnement de l'EALA.

Ainsi l'Honorable Emérence BUCUMI a été élue par ses pairs en remplacement de l'Honorable Hafsa MOSSI qui a été assassinée le 13 juillet 2016 près de son domicile. Sachez qu'avant de s'entretenir avec le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale, ces Honorables Parlementaires des deux Institutions ont observé une

minute de silence en mémoire de l'Honorable Hafsa MOSSI.



*Une minute de silence en mémoire de l'Honorable Hafsa MOSSI.*

### Gabby BUGAGA

### Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience le Secrétaire Exécutif de la CIRGL

De nationalité kenyane, l'Ambassadeur Zachy Muita MABURI, Nouveau Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, CIRGL en sigle, a été reçu en audience par le Très Honorable Pascal NYABENDA, jeudi 4 août 2016.



*Le Très Honorable Pascal NYABENDA avec l'Ambassadeur Muita MABURI*

Élu le 16 juin 2016, l'Ambassadeur Zachy Muita MABURI était venu se présenter auprès du Président de l'Assemblée Nationale avant de commencer son travail. En marge de ce tête-à-tête, l'Ambassadeur Zachy Muita MABURI était également porteur d'un message. Il a en fait réaffirmé l'engagement de la CIRGL à collaborer avec tous les Etats Membres dans l'intérêt des citoyens de la Région des Grands Lacs.

Juste en effet, CIRGL est une organisation de 12 Etats Membres que nous reconnaissons et qui a été aux côtés des Burundais durant la période

post électorale, a déclaré devant la presse le Président de l'Assemblée Nationale.

Selon le Très Honorable Pascal NYABENDA, contrairement aux organisations qui ternissaient l'image du pays, la CIRGL a toujours donné la vraie image du Burundi à l'étranger. L'Ambassadeur Zachy Muita MABURI a promis qu'il allait continuer à échanger avec le Président de l'Assemblée Nationale chaque fois que de besoin.



L'Ambassadeur Muita MABURI répondant aux questions de la presse

## Gabby BUGAGA

**Le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience l'Ombudsman Burundais.**



Ombudsman reçu par le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale.

Le Président de l'Assemblée Nationale a eu mercredi 17 août 2016 un tête-à-tête avec l'Ombudsman Burundais, Honorable Cheikh Mohamed RUKARA. Cette visite de courtoisie intervient après plus d'une année d'absence de l'Ombudsman pour des raisons de santé, apprend-on des sources autorisées. Le Très Honorable Pascal NYABENDA et Honorable Cheikh Mohamed RUKARA ont donc échangé sur la reprise des activités assignées à cette institution de l'Ombudsman. Il était venu solliciter le soutien auprès du Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale pour s'acquitter de sa noble mission.



Monsieur Jérôme NDIHO Directeur de Communication au Bureau de l'Ombudsman

Selon Monsieur Jérôme NDIHO, Directeur de la communication au Bureau de l'Ombudsman, les échanges ont porté essentiellement sur les activités de l'Ombudsman, le rapport annuel qui devrait avoir été déjà présenté et le bilan des six ans synonyme de fin de mandat.

Il a aussi souligné que les échanges ont été fructueux et que le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a rassuré l'Ombudsman sa disponibilité dans tout ce qu'il va entreprendre. Toujours d'après Monsieur Jérôme NDIHO, les deux personnalités ont également évoqué les perspectives d'avenir de l'institution de l'Ombudsman étant donné que le mandat présent touche à sa fin dans trois mois.

## Gabby BUGAGA

**Tête -à- tête entre le Président de l'Assemblée Nationale et le Cardinal Turkson Peter KODWO ATTIAH.**



Le Cardinal Turkson Peter KODWO ATTIAH reçu par le Président de l'Assemblée Nationale

Saluer le Président de l'Assemblée Nationale en marge de sa visite de travail à l'Eglise Catholique du Burundi, tel est l'objet de l'audience que le Très Honorable Pascal NYABENDA a accordée dans l'avant-midi de mardi 23 août 2016 au Cardinal Turkson Peter KODWO ATTIAH, de nationalité ghanéenne et Président du Conseil Pontifical «Justice et Paix» au Vatican. Leurs échanges ont

porté notamment sur la coopération entre l'Eglise Catholique et le Burundi ainsi que sur le dialogue inter-burundais.



*Le Cardinal Turkson Peter KODWO ATTIAH s'adressant à la presse après l'entrevue.*

Le Cardinal Turkson Peter KODWO ATTIAH a fait savoir que les relations entre l'Eglise Catholique et le Burundi sont et ont toujours été bonnes et qu'il faut trouver un moyen assez solide pour les renforcer. Les deux personnalités ont aussi échangé sur les secteurs au Burundi nécessitant un appui de l'Eglise Catholique.

Le Président de l'Assemblée Nationale a demandé à l'Eglise Catholique de soutenir le dialogue inter-burundais en cours. Et le Cardinal Turkson Peter KODWO ATTIAH de réaffirmer tout le soutien du Vatican au Burundi.

### **Arlette AKIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience le Représentant de l'Union Européenne au Burundi.**



*Poignée de main entre le Président de l'Assemblée Nationale et l'Ambassadeur de l'UE au Burundi*

Mercredi 24 août 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience le Représentant de l'Union Européenne au Burundi. L'Ambassadeur Patrick SPIRLET était venu présenter ses adieux au Bureau de l'Assemblée Nationale puisque son mandat touche à sa fin. Leurs échanges ont porté sur la coopération entre le Burundi et l'Union Européenne et le rôle joué par cette dernière au cours des élections de 2015.

Comme l'a indiqué le Porte Parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE, ils ont parlé aussi du rôle de l'Union Européenne dans le dialogue inter-burundais à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'Union Européenne devrait ainsi jouer un rôle dans le conflit burundais et surtout s'engager à trouver une issue pacifique, sans faire recours à la violence.



*Vue partielle des participants à l'audience*

L'Ambassadeur Patrick SPIRLET reconnaît que le Burundi a fait des avancées significatives au niveau sécuritaire en comparaison avec l'année 2015. L'Ambassadeur Patrick SPIRLET a aussi fait savoir qu'une Délégation des Membres de l'Union Européenne va venir au Burundi pour constater d'eux mêmes la vraie situation qui règne au Burundi.

### **Florine MUKESHIMANA**

**Le Représentant Résident de la Banque Mondiale et l'Ambassadeur de la France au Burundi sont tour à tour reçus en audience par le Président de l'Assemblée Nationale.**

Tête-à-tête mardi 06 septembre 2016 entre le Président de l'Assemblée Nationale et le Représentant Résident de la Banque Mondiale au Burundi. L'Ambassadeur Nestor COFFI en poste depuis le mois de février 2016 effectuait une visite de courtoisie mais en même temps c'était pour lui une occasion d'échanger sur les défis économiques auxquels le Burundi est confronté et les stratégies éventuelles à mettre en branle pour les relever.



*Poignée de mains entre le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi et le Représentant Résident de la Banque Mondiale*

Par la même occasion, le Représentant Résident de la Banque Mondiale au Burundi a rappelé que dans le cadre de sa mission, il aura pour priorités de poursuivre le renforcement des relations entre l'institution et les autorités Burundaises, de poursuivre l'élaboration et l'exécution du cadre partenariat pays, en conformité avec les priorités de développement identifiées par le pays et, de coordonner et superviser les interventions des équipes y compris la mission résidente à Bujumbura dans l'exécution dudit Programme en faveur du Burundi.



*Vue du Président de l'Assemblée Nationale et l'Ambassadeur de la France au Burundi*

En début d'après midi, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience l'Ambassadeur de France au Burundi. Monsieur Gerrit van ROS-SUM était venu présenter ses adieux au Très Honorable Pascal NYABENDA.



*Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE porte parole de l'Assemblée Nationale*

Selon le Porte-parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE, le Burundi et la France ont des relations qui datent d'un bail et les domaines dans lesquels la France intervenait étaient essentiellement l'éducation, la santé, l'agriculture, la défense et la culture.

**Gabby BUGAGA**

## **Le Bureau de la Chambre Basse du Parlement a reçu en audience la Délégation du Parlement Kenyan**

Mardi 27 septembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, les Deux Vices ainsi que les Honorables Députés, Membres de deux Commissions permanentes- celle en charge des Affaires politiques et diplomatiques ainsi que celle de la Défense et Sécurité-ont échangé avec la Délégation du Parlement Kenyan conduite Par l'Honorable Dido Ali Rasso.



*Poignée de mains du Président de l'Assemblée Nationale et le chef de la délégation Kenyane*

Leurs échanges ont porté essentiellement sur différents points dont le fonctionnement de l'Assemblée Nationale du Burundi étant donné que c'est un pays qui partage la famille de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Le Président de l'Assemblée Nationale a présenté l'image de l'Institution au niveau de toutes ses composantes avec l'effectif de 121 Députés dont 60% HUTU, 40% TUTSI, 36,6% FEMME et 3 membres cooptés issus de la Communauté BATAWA en conformité avec l'Accord d'Arusha et la Constitution de la République du Burundi. Les Honorables Députés du Kenya ont été surpris d'entendre que la représentativité de la femme burundaise au sein de cette institution est au niveau que le Kenya n'a pas encore atteint.



*Vue d'ensemble du Président de l'Assemblée Nationale et du Chef de la Délégation Kenyane*

Côté burundais, le Très Honorable Pascal NYABENDA a évoqué des besoins en matière de lé-

gislation, coopération interparlementaire et diplomatie parlementaire pour mieux affronter les défis y relatifs dans l'intérêt de nos peuples. Un autre point à l'agenda était la situation politique dont les détracteurs ne cessent de se servir pour mener une campagne de médisance allant dans le sens de semer la haine entre les Burundais. A ce sujet ces hautes Personnalités ont passé en revue l'origine de ce conflit et le chef de la Délégation kenyane a compris finalement qu'il n'y a aucun problème entre les Burundais et que le pays est stable et apaisé contrairement à ce que rapportent certains médias.



*Photo de famille après l'audience*

Le Chef de la Délégation a reconnu que tous les pays de la région ont des défis à relever mais déplore le fait que des médias ne cessent de relayer des informations fausses qui ternissent l'image du Burundi alors que le pays est lancé sur le plan du développement. D'ailleurs le point lié au cadre de la coopération entre les deux pays a été au menu de leurs échanges. A ce sujet, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'exprimant devant la presse, a dit que la coopération entre le Kenya et le Burundi peuvent passer par plusieurs domaines notamment les nouvelles technologies, le tourisme et les échanges commerciaux qui existent déjà. Le Numéro Deux burundais a profité de l'occasion pour inviter des investisseurs Kenyans à venir investir au Burundi. La visite a été clôturée par le partage d'un verre offert par le Très Honorable Pascal NYABENDA qui a remercié ces Honorables kenyans dont les relations ne datent pas d'hier.

**Gabby BUGAGA**

## **Le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience l'Administrateur du Burundi auprès de la Banque Africaine de Développement.**

Le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience mardi 27 septembre 2016 l'Administrateur du Burundi auprès de la Banque Africaine de Développement, BAD en sigle, en la personne de Monsieur OBAM NLONG. Leurs échanges ont porté sur les bonnes relations entre cette institution financière panafricaine et le Burundi qui sont au beau fixe car, le Burundi a toujours honoré ses engagements vis-à-vis de la BAD.



*Poignée de mains du Président de l'Assemblée Nationale et l'Administrateur de la BAD*

En tant que Représentant du Burundi et des cinq autres pays dont il est administrateur, il devrait venir se rendre compte de la situation pour avoir à dire auprès de cette Banque Panafricaine, a confié Monsieur OBAM NLONG.

Le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE a rappelé que la visite de cette autorité est de renforcer la coopération déjà existante et revêt d'un cachet de reconnaissance eu égard aux réalisations du Burundi dans le cadre du développement.



*Monsieur NLONG OBAM devant la presse*

Il faut aussi mentionner que la Banque Africaine de Développement est l'un des partenaires principaux dans le domaine des infrastructures et de l'énergie.

**Gabby BUGAGA**

**Clôture de la session ordinaire de juin 2016**

Mercredi 31 août 2016, l'Assemblée Nationale a clôturé la session ordinaire de juin 2016. Au cours de son discours de clôture, le Très Honorable Pascal NYABENDA est revenu sur les différentes activités réalisées par les Membres de la Chambre Basse du Parlement pendant cette période de trois mois qu'a duré cette session.

C'est entre autres l'analyse et l'adoption de différents projets de lois, des descentes pour s'associer à la population dans l'accomplissement des programmes du Gouvernement et ainsi s'enquérir de la situation socio-économique de cette dernière, le contrôle de l'action gouvernementale, participer aux différentes conférences internationales et bien d'autres. Cette session s'est clôturée au moment où le Burundi venait de perdre une haute autorité assassinée en plein jour par des criminels en la personne de l'Honorable Hafsa MOSSI, Députée de l'EALA.

Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux invités d'observer une minute de silence en sa mémoire. Ces cérémonies ont vu la participation de différents Membres du Gouvernement, Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités à Bujumbura, les représentants de la société civile, les représentants des partis politiques, les représentants des confessions religieuses et bien d'autres.

Ces cérémonies se sont clôturées par le partage d'un verre, étant donné la clôture de la session ordinaire de juin 2016 a coïncidé avec l'anniversaire d'une année de cette législature. C'était également l'occasion de remettre au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale les médailles gagnées lors du Tournoi Amahoro Festival par l'équipe de Netball de l'Assemblée Nationale.

**Gabby BUGAGA**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE L'HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE JUIN 2016**

**BUJUMBURA, le 31 août 2016**

**Honorable Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables Députés ;**

**Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**

**Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi ;**

**Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale ;**

**Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;**

**Distingués invités, Tout Protocole Observé,**

**Mesdames, Messieurs ;**

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous sommes très heureux de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe.

C'est aujourd'hui, au bout de trois mois d'intenses activités, que l'Assemblée Nationale procède à la clôture de sa session ordinaire de juin 2016.

Nous vous remercions donc sincèrement pour avoir bien voulu rehausser de votre présence ces cérémonies et nous assurer que vous suivez de près le déroulement des activités de l'Assemblée Nationale.

Cependant, avant de continuer, qu'il nous soit permis d'abord de rappeler qu'au cours de cette ses-

sion de juin 2016, le Burundi a perdu une personnalité très importante l'Honorable Hafsa MOSSI, Députée burundaise Membre de l'Assemblée Législative de la Communauté Est-Africaine, EALA en sigle, assassinée en plein jour par des criminels, en date du 13 juillet 2016.

***Nous vous prions de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence en sa mémoire.***

***Nous vous remercions.***

Que la terre lui soit légère et qu'elle repose en paix.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Comme nous avons l'habitude de le faire, cette cérémonie nous donne l'opportunité de revenir sur les activités accomplies par l'Assemblée Nationale, au cours de cette session, en ce qui concerne l'analyse et le vote de lois, le contrôle de l'action gouvernementale, la représentation du peuple, le renforcement des capacités et la diplomatie parlementaire.

Sur le plan législatif, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté les projets de loi suivants :

1. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de don n° D0470-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du Projet de seuu des laboratoires de santé publique des pays de la Communauté Est-Africaine, signé à Bujumbura le 1er avril 2016 ;
2. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de don entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG), signé à Bujumbura le 1er avril 2016 ;
3. Le Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;

4. Le Projet de loi régissant les Sûretés Mobilières Conventionnelles au Burundi ;
5. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de financement entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement pour le Projet d'Urgence pour la Résilience des Infrastructures au Burundi ;
6. Le Projet de loi portant modification des articles 146 et 151 de la loi n°1/21 du 15 octobre 2013 portant Code Minier au Burundi ;
7. Le Projet de loi portant organisation de la Pêche et de l'Aquaculture ;
8. Le Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi ;
9. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de financement n° D 0570-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui à l'Amélioration de la Productivité et de la Compétitivité du Secteur Café, signé à Bujumbura le 05 août 2016 ;
10. Le Projet de loi portant modification de l'article 5 de la loi n°1/01 du 9 février 2012 portant révision de la loi n°1/03 du 19 février 2009 relative à l'Organisation de la Privatisation des Entreprises à Participation Publique, des Services et des Ouvrages Publics ; et
11. Le Projet de loi portant cadre organique des coopératives au Burundi.

L'Assemblée Nationale a également analysé et adopté les amendements et les recommandations du Sénat sur certains projets de lois notamment :

1. Le Projet de loi portant protection des victimes, des témoins et autres personnes en situation de risque ; et
2. Le Projet de loi portant révision du Code Forestier.

En outre, réunie en sa séance plénière du 02 août 2016, l'Assemblée Nationale a procédé à l'analyse et à l'adoption, en seconde lecture, du Projet de loi portant prévention, protection des victimes et répression des Violences Basées sur le Genre.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a reçu, en séances plénières, les réponses aux questions orales avec débat adressées aux membres du Gouvernement.

En effet, le 23 juin 2016, l'Assemblée Nationale a reçu trois Ministres qui sont venus répondre aux questions centrées sur le secteur du café. Il s'agit du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, le Docteur Déo-Guide RUREMA, du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO et du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan, l'Ingénieur Serges NDAYIRAGIJE.

Les trois Membres du Gouvernement ont expliqué les raisons de la privatisation de ce secteur, notamment l'amélioration de l'efficacité de la gestion du secteur café ; ils ont estimé que l'évaluation de la privatisation du secteur café s'avérait impérative.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session ordinaire du mois de juin 2016, les Honorables Députés ont effectué des descentes sur terrain pour encourager les initiatives de la population dans la mise en application des politiques nationales, tout en s'informant sur les réalités socio-économiques que cette population vit au quotidien.

Ces visites sur terrain constituent une suite logique du travail effectué lors des vacances parlementaires du mois de mai 2016 et dont les rapports ont été présentés au cours des séances plénières du 13 et du 14 juillet 2016.

De même, dans un premier lieu, la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication a parcouru le pays pour évaluer la passation des concours nationaux des classes de 9ème année de l'Ecole

Fondamentale et de 10ème année du Collège.

En second lieu, la même Commission a effectué une descente pour l'évaluation de l'état des lieux des infrastructures d'accueil des écoles techniques et professionnelles. Les rapports relatifs à ces missions à l'intérieur du pays ont été présentés en séance plénière du 24 juin 2016.

En dates du 22 au 25 juin 2016, la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine a effectué une descente sur terrain pour s'enquérir des faits de gribouillage des photos de Son Excellence le Président de la République du Burundi. Le rapport y relatif a été présenté en séance plénière le 21 juillet 2016.

Du 06 au 08 juillet 2016, la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le SIDA s'est rendue dans diverses provinces pour se rendre compte de la situation de la pandémie de la malaria. Le rapport y relatif a été présenté en date du 28 juillet 2016 au cours d'une séance plénière.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

En sa séance plénière du 16 juin 2016, l'Assemblée Nationale a suivi la présentation du rapport de la mission effectuée par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Edouard NDUWIMANA, en dates du 12 et 13 avril 2016, à New York aux Etats Unis d'Amérique.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale avait participé à une réunion de la Commission Politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

En date du 12 juillet 2016, les Honorables Députés, réunis en séance plénière, ont suivi la présentation de deux rapports de mission. La première mission a été effectuée en Turquie, à Antalya, du 27 au 29 mai 2016 et consistait à l'examen à mi-chemin de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

La deuxième mission a été effectuée du 29 mai 2016 au 02 juin 2016 par une Députée qui est al-

lée à Arusha en Tanzanie pour recueillir des informations sur l'opérationnalisation de la coordination de la gestion des finances publiques et le projet d'harmonisation des Comités des Comptes Publics, dans le cadre du Protocole portant création de l'Union Monétaire de la Communauté Est-Africaine.

En outre, réunis en Congrès en date du 10 août 2016, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont suivi la présentation de l'évaluation de la mise en application du programme du Gouvernement pour le 1er semestre 2016, présenté par le Premier Vice-Président de la République, Son Excellence Gaston SINDIMWO, qui assure la coordination du domaine politique et administratif.

Le 11 août 2016, l'Assemblée Nationale et le Sénat du Burundi se sont également réunis en congrès pour suivre la présentation de l'évaluation de la mise en application du programme du Gouvernement pour le 1er semestre 2016, présenté par le Deuxième Vice-Président de la République, Son Excellence Joseph BUTORE, qui, de son côté, assure la coordination du domaine économique et social.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués Invités ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Revenant dans le cadre des descentes sur terrain, des Députés ont participé aux travaux communautaires de développement, aux séances de travail avec les autorités locales, aux visites pour la solidarité chrétienne et à la célébration de la journée nationale dédiée à la Commune.

C'est ainsi qu'au niveau des travaux communautaires de développement, en tant que Président de l'Assemblée Nationale et cette fois-ci en compagnie des natifs de la province de Bubanza, le 4 juin 2016, nous nous sommes joint aux natifs de la province Kayanza, parmi lesquels se trouvait le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, pour apporter notre contribution aux travaux d'extension de l'hôpital de Kayanza.

Le 25 juin 2016, nous avons inauguré le pont qui relie les zones de Bubanza et de Muramba, en commune de Bubanza. Ce pont avait été détruit par de fortes pluies. D'autres descentes et d'autres

activités ont été réalisées dans cette Province de Bubanza.

Le 6 juin 2016, nous nous sommes rendu dans la commune de Mubimbi de la province de Bujumbura pour nous associer aux élèves dans les travaux qu'ils étaient en train d'effectuer dans les camps de travail organisés un peu partout dans le pays pendant cette période de grandes vacances. Il en a été de même en date du 13 août 2016 où nous avons été en commune de Buyengero de la province de Rumonge pour participer au transport des moellons destinés au cde l'Ecole des Métiers de Rubuye.

S'agissant de la solidarité chrétienne, au cours de cette session, nous nous sommes joints successivement aux chrétiens de la paroisse de Rukago de la commune de Gahombo dans la province de Kayanza, aux chrétiens de la paroisse Saint François d'Assise de Muyebe, en commune de Musigati, dans la province de Bubanza et à ceux de la Cathédrale Christ Roi de Bubanza, lors de la célébration de la messe dominicale.

Bien plus, le 16 juillet 2016, nous avons été l'envoyé du Gouvernement lors des cérémonies d'ordination sacerdotale à la paroisse de Rugendo, commune de Mugina de la province de Cibitoke.

Il en a été de même pour le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui a participé dans les activités variées, organisées dans sa circonscription électorale de Kayanza.

Ainsi, il a procédé au lancement officiel du programme d'encadrement des jeunes en vacances. Par après, il y est retourné pour encourager ces jeunes et leur prodiguer des conseils afin qu'ils sauvegardent la paix et la cohésion sociale.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a aussi participé à des réunions, dont celle des natifs de cette province de Kayanza avec leurs partenaires, pour évaluer le pas franchi dans le domaine du développement.

S'agissant de la célébration de la journée nationale dédiée à la commune, le 06 août 2016, les Honorables Députés se sont joints aux administratifs et à la population de leurs communes natales. A cette occasion, il a été organisé des marches pour la paix et pour protester contre la Résolution 2303 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui

autorise le déploiement d'une police onusienne au Burundi.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués Invités ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Concernant le renforcement des capacités des Honorables Députés et des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, des séminaires et ateliers de formation et de réflexion ont été organisés à cette fin et autour des thèmes principaux suivants :

- les procédures de passation des marchés publics ;
- le leadership transformatif ;
- la sensibilisation sur l'état des lieux du processus d'intégration du Burundi dans la Communauté Est-Africaine ;
- des échanges d'informations sur la Commission Vérité et Réconciliation ;
- la gestion financière ;
- la prospective stratégique ;
- le renforcement de la culture démocratique, avec pour thème général : « Elections au Burundi : Défis et Perspectives » ;
- la résolution des conflits.

Bien plus, les femmes parlementaires ont suivi des sessions de formation dans le cadre du projet de renforcement des capacités des femmes élues.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les partenaires qui ont apporté leur précieux soutien dans l'organisation de ces activités.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués Invités ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, des délégations venues en visite de travail ou de courtoisie ont été reçues en audience.

En effet, nous avons reçu en date du 23 juin 2016, la Délégation du Conseil de Sécurité de l'Union Africaine en visite au Burundi. Conduite par l'Ambassadeur Lazare MAKAYAT SAFOUESSE, la délégation était venue évaluer la situation politique et humanitaire dans notre pays.

En date du 21 juillet 2016, en compagnie des Membres du Bureau, nous avons reçu en audience l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi, Son Excellence Dawn LIBERI, venue présenter ses adieux au terme de son mandat. A cette occasion, l'Ambassadrice américaine a encouragé le processus dialogue interburundais et a promis que son pays sera toujours aux côtés des Burundais.

Le 27 juillet 2016, nous avons reçu en audience les membres du groupe parlementaire burundais de l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine, EALA en sigle. Ces Députés étaient venus nous faire part du calendrier des activités pour l'exercice 2016-2017 et nous présenter le nouveau Président du Groupe Parlementaire des Députés burundais siégeant à l'EALA, l'Honorable Emérence BUCUMI.

Le 4 août 2016, nous avons reçu en audience le nouveau Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, CIRGL, l'Ambassadeur Zachary MUBURI-MUITA, de nationalité kenyane. Il a réaffirmé l'engagement de la CIRGL de continuer à travailler avec tous les Etats Membres dans l'intérêt de tous les peuples.

En date du 17 août 2016, nous avons reçu en audience l'Ombudsman burundais, Son Excellence Mohamed RUKARA. Nous avons évoqué la collaboration entre nos deux Institutions et le bilan des activités réalisées par l'Institution de l'Ombudsman durant six ans, étant donné que le mandat de l'Ombudsman en exercice touchera à sa fin d'ici trois mois.

Le 23 août 2016, nous avons reçu en audience le Président du Conseil Pontifical « Justice et Paix », le Cardinal Peter KODWO ATTIAH TURKSON. Nous avons échangé sur les liens d'amitié et de coopération entre l'Eglise Catholique et le Burundi ainsi que sur le dialogue interburundais.

Le 24 août 2016, nous avons reçu en audience Son Excellence Patrick SPIRLET, Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi, qui venait nous présenter ses adieux avant son départ du Burundi.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués Invités ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Dans le cadre de la coopération interparlementaire, les Honorables Députés et les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale ont participé à plusieurs activités organisées l'extérieur du Pays.

Du 6 au 17 juin 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a conduit une délégation parlementaire qui a participé à la 42ème Session de l'Assemblée Parlementaire Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), et à la 31ème Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE, qui se sont déroulées à Windhoek en Namibie.

Du 21 au 25 juin 2016, un Député a participé à une mission d'information parlementaire en République Centrafricaine.

Du 13 au 17 juin 2016 également, un Député a participé, à Sao Tomé et Príncipe, à un atelier de formation et d'information sur la Réduction des Risques de Catastrophes et l'Adaptation aux Changements Climatiques. Le rapport de cette mission a été présenté en séance plénière du 17 août 2016.

Du 06 au 13 juillet 2016, en tant que Président de l'Assemblée Nationale, nous avons conduit une délégation parlementaire qui a participé à la 42ème Réunion de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF, qui a eu lieu à Antananarivo à Madagascar. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer et de présenter la vraie image du Burundi. L'APF et l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF, ont alors décidé l'envoi dans notre pays d'une mission conjointe d'information prochainement.

En marge des activités de cette réunion, nous avons rencontré plusieurs personnalités pour parler de la situation qui prévaut au Burundi.

En outre, du 26 juin au 3 juillet 2016, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé, à Vienne en Autriche, à la 27ème Session Annuelle du Forum de Crans Montana de l'Europe Centrale à l'Europe Extrême-orientale.

Du 28 juin au 1er juillet 2016, une délégation parlementaire s'est rendue à Arusha en Tanzanie, pour participer à une conférence organisée sur le thème : « De Addis à Panama : définition de l'agenda législatif pour stopper les Flux Financiers Illicites en provenance d'Afrique ».

Du 4 au 7 juillet 2016, deux Députés se sont rendus à Arusha en Tanzanie, pour participer à une formation des législateurs.

Du 28 juillet au 6 août 2016, des délégations parlementaires ont participé aux réunions des Commissions permanentes du Parlement Panafricain, aux réunions des Secrétaires Généraux des Parlements Africains et à la Conférence annuelle des Présidents des Parlements Africains qui se sont tenues au Parlement Panafricain, à Midrand, en Afrique du Sud. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé à la Conférence annuelle des Présidents des Parlements Africains.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables Députés ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames, Messieurs ;**

Cette session de juin se termine au moment où lors de sa session tenue le 29 juillet 2016, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 2303 dans laquelle elle a fait état de l'autorisation du déploiement à Bujumbura et dans tout le pays d'un effectif de 228 policiers des Nations Unies. L'Assemblée Nationale s'associe au peuple burundais et à son Gouvernement pour dire non à toute disposition de cette résolution relative à l'envoi d'une force quelconque sur le territoire burundais.

L'Assemblée Nationale rappelle à la Communauté Internationale que le Burundi est un Etat souverain, un Etat stable et sécurisé aujourd'hui qui a besoin d'être soutenu dans ses efforts de développement et de recherche de solutions aux divers défis de développement auxquels il est confronté. L'Assemblée Nationale demande également à la Communauté Internationale de bien comprendre et de soutenir l'orientation nationale du processus de Dialogue Inter-burundais.

L'Assemblée Nationale se félicite des progrès très visibles que le Gouvernement et les forces de défense et de sécurité ont déjà réalisés dans la protection des frontières du pays et dans la sécurisation de tout le peuple burundais, dans sa diversité, et dans la protection de tous les habitants du Burundi.

Afin qu'une paix durable soit instaurée, l'Assem-

blée Nationale encourage la poursuite et le renforcement de la collaboration entre les forces de l'ordre, l'administration, la justice et la population.

Sur le plan économique, l'Assemblée Nationale encourage le peuple burundais à travailler d'arrache-pied pour augmenter sensiblement la production afin que le Burundi dépende le moins possible du monde extérieur pour l'essentiel de ses divers besoins.

C'est dans cette logique que l'Assemblée Nationale remercie et encourage la jeunesse burundaise, qui a répondu massivement aux camps de travail lancés par le Gouvernement, de construire les écoles de métiers afin qu'elle soit outillée pour son propre développement et celui de tout le pays.

L'Assemblée Nationale du Burundi profite de cette occasion pour saluer également la décision du Gouvernement de créer des écoles d'excellence afin de former les futurs cadres du pays.

### **Honorables Députés ;**

Nous profitons de cette opportunité pour vous exprimer nos vifs remerciements pour le travail immense que vous avez accompli au cours de cette session. Vous avez ainsi apporté votre précieuse contribution à l'édification d'une société où les rapports entre les citoyens, entre les humains et les institutions et entre les institutions elles-mêmes, sont régis par des lois et des règles justes, précises et équitables.

Ainsi, vous avez poursuivi courageusement votre mission de garantir la liberté, la dignité et le bien-être de l'ensemble des citoyens et des habitants du Burundi sans distinction aucune. Nous vous félicitons donc pour cette loyauté que vous avez témoignée à l'égard de la Nation et qui vous a guidé durant toute cette session.

Comme vous allez prendre vos vacances parlementaires du mois de septembre 2016, nous vous souhaitons de passer des moments agréables auprès de vos familles respectives durant cette période de repos bien mérité.

Nous vous invitons aussi à consacrer quelques jours de ce mois aux visites dans vos circonscriptions électorales pour vous rapprocher des citoyens, écouter leurs doléances et les sensibiliser sur l'importance et le bien-fondé de l'école

fondamentale et post-fondamentale dans l'avenir du Burundi.

A cette occasion, vous pourrez avoir des échanges avec la population sur le dialogue inclusif interne et externe et la Commission Vérité et Réconciliation qui doivent se compléter pour aboutir finalement à la réconciliation définitive et durable du peuple burundais.

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne saurions conclure notre propos sans vous réitérer nos vifs remerciements pour être venus rehausser de votre présence ces cérémonies. L'Assemblée Nationale vous est très reconnaissante pour cette précieuse attention accordée à ses activités.

Nous saisissons cette opportunité pour adresser également nos vifs remerciements à tous les partenaires du Parlement du Burundi pour leur franche collaboration. Nous pensons particulièrement au Gouvernement, aux amis du Burundi, aux partis politiques, aux organisations de la société civile, aux confessions religieuses, aux médias et aux différentes institutions avec lesquelles nous avons travaillé.

C'est sur ces paroles que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire de juin 2016.

**Nous vous remercions.**